



**RESEAU BILITAL
MAROUBE
RBM**



**REPUBLIQUE DU BENIN
HAUT COMMISSARIAT A LA
GOUVERNANCE CONCERTEE**



**ORGANISATION
NEERLANDAISE DE
DEVELOPPEMENT BENIN**

**ANALYSE DES DYNAMIQUES SOCIALES LIEES A UNE
GESTION APAISEE DE LA TRANSHUMANCE DANS LA
BASSE ET MOYENNE VALLEES DE L'OUEME ET SA
ZONE D'INFLUENCE
EN REPUBLIQUE DU BENIN**

Septembre 2015

Equipe de consultants

Rachad M. ALIMI

Corinne BIAOU

Patricia B. EGBOOU

Equipe de supervision

Lisette BOTON BADA

Thréance KOUMASSOU

Catherine LE COME

Eugène PADONOU

RESUME EXECUTIF

Le territoire de la Basse et Moyenne Vallée du fleuve Ouémé (BMVO) et sa zone d'influence, accueillant annuellement les troupeaux transhumants, s'étendent sur 13 872 km², soit sur près de 12% de la superficie de la République du Bénin, dans le sud-est et le centre du Bénin. Au plan administratif, elles sont réparties entre 22 communes. La population de cette zone compte entre 3,5 et 4 millions d'habitants, soit entre 30 et 40% de la population totale du Bénin en 2013 (RGPH4, 2013). Les principales activités menées par ses habitants sont : l'agriculture (57,2%), le commerce et la restauration (19,4%), le petit élevage (60% des ménages) et la pêche qui emploie entre 40 et 65% de la population active dans les communes lacustres ou à forte population lacustre. Ce n'est pas une zone traditionnelle d'élevage bovin.

En raison de ses potentialités en ressources pastorales, essentiellement l'eau et les fourrages, la Basse et Moyenne Vallée du fleuve Ouémé et sa zone d'influence sont devenues récemment, à partir de la grande sécheresse de 1973 dans la zone sahélienne, une destination importante et régulière de la transhumance dans le sud du Bénin. Ce mouvement pastoral concerne aussi bien des pasteurs de bovins nationaux que transfrontaliers, avec une moyenne de 84 000 têtes de bovins par an entre 2007 à 2013. Les troupeaux en provenance du Nigéria reconnaissables à leur robe « rousse » et aux profils physiques de leurs pasteurs, sont prépondérants. Viennent ensuite des troupeaux du Bénin, du Niger et dans une moindre mesure ceux du Burkina Faso et rarement du Mali. En fonction de la régularité de la transhumance, les communes de la BMVO et sa zone d'influence peuvent être classées en trois groupes : (i) les communes ne subissant pas la transhumance, comprenant Aguégoués et Sèmè-Podji ; (ii) les communes ne connaissant qu'épisodiquement la transhumance, composées de Dangbo, Adjohoun, Sô-Ava ; et Abomey-Calavi ; et (iii) celles de transit et/ou d'accueil régulier de la transhumance, comprenant Covè, Zagnanado, Zogbodomey, Ouinhi, Bonou, et Zè, dans la BMVO et les 7 communes de la zone d'influence.

Le mouvement transhumant pastoral vient annuellement s'ajouter à un mouvement commercial unidirectionnel et continu sur toute l'année, de bétail vers le grand marché du Nigéria. Les communes de Savè, Dassa-Zoumè, Djidja, Bohicon, Zakpota, Covè, Zagnanado, et Kétou, situées dans la partie nord de la zone d'étude, sont des territoires de transit commercial de bétail locaux, nationaux, du Burkina Faso et du Niger vers le marché de regroupement d'Olodo au Nigéria. Les troupeaux en provenance du Burkina Faso, du Niger, et du Nord Bénin, sont transportés par camions jusqu'à Savè, à partir d'où ils sont convoyés sur pieds sur le marché nigérian via le marché d'Iwoyé au Nord de Kétou. Les animaux locaux sont rassemblés dans les marchés à bétail locaux et sont aussi convoyés par des ouvriers bouviers au marché d'Olodo. La durée des convois à pied varient entre 6 et

10 jours selon le départ à Bohicon ou au point de débarquement à Savè, à l'arrivée au marché d'Olodo.

Pendant les 2 premières décennies de son avènement dans la BMVO et sa zone d'influence, la transhumance bovine conduite par des pasteurs aussi bien nationaux que transfrontaliers était caractérisée par son déroulement apaisé et son harmonie avec les populations locales, et l'hospitalité de ces dernières, motivée à la fois par la découverte d'une culture nouvelle, et les échanges socio-économiques mutuellement profitables. Les mouvements transhumants étaient conduits en familles, comprenant les hommes, les femmes et les enfants. Ces familles d'éleveurs pasteurs s'établissaient dans les villages ou aux abords immédiats, laissant les jeunes bouviers camper plus loin des champs pour garder les animaux. Les conflits peu fréquents étaient essentiellement liés à la destruction des cultures par les troupeaux et étaient réglés à l'amiable dans les villages.

Les deux dernières décennies verront s'établir de nouvelles dynamiques sociales, démographiques, politiques et économiques qui feront percevoir la transhumance bovine et particulièrement celle transfrontalière comme source à la fois, de conflits sociaux fréquents et graves entre les communautés locales et les éleveurs transhumants ; et d'insécurité des personnes et des biens. L'analyse par les acteurs locaux, des facteurs déterminants de ces dynamiques locales établit la liste ci-après :

- La décentralisation de l'administration de territoire à partir de 2003. Les communes sont des collectivités territoriales décentralisées dirigées par des conseillers élus par les populations locales ;
- La monétarisation des relations socio-économiques ;
- L'accroissement démographique des communautés d'accueil avec une dominance de jeunes ruraux opportunistes des emplois non agricoles ou du manoeuvrage agricole dans des exploitations agricoles nigérianes ;
- La non délimitation des voies de circulation et des pâturages des troupeaux transhumants ;
- L'extension des champs de cultures, la promotion de nouvelles filières agricoles, et surtout des cultures de décrue, consécutives à la croissance démographique et à la demande des marchés ;
- L'accroissement rapide des troupeaux transhumants ;
- La perturbation du calendrier agricole provoquée par les effets des changements climatiques ;
- L'accentuation de la pauvreté socio-économique dans les communautés locales ;
- Le confiage dominant des troupeaux aux bouviers salariés, et l'utilisation de jeunes assistants de bouviers sans expérience ;
- Les difficultés de communication linguistique entre les transhumants transfrontaliers et les populations et administrations locales ;

- L'essor de groupes organisés de razzia de troupeaux et d'agression des éleveurs ;
- L'essor de démarcheurs ou négociants (transnationaux et locaux), prestataires intermédiaires de l'organisation de la transhumance et du commerce de bétail ; et
- Les traitements et relais médiatiques à relents stigmatisants de la transhumance ;
- Etc.

Les dynamiques sociales nouvelles induites par ces facteurs sont :

- L'essor d'une économie foraine annuelle très animée par le jeu de la demande et l'offre de produits et services divers entre les pasteurs transhumants et les membres des communautés locales dont notamment les jeunes et les femmes ;
- L'augmentation de la fréquence et de la gravité des conflits liés à la transhumance ;
- La baisse continue de la conduite de la transhumance par des propriétaires de troupeaux et l'accroissement de l'utilisation de jeunes ouvriers bouviers – guerriers - du Nigéria ;
- L'aggravation de l'insécurité sur les personnes et les biens, y compris le cheptel transhumant et leurs pasteurs ;
- L'auto-promotion de prestataires privés de l'organisation et de la gestion de la transhumance, qui s'emploient chaque année à démarcher l'arrivée et le séjour des troupeaux et pasteurs transhumants ;
- L'inflation de dispositions locales d'extorsion financière aux dépens des éleveurs ;
- L'essor de groupes locaux de « surveillance » et de refoulement de la transhumance ;
- L'essor croissant de trafics illicites de viande de bœuf et d'animaux volés, animé par des groupes organisés de voleurs de bétail parmi lesquels de nombreux jeunes locaux ; et
- L'essor d'organisations d'éleveurs, (UDOPER – UCOPER), dont les capacités actuelles sont encore faibles.

Ces dynamiques socio-économiques concourent à entretenir et aggraver les conflits liés à la transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence. La cartographie actuelle des conflits selon leur fréquence et gravité permet de classer les communes de la BMVO et sa zone d'influence en 3 catégories de communes : (i) celles à conflits fréquents (Savè, Dassa-Zoumè, Djidja, Zakpota, Pobè, Adja-Ouèrè, Adjohoun et Dangbo) ; (ii) celles à conflits plus fréquents (Kétou, Covè, Zogbodomey et Zè) ; et (iii) les communes à conflits très fréquents et violents (Zagnanado, Ouinhi et Bonou). Aucune ressource socio-institutionnelle locale ne peut être actuellement mobilisée pour la gestion apaisée des conflits. Un appui externe, mais mobilisant les

forces des diverses parties prenantes au déroulement de la transhumance, est nécessaire pour :

1. Appuyer la mise en œuvre d'un processus participatif d'aménagement et de sécurisation des services d'infrastructures (gestion de couloirs de déplacement, des aires de pâturage et de points d'abreuvement, ...) à la transhumance bovine ;
2. Mettre en œuvre un système régional d'information sur le mouvement transhumant entre les zones de départ et les zones de passage et d'accueil ;
3. Renforcer les capacités des organisations de producteurs agricoles et d'éleveurs, des communes et des services déconcentrés à gérer de façon intégrée et concertée la transhumance./.

TABLE DE MATIERES

RESUME EXECUTIF	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	ix
1. JUSTIFICATION ET ATTENTES DE L’ETUDE.....	1
1.1. CONTEXTE	1
1.2. OBJECTIFS	3
1.3. METHODOLOGIE.....	3
1.4. ORGANISATION DE LA MISSION	6
1.5. LIMITES DE L’ETUDE.....	7
1.6. STRUCTURE DU RAPPORT	8
2. BREVE PRESENTATION DE LA BASSE ET MOYENNE VALLEES DE L’OUEME ET SA ZONE D’INFLUENCE.....	9
2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	9
2.2 PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA BASSE ET MOYENNE VALLEE DE L’OUEME ET DE SA ZONE D’INFLUENCE	12
2.2.1 <i>Climat</i>	12
2.2.2 <i>Ressources hydriques</i>	12
2.2.3 <i>Relief et topographie</i>	12
2.2.4 <i>Végétation</i>	13
2.3 SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE.....	15
2.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	16
2.4.1 <i>Agriculture</i>	16
2.4.2 <i>Elevage</i>	20
2.4.3 <i>Pêche</i>	22
2.4.4 <i>Commerce</i>	23
2.4.5 <i>Situation foncière</i>	23
3. LA TRANSHUMANCE DANS LA BASSE ET MOYENNE VALLEE DE L’OUEME.....	26
3.1 HISTORIQUE DE LA TRANSHUMANCE DANS LA REGION	26
3.2 SITUATION ACTUELLE DE LA TRANSHUMANCE DANS LA BMVO ET SA ZONE D’INFLUENCE	26
3.2.1 <i>Types de transhumance dans la BMVO</i>	27
3.2.2 <i>Provenances et itinéraires de la transhumance</i>	29
3.2.3 <i>Entrée, installation et séjour des éleveurs transhumants dans la BMVO</i>	31
3.3 PERCEPTIONS DE LA TRANSHUMANCE PAR LES ACTEURS LOCAUX	32
3.3.1 <i>Perception des populations locales</i>	32
3.3.2 <i>Perception des élus locaux et des administrations communales</i>	33
3.3.3 <i>Perception des services déconcentrés communaux</i>	35
4. LES CONFLITS MAJEURS LIES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	40
4.1 TYPOLOGIE ET CARTOGRAPHIE DES CONFLITS LIES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	40

4.1.1	<i>La destruction de cultures</i>	40
4.1.2	<i>L’obstruction des voies de circulation des troupeaux.</i>	46
4.1.3	<i>Les contrôles administratifs et fiscalités locales</i>	47
4.1.4	<i>Les blessures et vols de bœufs</i>	47
4.1.5	<i>Les braquages</i>	48
4.1.6	<i>Les règlements non satisfaisants des conflits</i>	49
4.2	FACTEURS TRANSVERSAUX DETERMINANT LES CONFLITS LIES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	50
4.2.1	<i>La faible capacité des organisations des éleveurs</i>	50
4.2.2	<i>Déficit / faible visibilité d’OSC d’appui à la gestion apaisée de la transhumance dans la BMVO</i> 50	
4.2.3	<i>Décalage entre textes nationaux (juridiques et institutionnels) et pratiques</i>	50
4.3	GESTION DE CONFLITS DE TRANSHUMANCE.....	51
4.3.1	<i>Dispositions de gestion des conflits</i>	51
4.3.2	<i>Rôles des tierces parties dans la gestion des conflits</i>	55
4.4	STRATEGIES D’ADAPTATION ET DE GESTION DE L’INSECURITE	55
4.4.1	<i>Stratégie des communes et de l’Etat pour la gestion de l’insécurité</i>	55
4.4.2	<i>Stratégies d’adaptation et de gestion de l’insécurité par les communautés locales</i>	56
5.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	57
6.	REPORTAGE PHOTOS DE LA MISSION	58
7.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	61
8.	ANNEXES	62
	ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE.....	63
	ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	67
	ANNEXE 3 : GUIDES D’ENTRETIENS UTILISES	70
	ANNEXE 4 : DONNEES CHIFFREES D’IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES SUR LA TRANSHUMANCE DANS LA COMMUNE DE ZAGNANADO.....	74

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1	: Echantillonnage des localités étudiées.....	4
Tableau 2	: Typologie des acteurs rencontrés	5
Tableau 3	: Communes partageant la basse et moyenne vallée de l’Ouémé et sa zone d’influence	9
Tableau 4	: Densité de populations (hab/km ²) selon les communes dans les départements de la vallée de l’Ouémé.....	15
Tableau 5	: Aperçu indicatif des troupeaux transhumants dans quelques communes de la BMVO.....	22
Tableau 6	: Cartographie des conflits liés à la transhumance dans la BMVO.....	42
Tableau 7	: Causes et facteurs influents des conflits liés à la transhumance	43
Tableau 8	: Mécanismes publics de prévention des conflits liés à la transhumance	52

Tableau 9 ; Comparaison des modes de gestion des conflits avant et depuis la décentralisation.....	54
Tableau 10 : Rôles des tierces parties dans la gestion des conflits liés à la transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence.....	55

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation géographique et administrative du sous-bassin de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé et sa zone d'influence.....	10
Figure 2 : Situation territoriale de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé et sa zone d'influence	11
Figure 3 : Occupation de sol dans la BMVO et sa zone d'influence (ha).....	13
Figure 4 : Distribution de la densité de population dans les communes de la BMVO et sa zone d'influence.....	16
Figure 5 : Proportions de ménages pratiquant l'agriculture au sein des populations de la BMVO, 2013.....	17
Figure 6 : Répartition des ménages agricoles selon la superficie emblavée en 2012, dans les départements partageant la BMVO.....	18
Figure 7 : Situation des ménages en vulnérabilité économique dans les communes de la BMVO en 2013	18
Figure 8 : Etat d'insécurité alimentaire des ménages dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé, en 2013.....	19
Figure 9 : Evolution des emblavures annuelles cumulées des principales cultures dans les communes de la BMVO	19
Figure 10 : Evolution comparée des cheptels bovins national et de la BMVO.....	21
Figure 11 : Evolution comparée des transhumances bovines nationale et transfrontalière... ..	22
Figure 12 : Principaux modes d'accès à la terre des exploitations agricoles familiales dans la BMVO, en 2013.....	24
Figure 13 : Carte de transhumance dans la BMVO.....	30
Figure 14 : Evolution des évaluations monétaires des dommages causés aux agriculteurs et aux éleveurs dans la commune de Zagnanado	36
Figure 15 : Cartographie de l'ampleur des conflits liés à la transhumance bovine dans la BMVO et sa zone d'influence.....	41
Figure 16 : Cahier d'enregistrement des éleveurs désireux d'effectuer la transhumance sur le territoire de la commune de Zagnanado, juin 2015.....	58
Figure 17 : Carte annuelle du transhumant délivrée par la mairie de Zagnanado, mais non retirée par le pétitionnaire, juin 2015.....	58
Figure 18 : Aperçu de cartes du transhumant non retirées par les éleveurs pétitionnaires	59
Figure 19 : Focus group avec des cultivateurs holli de la localité d'Azakpa du village d'Agonvê, commune de Zagnanado. Echange entre un « démarcheur local » de la transhumance avec des groupes d'opposants à la transhumance	59
Figure 20 : Aperçu d'un exemple de barrière locale de rançonnement des trafiquants d'essence du Nigéria, érigée sur un chemin rural.....	60
Figure 21 : Réplique du tableau offert par le Maire de Ouinhi au Président de la République pour le sensibiliser à réagir contre la transhumance	60

TABLEAU DES ENCADRES

Encadré 1 : Caractérisation des zones agro-pastorales 4 et 5 du Bénin	14
Encadré 2 : Parrainage de troupeaux par des intermédiaires locaux ou transnationaux en 2013.....	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGVSA	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
ANAF Bénin	: Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin
ANOPER	: Association Nationale des Organisations Professionnelles d’Eleveurs de Ruminants
BG	: Brigade de Gendarmerie
BMVO	: Basse et Moyenne Vallée de l’Ouémé
CARDER	: Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest
DLROPEA	Direction de la Législation Rurale, de l’appui aux Organisations Paysanne et à l’Entreprenariat Agricole
DPA	: Direction de la Production Animale
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
FUPRO-Bénin	: Fédération des Unions de Producteurs agricoles du Bénin
GAI	: Groupe Afriturible International
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPÉR	: Groupement Professionnel d’éleveurs de ruminants
GSM	: Global System for Mobile communication
Hab	: Habitant
HCGC	: Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée
MAEP	Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche
OP	: Organisation des Professionnelles
PAFILAV	: Projet d’Appui à la filière Lait et Viande
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RBM	:
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l’Habitation
4R	: Resources – Roles – Rights et Returns

SB-BMVO	:	Sous Bassin hydrographique de la BMVO
SCDA	:	Secteur Communal de Développement Agricole
SNV	:	Netherlands Development Organization
SONIAH	:	Société nationale d'irrigation et d'aménagement hydroagricole
SPAT	:	Service Planification et Aménagement du Territoire
UDOPER	:	Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants
UCOPER	:	Union Communale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants
UEMOA	:	Union Economique Monétaire Ouest Africaine

1. JUSTIFICATION ET ATTENTES DE L'ETUDE

1.1. Contexte

Le Bénin en raison de sa position géographique et de ses potentialités en ressources pastorales, constitue une zone d'accueil et/ou de transit pour les troupeaux de bétails en provenance des pays sahéliens (Niger, Burkina Faso etc.) et du Nigeria. Ces troupeaux étrangers, mais aussi nationaux, descendent de plus en plus vers le sud, plus humide notamment vers les zones forestières et dans les plaines alluviales à la recherche de l'eau et des ressources fourragères (pâturage naturel et résidus de récolte). C'est ainsi que la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (BMVO) et sa zone d'influence, sont devenues un territoire d'intenses activités pastorales périodiques impliquant aussi bien les transhumants nationaux que transfrontaliers. Malheureusement la basse et moyenne vallée de l'Ouémé est une zone densément peuplée (150 à 300 habitants/Km², Judex et al. 2009), mitée par une mosaïque d'exploitations agricoles, occupant à un rythme galopant tout leur espace territorial, toutes choses qui rendent difficile le déplacement des troupeaux transhumants et leur accès aux ressources pastorales (eaux et fourrages). Il s'en suit des conflits opposant généralement agriculteurs et éleveurs, conservateurs (forestiers) et éleveurs, mais aussi, de plus en plus, opposant éleveurs locaux / sédentarisés et transhumants. Les conséquences sont catastrophiques tant aux plans social, économique qu'écologique, avec la destruction de récoltes, l'abattage massif des animaux, les replis vers les forêts classées, l'atteinte à l'intégrité physique et morale des femmes et hommes, des décès, etc.

Si les ressources naturelles ne sont pas en elles-mêmes source de conflit, ce sont les processus d'interactions humaines s'y rapportant qui peuvent l'être, notamment les différents processus socio-économiques et politiques qui entourent leur accès et leur gestion¹. Or, l'on constate l'augmentation de la récurrence de conflits de grande ampleur dans la BMVO et se produisant à la fois entre et, au sein des communautés et, qui s'illustrent notamment par l'omniprésence de tensions et d'explosions sporadiques de violence entre pasteurs transhumants et agriculteurs, mais aussi, avec d'autres groupes sociaux et acteurs institutionnels.

Le caractère relativement récent des mouvements saisonniers transhumants qui s'opèrent dans la BMVO peut se justifier par l'extension de la période sèche plus au Nord, qui amène un nombre croissant d'éleveurs à migrer de plus en plus tôt vers les pâturages de qualité du Sud, leur arrivée pouvant alors coïncider, voire précéder la période des récoltes, ce qui cause des dégâts sur les cultures et surtout celles de contre-saison.

¹« Ce qui importe, ce n'est pas la simple présence des ressources naturelles mais la façon dont elles sont gérées » selon Achim WENNMANN, 2007, cité dans « Ressources Naturelles, Conflits et Construction de la Paix en Afrique de l'Ouest », Rapport GRIP, 2012.

La BMVO est aussi une zone de transit commercial vers le Nigéria qui constitue un grand débouché pour le gros bétail. Cette zone attire donc non seulement les transhumants, mais est également animée par un ensemble d'acteurs intéressés par le développement du marché de bétail et les revenus qu'il génère ce qui est propice à l'émergence de pratiques criminelles.

Ce phénomène peut d'ailleurs être entretenu par des éléments endogènes à leurs communautés tels que des intermédiaires traditionnels dans les zones d'accueil qui profitent de leur présence pour escroquer, organiser des braquages aussi bien des transhumants que des populations autochtones entraînant ainsi la stigmatisation de l'« étranger » qui vient perturber l'équilibre social. De plus, ces tensions interviennent dans un contexte où, avec la prolifération d'armes, l'accroissement du grand banditisme depuis plusieurs années notamment au Sahel, les conflits armés dans certains pays proches (Nigéria, Nord Mali), les communautés rurales tendent aussi à assurer de façon croissante leur propre sécurité sur leurs terroirs.

La persistance des déficits pluviométriques, de l'insécurité socio-politique semble entraîner des flux annuels croissants de troupeaux transhumants dans la BMVO. De même, la demande forte actuelle du marché nigérian en bœuf, ainsi que sa perspective croissante et durable dopent le flux de troupeaux en transit par la BMVO vers le marché nigérian. En face de l'accroissement du mouvement pastoral dans la BMVO, on note une croissance rapide de la population de ladite zone, entraînant l'expansion rapide des espaces cultivés aux dépens des espaces naturels utilisés par les éleveurs transhumants. Ces deux dynamiques socio-économiques opposées entraînent inéluctablement des conflits, dont les capacités des parties prenantes à les gérer vont impacter le développement agro-pastoral durable dans la BMVO. Les conflits sont souvent des signaux de besoin de changement dans les relations entre les diverses parties prenantes à la gestion des ressources naturelles. Ainsi, comprendre les éléments déterminants les conflits actuels liés à la gestion des ressources naturelles dans la BMVO et, souligner le rôle que peuvent jouer les multiples acteurs dans leur gestion apaisée, sont nécessaires pour le développement de l'agro-pastoralisme durable dans la BMVO. « L'analyse des dynamiques sociales liées à une gestion apaisée de la transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence au Bénin », objet du présent rapport d'étude, vise à répondre à ces sujets majeurs de gestion intégrée et apaisée du pastoralisme dans cette région. Cette étude initiée par la SNV et le RBM complète celle consacrée à l'analyse de situation pour la formulation du projet « Corridor Bénin – Nigéria sur la gestion concertée de l'espace de production dans la BMVO pour le développement de l'agropastoralisme ». La nécessité de cette étude est ressortie par les participants lors du lancement de l'étude sur la transhumance dans la Basse et Moyenne vallée de l'Ouémé.

1.2. Objectifs

L'objectif principal de l'étude est l'analyse diagnostique de la problématique de l'insécurité des personnes et des biens associées au déroulement de la transhumance dans la région de la BMVO.

De façon spécifique, il s'agit de :

- i. Elaborer une typologie et une cartographie des conflits majeurs liés aux ressources naturelles intervenus dans la BMVO les 5 dernières années et, en établir les facteurs déterminants, ainsi que les modalités de gestion;
- ii. Etablir la cartographie et analyser la perception qu'ont les éleveurs, les agriculteurs, les transhumants les agents de la sécurité, les élus locaux, les chefs traditionnels, les agents d'élevage, de l'insécurité dans la BMVO y compris en fonction de la saisonnalité ;
- iii. Analyser l'efficacité des modalités de gestion et de prévention des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles dans la BMVO y compris les mécanismes coutumiers ;
- iv. Analyser les effets induits de l'insécurité perçue et/ou vécue par les transhumants dans la BMVO sur la préparation et la conduite de la transhumance ;
- v. Décrire les stratégies d'adaptation mises en œuvres par les multiples acteurs impliqués dans la gouvernance de la transhumance pour faire face à l'insécurité perçue et/ou vécue dans la BMVO ;
- vi. Formuler des recommandations pour améliorer la gestion apaisée des ressources naturelles dans la BMVO.

1.3. Méthodologie

La méthodologie de la présente étude est arrimée à celle de « l'étude de base pour la formulation du projet sur l'élevage transhumant dans la BMVO ». De ce fait, l'approche participative et celle de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ont été adoptées. L'outil dit « 4R² » a été mis en œuvre pour analyser les enjeux locaux, nationaux et régionaux autour desdites ressources et les conséquences pour la gestion de la transhumance, notamment les conflits liés aux ressources naturelles dans la BMVO.

L'étude a été effectuée par sondage au sein des catégories d'acteurs. L'échantillonnage est multi strate, chaque niveau territorial représentant une strate. Aux niveaux national et départemental, le consultant a recherché des informations dans sept directions techniques (la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), la Direction de la Production Animale (« ex Direction de

² « 4R » : approche « Resources – Roles – Rights et Returns » de la FAO

l'Elevage) ; la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux organisations paysanne et à l'entrepreneuriat agricole (DLROPEA) ; et la direction de la documentation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ; la Direction Générale des Affaires Intérieures au niveau du Ministère de la Sécurité Publique, la Préfecture du Zou et des Collines, et la Direction Générale du CARDER Zou – Collines. Le consultant a aussi visité les organisations socio-professionnelles en lien avec la problématique de la transhumance et des conflits liés dans la BMVO (FUPRO, ANAF, UDOPER). Des contacts, sans succès, ont été recherchés avec la direction du Projet d'Appui à la filière Lait et Viande (PAFILAV) du MAEP. Au niveau communal, la mission a d'abord procédé à une visite exploratoire, notamment au niveau des mairies afin d'informer sur l'organisation de la mission et échantillonner les villages à visiter. Un échantillonnage raisonné a été effectué pour retenir 5 communes (cf tableau 1) sur les 19 partageant la basse et moyenne vallée et sa zone d'influence immédiate, et en tenant compte de leur représentativité géographique, de leur statut par rapport à la transhumance. Ainsi, l'échantillon des 6 communes étudiées comporte 2 communes de la moyenne vallée de l'Ouémé (Zagnanado et Ouinhi) ; 3 de la basse vallée de l'Ouémé (Bonou, Sô-Ava et Aguégus), et 1 commune de la zone d'influence (Kétou).

Dans chaque commune retenue, avec le concours des services de la Mairie ou du Secteur Communal de Développement Agricole (SCDA), un à deux arrondissements et un à deux villages par arrondissement selon les cas de figures ont été choisis. Au total, 13 villages administratifs ont été visités par des équipes du consultant pour la phase de collecte de données. Les équipes sont introduites par des responsables de mairie, de SCDA ou de courtiers locaux de la transhumance.

L'échantillonnage des communes et localités étudiées est synthétisée dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Echantillonnage des localités étudiées

Département	Commune	Situation dans la BMVO	Arrondissement	Village / localité
Atlantique	Sô-Ava	Basse vallée	Ahomey-lokpo	KintoAgué Hinni
Ouémé	Bonou	Basse vallée	Affame	Sota
			Atchonsa	Dogba
	Aguégus	Basse vallée	Néant	Néant
Plateau	Kétou	Zone d'influence	Siège UCOPER Kétou, zone de transit des troupeaux nigériens avant séjour dans la BMVO	
Zou	Abomey	Hors BMVO	Siège UDOPER Zou -Collines	
	Djidja	Zone d'influence		Marché à bétail
	Ouinhi	Moyenne vallée	Sagon	Aïzè Tèvédji

			Gangban	Akassa Wamey
			Tohouè	Tohouè
			Dasso	Houanvé
	Zagnanado	Moyenne vallée	Banamè	Gossoé
			Agonlin-Houégbo	Bamè
			Kpédékpo	Kpoto, Azakpa
			Dovi	Taffègba, Sagbovi

Des questions relatives aux conflits et à leur gestion ont été intégrées aux différents guides d'entretiens élaborés selon les diverses catégories d'acteurs (cf annexe 3). Les différentes catégories d'acteurs ou parties prenantes à la transhumance rencontrées sur le terrain sont :

Tableau 2 : Typologie des acteurs rencontrés

N°	Types d'acteurs	Acteurs rencontrés
1	Préfecture d'Abomey (départements du Zou et des Collines)	- Secrétaire Général de préfecture - Service Planification et Aménagement du territoire (SPAT)
2	Organisations socio-professionnelles rurales	Bureau et Coordination d'UDOPER Zou-Collines à Abomey
3		- Direction exécutive FUPRO Bénin (faîtière nationale des producteurs agricoles) à Bohicon - Coordination nationale ANAF Bénin (faîtière nationale des agricultrices) à Bohicon
4	CARDER Zou-Collines	Direction régionale de la sécurité sanitaire des aliments à Bohicon
5	Marchés à bétail	- Marché à bétail de Djidja : gestionnaire du marché et transporteur / commerçant de bœuf à Djidja - Marché à bétail d'Igadjì à Kétou - Président du marché et commerçants
6	Elus communaux	- Maires de Ouinhi et de Zagnanado - 2ème adjoint au maire de Bonou
7	Services mairies et structures communales	- Secrétaires généraux Sô-Ava, Aguégoués, Bonou, Ouinhi, et Zagnanado - Points focaux transhumance - Comités communaux de transhumance Bonou et Ouinhi
8	Services déconcentrés	- Services communaux de développement agricoles (SCDA) de Sô-Ava (CARDER Atlantique-Littoral), Bonou (CARDER Ouémé-Plateau), Ouinhi et Zagnanado (CARDER Zou-

		Collines) - Brigade de gendarmerie de Bonou, Ouinhi et Zagnanado
9	Villages	- Chefs de villages et quelques conseillers villageois - Cultivateurs / maraîchers - Pêcheurs / pisciculteurs - Femmes - Jeunes - Intermédiaires / négociants transhumance - Comités villageois de transhumance - Eleveurs transhumants

Quelques dirigeants et éleveurs membres de l'UCOPER de Kétou, et de Covè ont été rencontrés, ainsi que ceux des marchés à bétail de Djidja et de Kétou.

1.4. Organisation de la mission

Quatre phases principales ont marqué la conduite de l'étude :

La phase de démarrage et de collecte documentaire à Cotonou.

Elle comprend les tâches ci-après :

- Une concertation sur la méthodologie a été effectuée avec les représentants des donneurs d'ordre, suite à l'atelier de lancement de l'étude de base pour la formulation du projet sur l'élevage transhumant sur la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (Corridor Bénin – Nigéria), auquel ont été invités divers PTF afin de ressortir les thèmes d'intérêt ou axes prioritaires de leurs interventions au Bénin ;
- la recherche documentaire sur les différentes interventions passées, actuelles et en perspective, relatives à la gestion des diverses ressources entrant dans la gestion de la transhumance et de l'agriculture dans la BMVO, etc. ;
- l'organisation de visites exploratoires et d'information des dirigeants de communes choisies sur l'étude, pour échantillonner les villages à visiter et convenir du calendrier de passage de la mission.

La phase active de collecte de données primaires et secondaires, comprenant :

- la revue documentaire notamment au niveau des administrations centrales à Cotonou, des PTF, des préfectures, des communes pour la collecte de données secondaires ; et
- la collecte de données primaires sur le terrain (BMVO) et aux niveaux des différentes catégories de parties prenantes depuis le niveau national jusqu'au niveau du village ;

La phase de traitement, d'analyse d'interprétation et de rédaction du rapport de mission

De retour de terrain, les membres de l'équipe de consultant ont restitué par le biais de notes de terrain les données secondaires et primaires collectées. Ces dernières ont été traitées et analysées, et ont permis d'élaborer un rapport provisoire à soumettre à validation.

La phase de validation des orientations stratégiques et de finalisation du rapport de l'étude.

La validation des résultats de l'étude, notamment celle des orientations stratégiques définies pour une gestion concertée de la transhumance et le développement d'un agro-pastoralisme durable dans la BMVO, a été effectuée dans le cadre d'un atelier co-organisé par la SNV Bénin et le HCGC. Le rapport final intègre les observations et principales orientations convenues.

1.5. Limites de l'étude

La phase de terrain a été effectuée dans une période politique d'organisation des élections législatives, municipales, communales et locales ; et plus précisément pendant l'étape d'attente des résultats des élections municipales et locales. Ce moment particulier a quelque peu affecté la disponibilité des élus locaux et des personnels des administrations communales, pour des entretiens avec la mission, ce qui a rallongé la durée de la mission sur le terrain.

De même, la phase de terrain a été organisée après la fin de la transhumance 2014/2015 dans la zone d'étude et pendant la grande saison pluvieuse. Si l'observation directe des activités de transhumance n'a pu être effectuée par la mission, les éleveurs locaux, acteurs et intermédiaires de la transhumance ont été rencontrés. Les perceptions des éleveurs transfrontaliers n'ont pu donc être enregistrées.

Les pluies ont empêché des visites et entretiens dans certaines localités cibles de la transhumance telles Gnanhouizounmè à Bonou ; Tèvèdji à Ouinhi.

Les bonnes capacités d'usage des langues locales (fon / mahi / goun et nago / yorouba) ont permis une gestion efficace et efficiente des entretiens avec les acteurs locaux à travers des assemblées villageoises, des focus groups (groupes de cultivateurs, groupes de femmes, conseillers de village, comités villageois de transhumance, etc.) et des entretiens individuels (intermédiaires, leaders ruraux) au niveau des communautés vivant la transhumance, ainsi qu'au niveau des marchés à bétail visités. Par contre, les membres de la mission n'ont pu communiquer directement avec les éleveurs peulh locaux.

La mission relève le déficit de données chiffrées de la gestion de la transhumance dans la zone étudiée, à tous les niveaux des acteurs. Les statistiques tenues par la Direction de la Production Animale tendent à occulter l'occurrence de la transhumance dans cette région du Bénin, malgré les échos médiatiques et politiques annuels qui consacrent son importance. De même, les organisations d'éleveurs, les intermédiaires d'éleveurs, les services communaux, ainsi que les services déconcentrés locaux (brigades de gendarmerie, SCDA), bien que disposés à discuter de la problématique de la transhumance, sont souvent vagues ou réservés quant aux caractéristiques quantitatives du sujet.

Le temps très ponctuel consacré à cette étude n'a pas permis d'établir des relations de confiance nécessaires à l'obtention de données quantitatives comme le nombre de troupeaux, le nombre de têtes, la composition des troupeaux, les provenances, le croît, le déstockage, les prix, etc. La mission n'a pu obtenir de données quelconques au niveau de l'UDOPER Zou-Collines.

1.6. Structure du rapport

Huit principaux chapitres structurent le rapport. Le premier chapitre rappelle l'intérêt et les objectifs de l'étude, et présente la méthodologie et les outils mis en œuvre pour la réaliser. Le second chapitre est consacré à la détermination de la zone d'étude et à sa caractérisation. Les chapitres 3 abordent la description et l'analyse de la transhumance, les ressources exploitées, ses divers enjeux et contraintes. Le chapitre suivant traite des mutations sociales engendrées par la transhumance, notamment les conflits liés à la transhumance et les mécanismes de leur gestion. Le chapitre 5, aborde la conclusion et les recommandations. Le chapitre 6 rassemble quelques images de la sortie de terrain. Les deux derniers chapitres présentent respectivement les références bibliographiques, et les annexes

2. BREVE PRESENTATION DE LA BASSE ET MOYENNE VALLEES DE L'OUEME ET SA ZONE D'INFLUENCE

2.1 Situation géographique et administrative

La basse et moyenne vallée du fleuve Ouémé (BMVO) fait partie du sous bassin hydrographique du même nom (SB-BMVO), comme l'indique la figure 1. C'est une zone de plaine alluviale, caractérisée par une pente très faible du cours d'eau (5 m de dénivelé sur 85 km³) et parcourue par un réseau hydrographique dense qui alimente le lac Nokoué à l'Ouest et la lagune de Porto-Novo à l'Est, et qui forme le delta de l'Ouémé avant de déboucher sur l'Océan Atlantique. Elle est située entre 70°00 et 80°30 de latitudes Nord et 41°30 et 47°00 de longitudes Est. Avec une superficie totale d'environ 4 770 km², soit 4,2% du territoire national, la BMVO couvre 14 communes réparties sur trois départements : l'Ouémé, le Zou et l'Atlantique (cf tableau n°3).

Tableau 3 : Communes partageant la basse et moyenne vallée de l'Ouémé et sa zone d'influence

Territoire spécifique	Départements				
	Atlantique	Ouémé	Plateau	Zou	Collines
Moyenne vallée				1. Covè, 2. Zagnanado, 3. Zogbodomey 4. Ouinhi	
Basse vallée	5. Abomey -Calavi, 6. Sô-Ava, 7. Zè	8. Adjarra, 9. Adjohoun, 10. Aguégoués, 11. Bonou, 12. Dangbo, 13. Porto- Novo, 14. Sèmè- Podji			
Zone d'influence			15. Kétou, 16. Pobè, 17. Adja- Ouèrè	18. Zakpota, 19. Djidja	20. Savè, 21. Dassa- Zoumè

Source : GAI sarl

³ BOKO S. Y. W (2009)

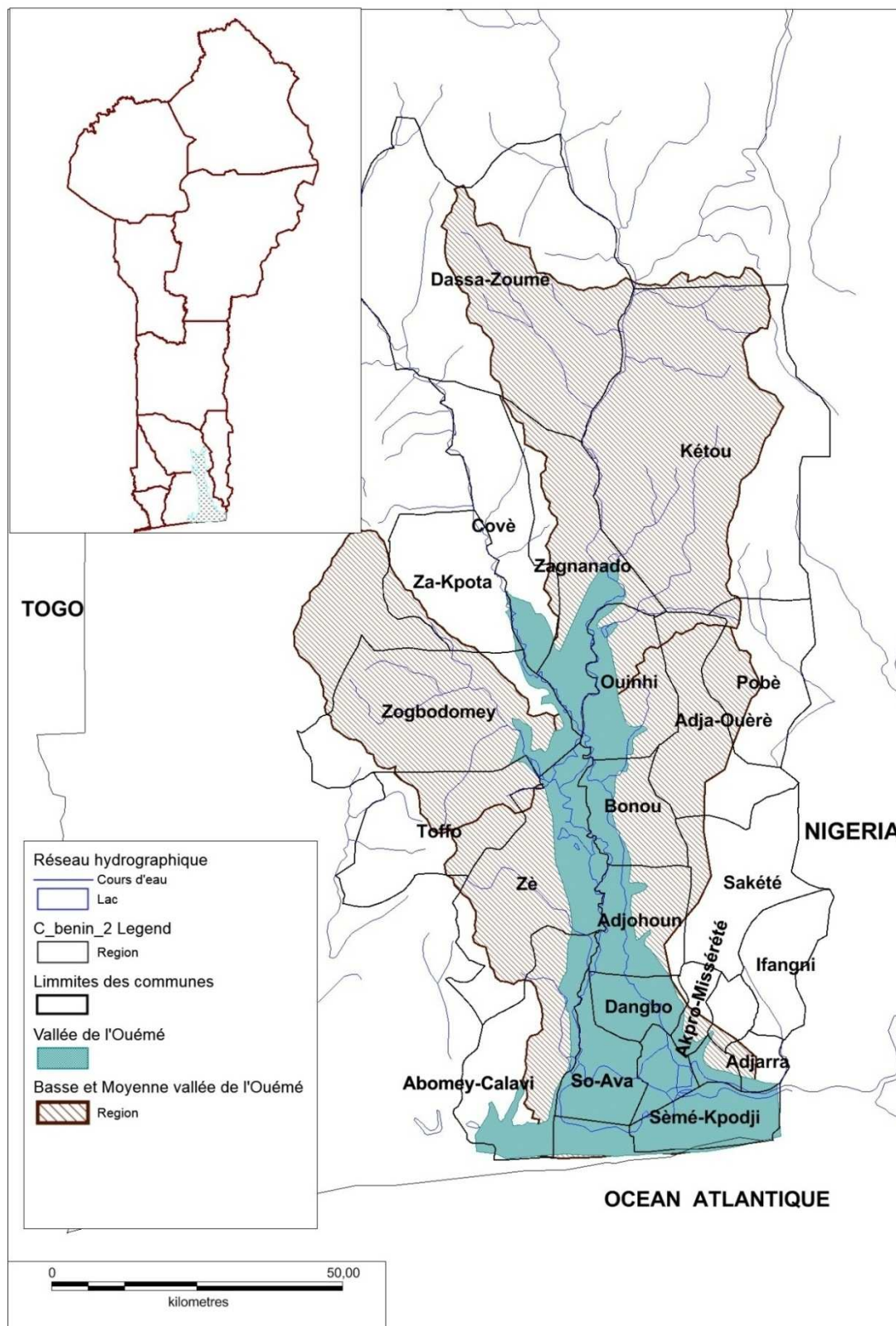


Figure 1 : Situation géographique et administrative du sous-bassin de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé et sa zone d'influence

Source : GAI sarl

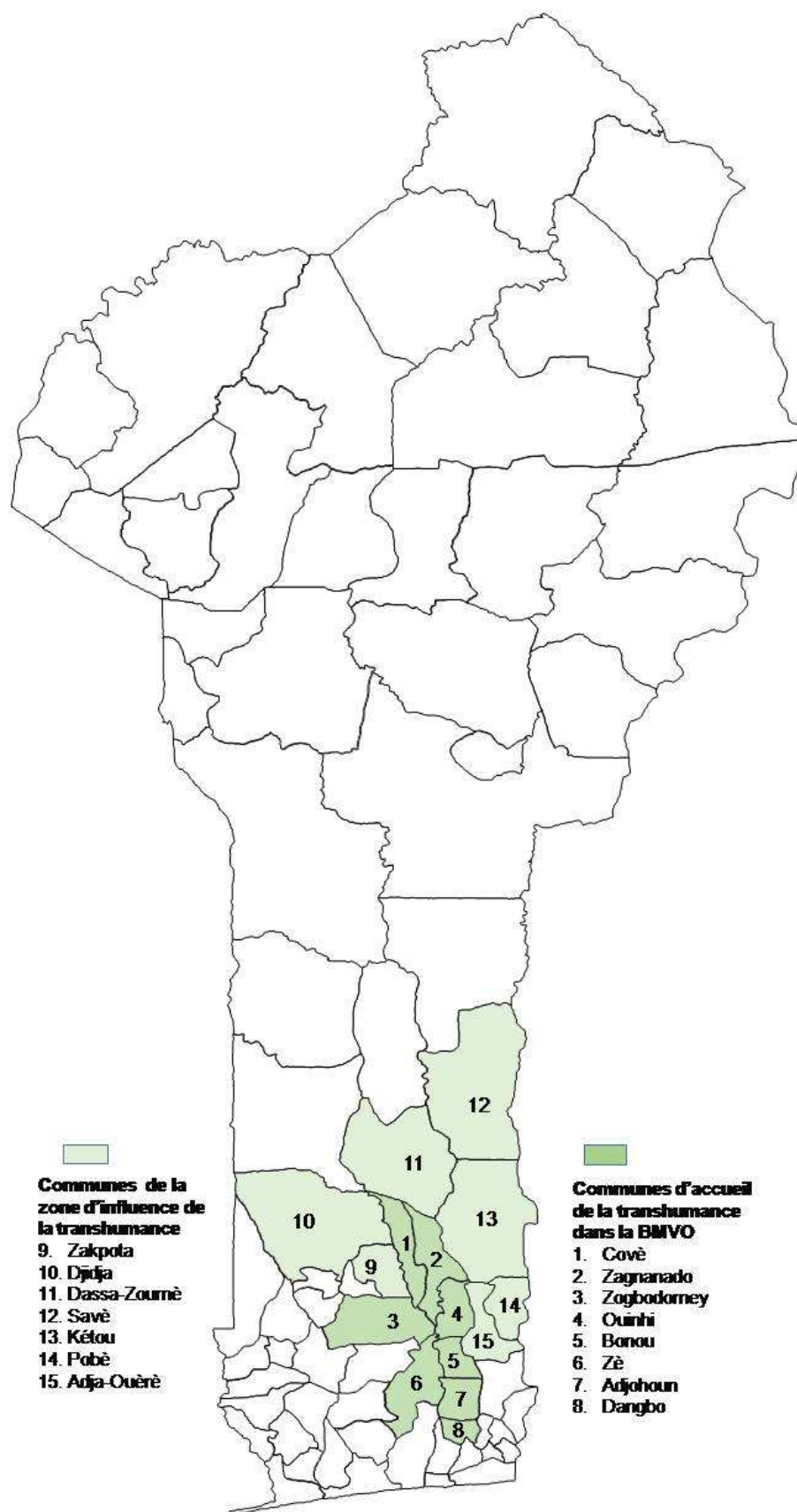


Figure 2 : Situation territoriale de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé et sa zone d'influence

Source : GAI sarl

La zone d'influence (cf figure 2) de la transhumance sur la BMVO est définie dans le contexte de l'étude, comme étant les territoires majeurs qui donnent accès directement à la destination finale des transhumants. Cet espace est souvent le point de regroupement des troupeaux de transhumants de diverses provenances, qui y séjournent pendant un moment, avant l'ouverture officielle de la campagne de transhumance par les communes de la BMVO. Les communes de la zone d'influence sont au nombre de 7, réparties sur les départements des Collines (02) du Zou (02), et du Plateau (03). La superficie de la zone d'influence est estimée à 9 122 km², soit 8% du territoire national.

Ainsi, la BMVO et sa zone d'influence couvre environ 13 892 km², soit 12% du territoire béninois.

2.2 Profil environnemental de la Basse et Moyenne vallée de l'Ouémé et de sa zone d'influence

2.2.1 Climat

Deux types de climat caractérisent la BMVO et sa zone d'influence. Un climat du type subéquatorial dans la basse vallée, et celui de type soudano guinéen dans la partie moyenne de la vallée. Le régime pluviométrique est bimodal, avec des précipitations annuelles moyennes situées entre 1 100 mm et 1 300 mm d'eau dans la basse vallée, et de 900 à 1 100 mm d'eau dans la moyenne vallée. La grande saison des pluies court d'avril à juillet et la petite de septembre à novembre. La grande saison sèche court de décembre à mars.

2.2.2 Ressources hydriques

Le fleuve Ouémé est le principal cours d'eau qui définit la physionomie du bassin. C'est un cours dont le régime hydrologique est marqué par des variations notables au cours de l'année. Selon Lalèyè et al (2004), l'inondation dans le bassin a lieu en général de fin août à mi-octobre, mais peut survenir dès juillet et se terminer au début novembre. Les hauteurs et débits varient de façon considérable au cours d'une même année.

La BMVO dispose d'un réseau riche et dense de plans et cours d'eau qui sont exploités pour la pêche, et aussi par l'élevage transhumant pour l'abreuvement du bétail et pour leur richesse en fourrage.

2.2.3 Relief et topographie

La BMVO et une partie importante de sa zone d'influence s'inscrit dans le bassin sédimentaire côtier comprenant les grands plateaux et les plaines d'inondation alluviales. Ses principales unités topographiques comprennent :

- le plateau d'une altitude moyenne de 40 à 50m, entaillé par des vallées profondes ;
- le versant du plateau en pente douce vers la vallée de la Sô ;
- la plaine d'inondation du complexe "Ouémé-Sô" où apparaissent des terrasses fluviales.

La partie de la zone d'influence située au nord de la BMVO, couvrant les communes de Djidja, Dassa-Zoumè, et Savè est dominée par un socle de roche du précambrien (gneiss et granite) qui alterne des sommets et des dépressions fortes et allongées, Le paysage est également caractérisé par des collines avec des pentes généralement comprises entre 2 et 5%.

2.2.4 Végétation

La végétation est fortement anthropisée du fait de la forte densité humaine dans cette région du Bénin, comme le montre la figure n°2 présentant l'occupation de sol dans la moyenne vallée. Elle est dominée par des mosaïques de cultures et jachères, de cultures et jachères sous palmier et de plantations forestières. Dans les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé, des reliquats de forêts denses et de galeries forestières subsistent sous forme de petits îlots de forêts sacrées. Les communes de la moyenne vallée de l'Ouémé, dans le département du Zou disposent de formations naturelles importantes, mais en dégradation rapide : forêt dense (446 ha) ; forêt claire et savane boisée (5 300 ha) et forêt galerie (1 862 ha).

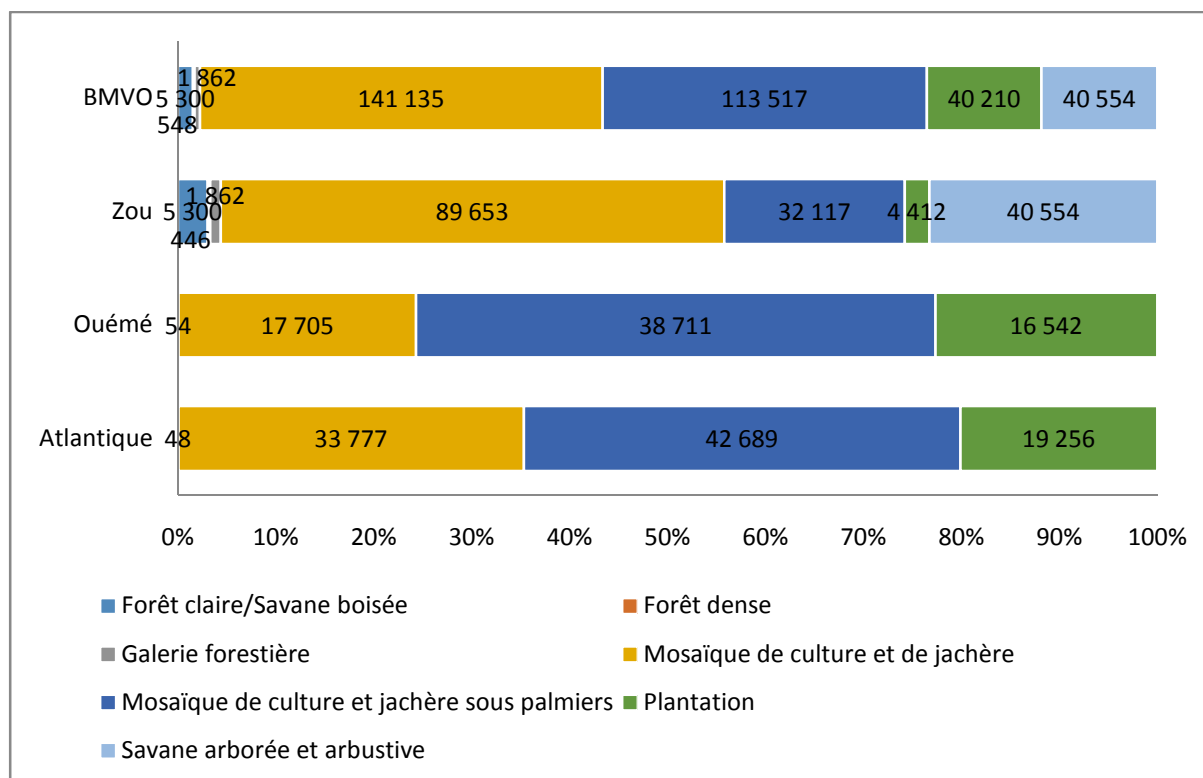


Figure 3 : Occupation de sol dans la BMVO et sa zone d'influence (ha)

Source : Données Inventaire Forestier National (IFN), 2007

Au sud de la moyenne vallée, on rencontre les savanes herbacées et marécageuses qui sont plus importantes dans les arrondissements de Dovi et de Kpédékpo de la commune de Zagnanado. Ces savanes sont inondées en période de crue du fleuve Ouémé et de son affluent le Zou. Elles sont dominées dans Kpédékpo autour du lac Azili par le palmier raphia (*Raphia hookeri*) et dans Dovi par l'espèce appelée localement «gbègbè» et des *andropogonae*.

Selon ALI et al R4 , la couverture végétale dans la basse vallée de l'Ouémé est constituée de végétaux herbacés formant des prairies basses, périodiquement inondables à *Paspalum vaginatum*. Il existe aussi *Thypha australis* et *Cyperus papyrus* qui laissent en surplomb des îlots forestiers. Au nombre des végétaux flottants, il y a *Eichornia crassipes* (jacinthe d'eau), *Pistia stratiotes* et *Lemnepauci costata* (laitues d'eau).

Dans la partie nord de la zone d'influence, les peuplements naturels de végétation dominés par des forêts claires et savanes arborées sont en régression rapide sous l'effet de la colonisation agricole croissante.

En fonction des potentialités et des contraintes à l'élevage de ruminants, le territoire béninois est subdivisé en 5 zones agro-pastorales. Suivant l'analyse statistique de la direction de la production animale (DPA) du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), la BMVO et sa zone d'influence s'étendent entre les zones 4 et 5 (cf encadré 1). La zone 4 est fortement pourvue en ressources fourragères, et « constitue la principale zone d'accueil des transhumants transnationaux », alors que la zone 5 est caractérisée par une diversité de contraintes au développement de l'élevage bovin.

Ce zonage ne semble pas tenir compte de la réalité actuelle des ressources et des pratiques des transhumants dont la destination finale se situe dans la zone 5, riche en bourgoutières et en eau pour l'alimentation et la nutrition des troupeaux de bovins. La zone 4 apparaît pour nombre de transhumants comme un territoire de séjour temporaire des troupeaux avant l'entrée et le séjour final dans la basse vallée de l'Ouémé.

Encadré 1 : Caractérisation des zones agro-pastorales 4 et 5 du Bénin

Zone 4 : comprise entre 7° et 8°30 des latitudes Nord, couvre le Nord et le Centre du Zou – actuellement les départements des Collines et du Zou - , le Nord d'Aplahoué et Kétou. Elle possède un climat soudano-guinéen à 2 saisons de pluies avec une pluviométrie variable de 1.000 à 1.200 mm. Elle constitue la principale zone d'accueil de transhumants transnationaux en raison de ses importantes potentialités en ressources fourragères.

Zone 5 : située entre 6° et 7° des latitudes Nord, elle correspond dans l'ensemble aux territoires du Mono, de l'Atlantique et de l'Ouémé auxquels s'ajoutent les communes du Zou Sud (Zakpota, Bohicon, Abomey, Zogbodomey). L'élevage du gros bétail y est peu développé à cause des multiples contraintes liées à la densité agricole, à la forte démographie et à la présence des mouches tsé-tsé.

Source : *Extrait Annuaire statistique DE/MAEP 2012, éd avril 2013*

⁴ALI K. F. M. R. et al (2014)

Les plaines d'inondation et les formations marécageuses qui sont les destinations finales des troupeaux transhumants occupent entre 7 et 15% des superficies totales des communes de la BMVO, soit environ 70 000 ha⁵.

2.3 Situation socio-démographique

Selon les résultats provisoires du quatrième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH4, 2013), la population de la BMVO comprend entre 2 à 3 millions d'habitants, soit entre 20 et 30% de la population totale du Bénin en 2013. La croissance démographique à l'instar de la situation nationale y est élevée avec un taux d'accroissement intercensitaire entre 2002 et 2013 de 4,1% contre 3,5% au niveau national. Les communes de l'Atlantique, notamment Abomey-Calavi, connaissent la croissance démographique la plus rapide et la plus forte.

La carte des densités de populations (cf tableau 5 et figure 3) à partir des résultats provisoires du 4^{ème} recensement général de la population et de l'Habitation (RGPH4, 2013), montre l'existence d'un gradient croissant du nord au sud de la BMVO et sa zone d'influence, et on peut répartir les communes en trois groupes de densité :

- Le groupe des communes de faibles densités (inférieures à 100 hab/km²) composé de 4 communes dans la partie nord de la zone d'influence, à savoir Kétou, Savè, Dassa-Zoumè et Djidja.
- Le groupe de densité moyennement élevée (100 à 200 hab/km²) regroupant les 6 communes d'accueil et de séjour final de la transhumance dans la BMVO, à savoir : Covè, Zagnanado, Ouinhi, Bonou, Zogbodomey et Zè ;
- Le groupe de densité élevée à très élevée (supérieures à 200 hab/km²), comprenant toutes les communes situées dans la partie sud de la BMVO, et fortement influencées par l'urbanisation rapide autour de Cotonou et de Porto-Novo.

Tableau 4 : Densité de populations (hab/km²) selon les communes dans les départements de la vallée de l'Ouémé

Atlantique	Ouémé	Plateau	Zou	Collines
Zè : 164	Bonou : 178	Kétou : 88	Djidja : 57	Savè : 39
Sô-Ava : 567	Adjohoun : 269	Adja-Ouèrè : 279	Zagnanado : 102	Dassa-Zoumè : 66
Abomey-Calavi : 1 217	Aguégués : 432	Pobè : 309	Zogbodomey : 114	
	Dangbo : 644		Covè : 120	
	Sèmè-Podji : 1 028		Ouinhi : 175	
			Zakpota : 324	

Légende :

	Moins de 100 hab/km ²		[300; 500[hab/km ²
	[100; 200[hab/km ²		[500; 700[hab/km ²
	200; 300[hab/km ²		≥ 700hab/km ²

Source : Résultats provisoires RGPH 4, 2013

⁵ PAIAVO (2013)

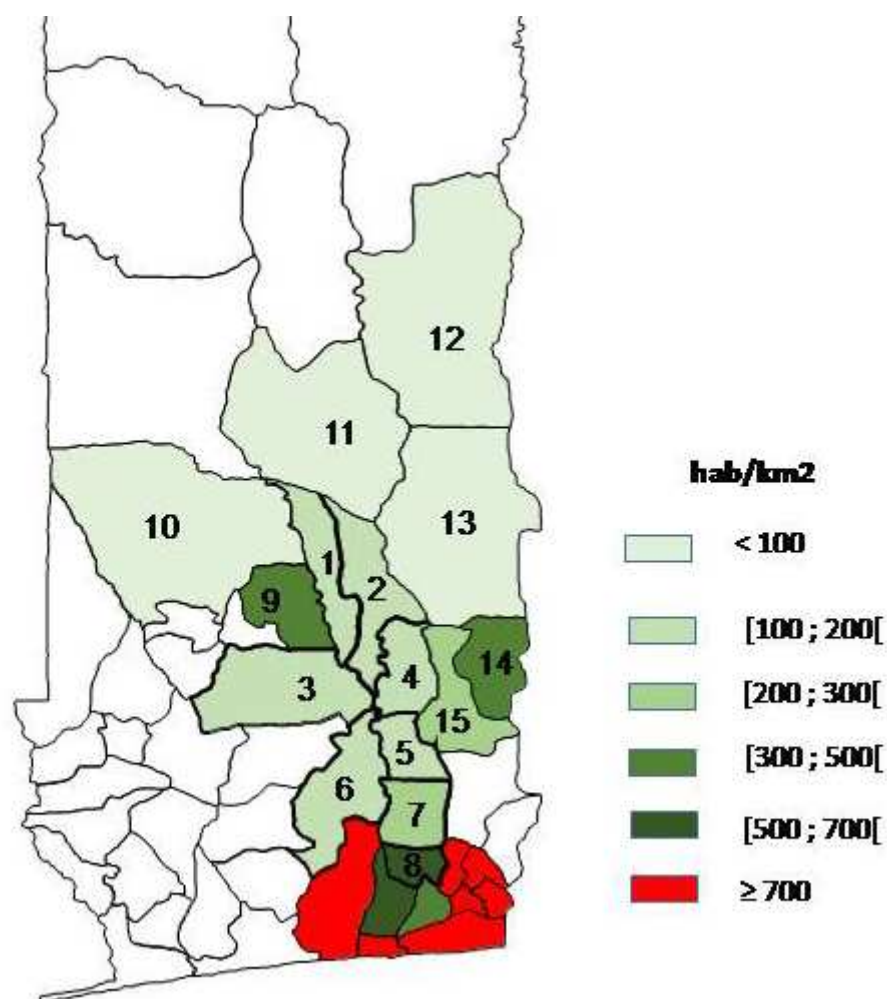


Figure 4 : Distribution de la densité de population dans les communes de la BMVO et sa zone d'influence

Source : Traitement résultats provisoires RGPH 4, 2013

La population de la BMVO est à majorité jeune, et comptait en 2002⁶, 251 412 ménages et 42,68% d'actifs. 25,38% de ménages étaient dirigés par des femmes contre la moyenne nationale de 22,7%. La taille moyenne des ménages était de 4,6 membres contre 5,6 au plan national.

2.4 Situation socio-économique

2.4.1 Agriculture

Au plan économique, l'agriculture est prépondérante avec 57,2% de la population de la BMVO l'exerçant. Elle est suivie des activités de commerce et de restauration (19,4%). L'économie de la région repose aussi sur le commerce avec le Nigéria voisin. L'analyse de l'évolution des activités montre que la frange de la population active qui pratique l'agriculture est en réduction sensible au profit des autres secteurs d'activités. Dans la BMVO, avec 37% de ménages pratiquant l'agriculture à

⁶ RGPH3, 2002

plein temps dans sa population, les communes relevant du département du Zou, présentent un niveau supérieur à la moyenne nationale de 36% ; alors que les proportions de ménages d’agriculteurs dans des communes relevant des départements de l’Atlantique et de l’Ouémé sont relativement faibles, respectivement à 20 et 18% des populations ciblées (cf figure 4). Les principales cultures vivrières sont le maïs, le manioc et les cultures maraîchères notamment dans l’Ouémé. La riziculture est en croissance rapide, du fait de la mise en œuvre de nombreuses initiatives de valorisation économiques des bas-fonds et diverses zones inondables.

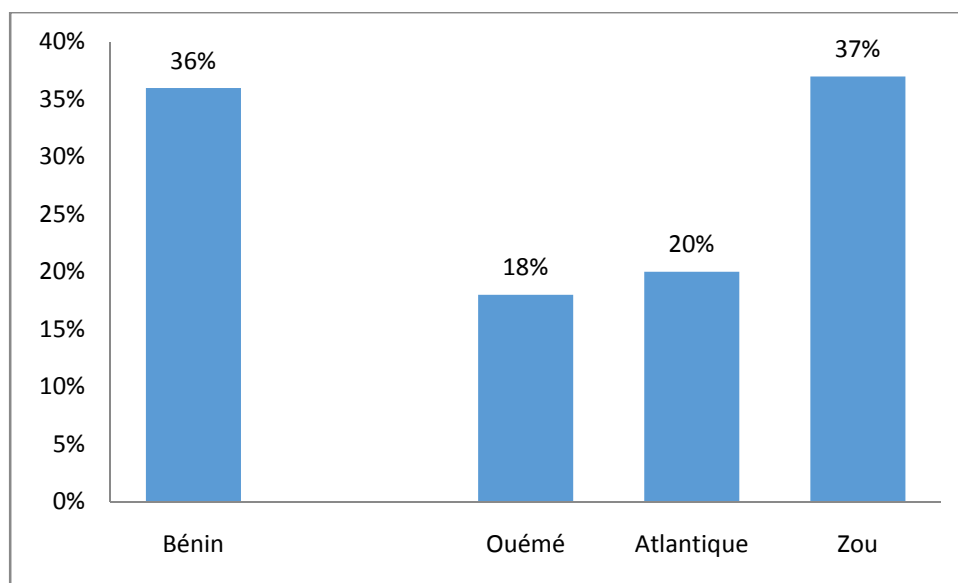


Figure 5 : Proportions de ménages pratiquant l’agriculture au sein des populations de la BMVO, 2013

Source : AGVSA, 2013

L’agriculture est principalement de type familial sur des exploitations de petites tailles (< 2ha), orientées vers les cultures vivrières et intégrant souvent le petit élevage (volaille, petits ruminants ou porcins). Selon les résultats de l’Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) de 2012 (cf figure 5), 36% des exploitations agricoles dans le département de l’Atlantique disposent de moins d’un hectare de terre agricole ; et 43% d’entre elles disposent entre 1 et 2 ha. Dans le département de l’Ouémé, la disponibilité de terre agricole pour les exploitations familiales est encore plus faible, avec 46% des exploitations familiales travaillant sur moins de l’hectare et 32% disposant entre 1 et 2 ha.

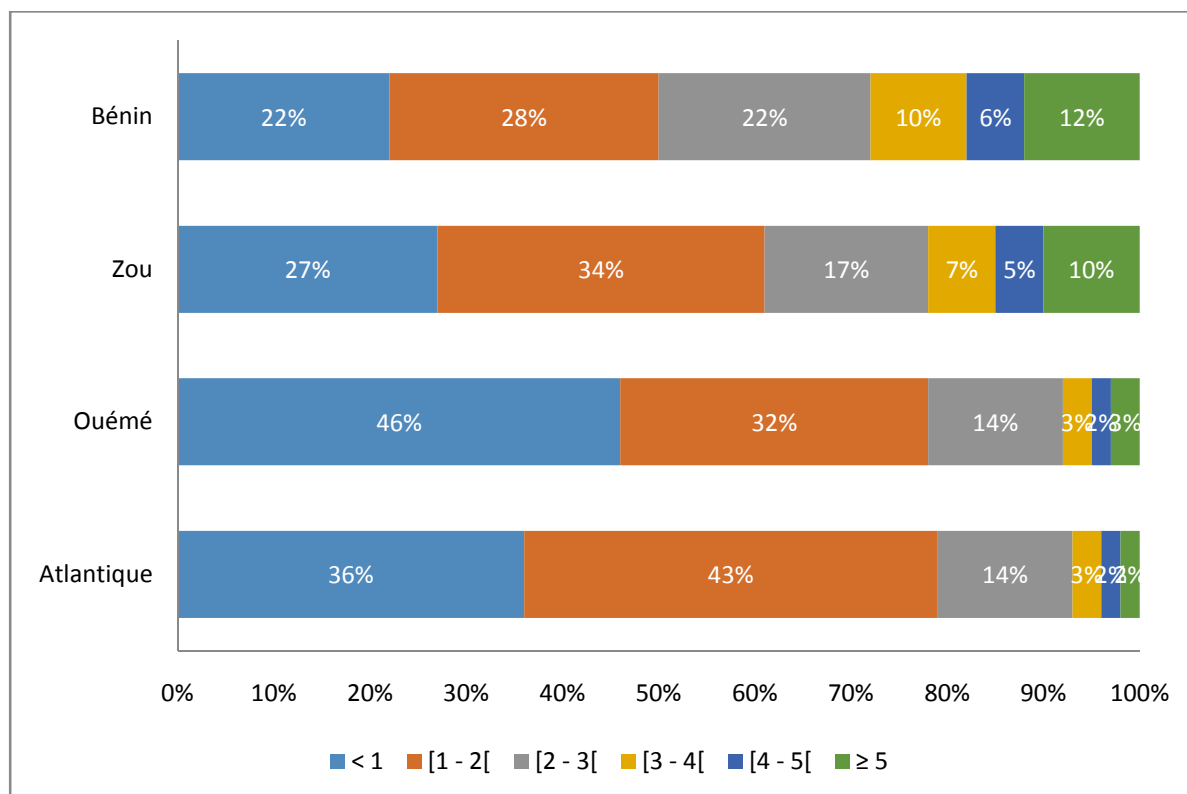


Figure 6 : Répartition des ménages agricoles selon la superficie emblavée en 2012, dans les départements partageant la BMVO

Source : AGVSA, 2013

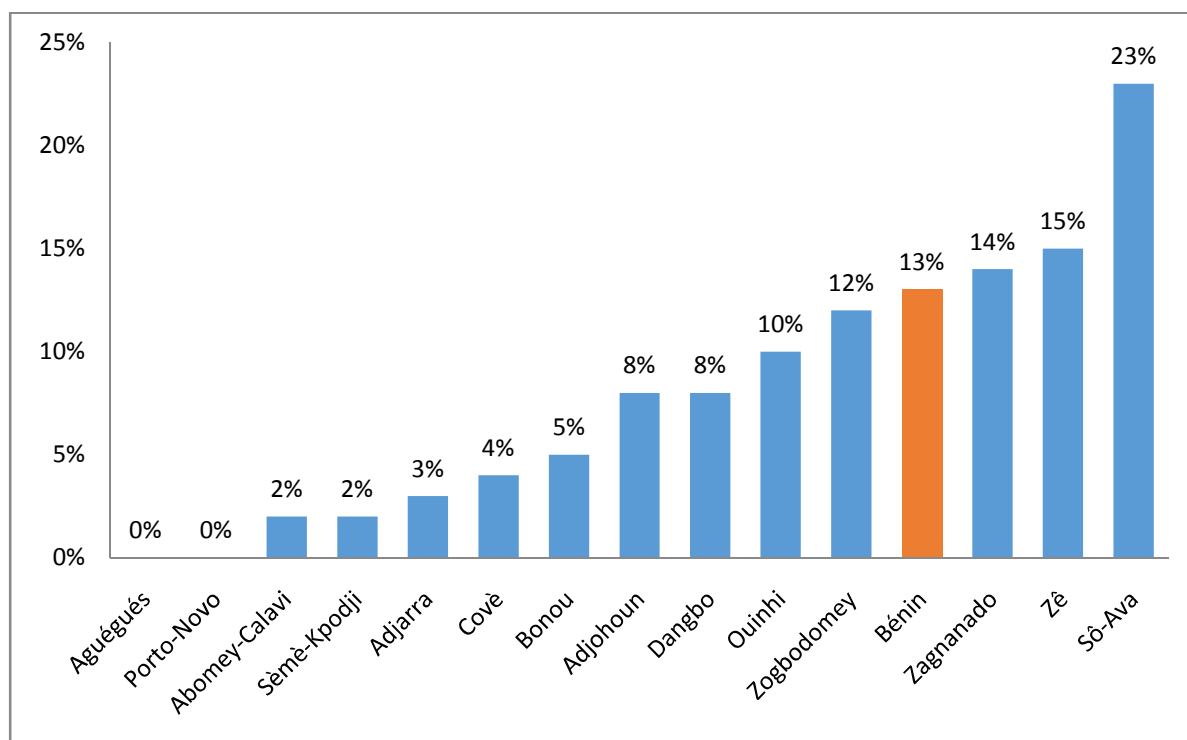


Figure 7 : Situation des ménages en vulnérabilité économique dans les communes de la BMVO en 2013

Source : AGVSA, 2013

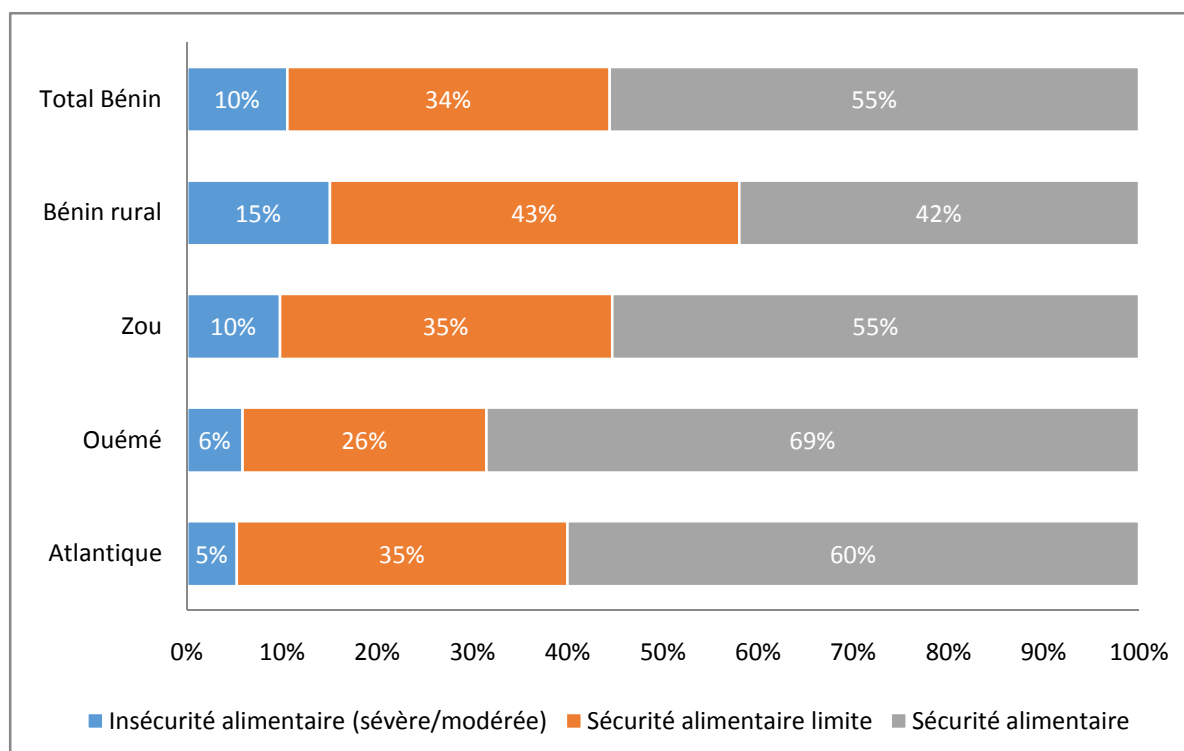


Figure 8 : Etat d’insécurité alimentaire des ménages dans la Basse et Moyenne Vallée de l’Ouémé, en 2013

Source : AGVSA, 2013

La riziculture et le maraîchage de contre-saison sont développés dans les plaines d’inondation de la BMVO et les bas-fonds dans la zone d’influence. Ils s’étendent de plus en plus en superficie avec divers appuis externes de valorisation de l’eau pour la sécurité alimentaire.

Dans le département du Zou, les exploitations familiales de moins d’un hectare représentent 27%, et celles de tailles situées entre 1 et 2 ha sont estimées à 34%.

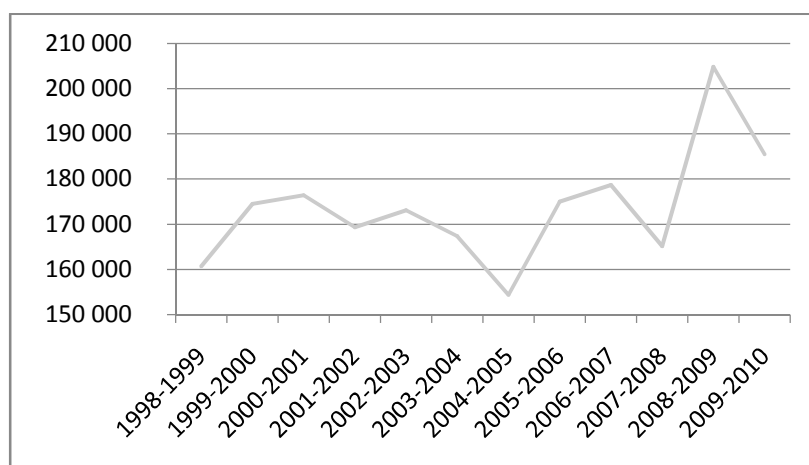


Figure 9 : Evolution des emblavures annuelles cumulées des principales cultures dans les communes de la BMVO

Source : DPP/MAEP

Entre 1998 et 2010, selon les statistiques du MAEP, les superficies cultivées pour les principales cultures dans les communes de la BMVO ont connu un accroissement de 15%, passant de 160 680 ha à 185 472 ha, avec un pic à 204 785 ha en 2009 (cf figure 8). La promotion de la riziculture irriguée dans les plaines inondables ou bas-fonds a induit l'accroissement le plus important d'emblavures à 185% sur la période sus définie, mais des superficies encore faibles (de 304 à 865 ha entre 1998 et 2010) par rapport aux potentialités de la BMVO.

L'analyse de l'évolution des emblavures des principales cultures par commune, montre les accroissements les plus rapides dans les 4 principales communes d'accueil de la transhumance dans la BMVO, avec 244% pour la commune de Ouinhi ; 79% pour la commune de Zogbodomey ; 55% pour Zagnanado et 51% pour Bonou.

Par rapport au niveau de vulnérabilité économique des ménages, trois communes présentent des proportions de ménages économiquement vulnérables supérieures à la moyenne nationale (cf figure 6). Dans cette catégorie, figurent les communes de Zagnanado et Zè qui accueillent régulièrement la transhumance.

L'analyse de l'état de sécurité alimentaire des ménages de la BMVO (cf figure 7) montre un niveau plus satisfaisant que la situation nationale et plus encore par rapport au milieu rural. Dans la BMVO, entre 5 et 10% des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire, contre 15% au niveau de l'ensemble de la population rurale béninoise ; et, entre 55 et 69% des ménages sont en situation de sécurité alimentaire, pendant que la moyenne nationale se situe à 55%, et à 42% en ce qui concerne le milieu rural béninois. Le niveau d'insécurité alimentaire est relativement plus faible, entre 1,1% et 3,5% pour 5 communes sur les 7 de la zone d'influence. Sur l'ensemble des communes de la BMVO et sa zone d'influence, la commune de Zakpota connaît une situation d'insécurité alimentaire modérée très élevée (28,1%).

2.4.2 Elevage

Une des caractéristiques des exploitations agricoles familiales dominantes dans la BMVO et sa zone d'influence est la pratique quasi systématique du petit élevage comprenant la volaille, essentiellement les poulets, et les petits ruminants, notamment les caprins. Le petit élevage familial est exercé par au moins 60% des ménages. Les animaux sont en général, élevés sans soin, la divagation étant le mode d'alimentation le plus courant observé. Quelques suppléments alimentaires faibles sont assurés pendant les cultures, les animaux étant mis en enclos ou attachés à des piquets.

Rappelons que la BMVO et sa zone d'influence font partie des zones agropastorales 4 et 5, où l'élevage bovin est traditionnellement peu développé, mais qui disposent d'importantes potentialités fourragères et hydriques, qui attirent la transhumance.

Selon les estimations de la Direction de la Production Animale sur la période 2007 à 2013, la BMVO compte en moyenne annuelle 84 000 têtes de bovins (cf figure 9), représentant environ 4,17% de l'effectif national de bovins, avec un taux de croissance de 2,8% par an. Ce sont des races trypano-tolérantes de petit format.

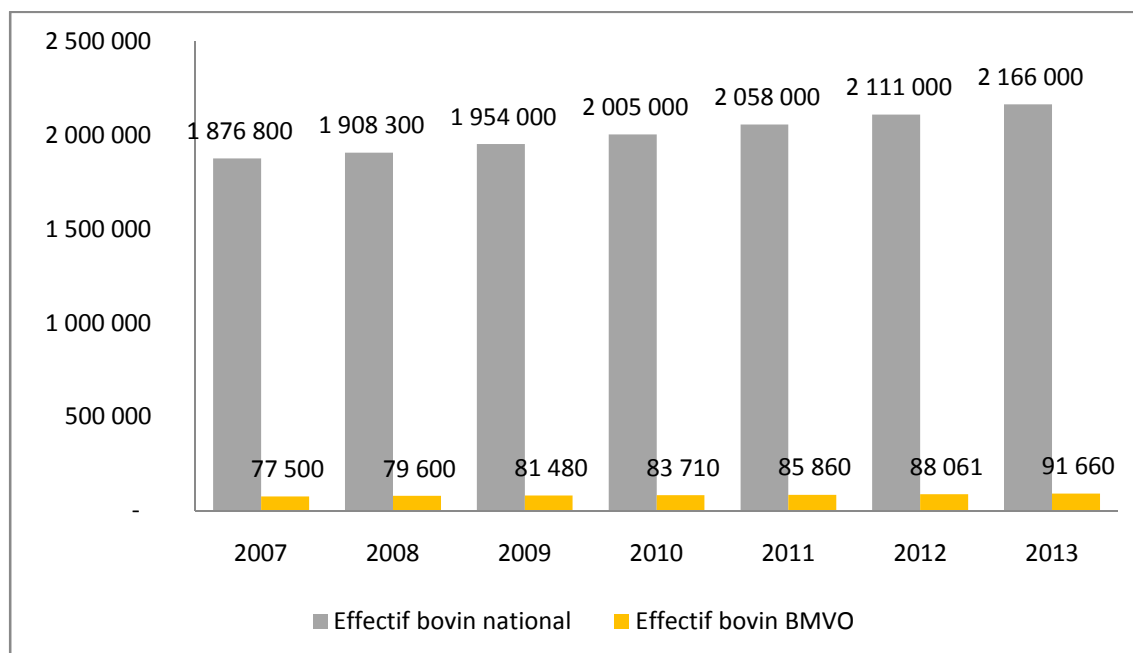


Figure 10 : Evolution comparée des cheptels bovins national et de la BMVO

Source : Données statistiques de la Direction de l'Élevage /MAEP

Selon la même source, en moyenne annuelle sur la période 2007 à 2013, 8% des bovins nationaux vont en transhumance (cf figure 10). La transhumance transfrontalière accroît, chaque campagne, l'effectif total de bovins de 2% en moyenne sur la période 2007 à 2013, soit environ 40 000 têtes de bovins. La figure 10 montre des tendances contraires d'évolution des transhumances nationales et transfrontalières. La chute de la transhumance nationale n'est-elle pas plutôt due au départ des troupeaux béninois en transhumance dans les pays voisins comme le Togo et le Ghana ?

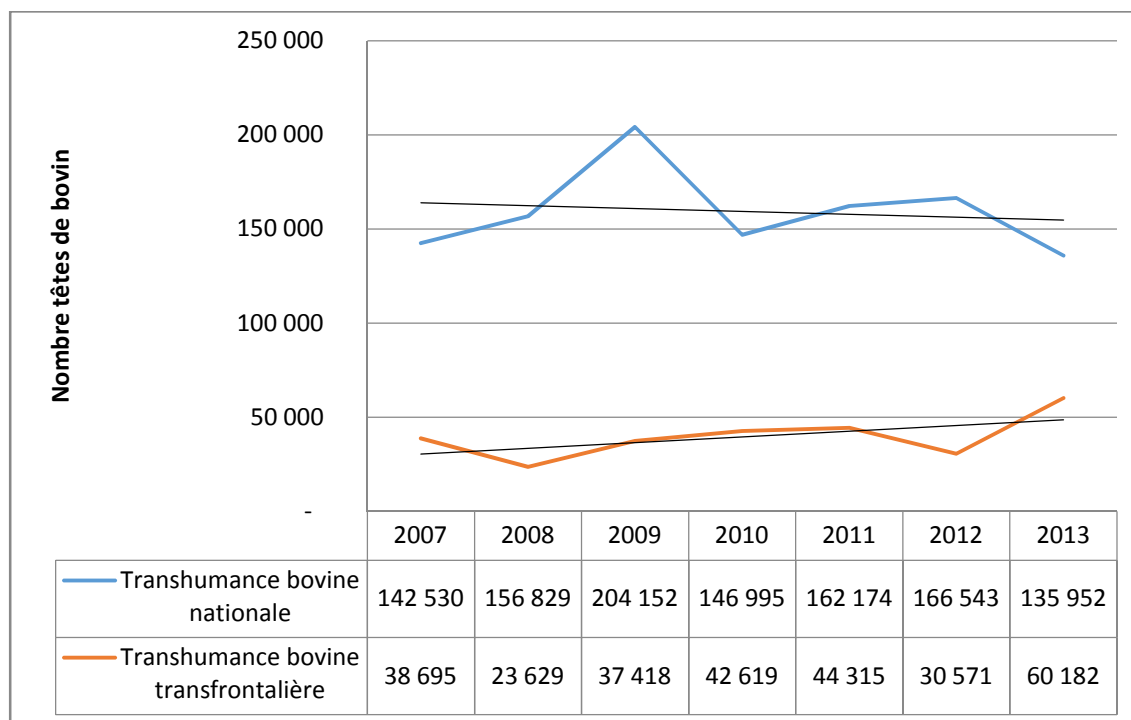


Figure 11 : Evolution comparée des transhumances bovines nationale et transfrontalière

Source : Statistiques de la Direction de l’Elevage /MAEP

Ces chiffres ne traduisent pas correctement la réalité de la transhumance, et reflètent le déficit de capacités de suivi de la transhumance par les Services Publics béninois. Par exemple, dans la commune de Ouinhi, on situe l’effectif annuel de bovins qui y séjourne en transhumance entre 50 000 et 100 000 têtes⁷. En 2008, plus de 70 000 têtes de bœufs y ont séjourné en transhumance. Le tableau 6, ci-après donne un aperçu des chiffres enregistrés par les communes de Bonou et de Zagnanado.

Tableau 5 : Aperçu indicatif des troupeaux transhumants dans quelques communes de la BMVO

Communes BMVO	Années										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Zagnanado	1 800	5 300	6 700	7 900	11 600	16 260	14 000				
Bonou						781	845	903	913	1 026	6 800

Source : Exploitation données SCDA Bonou et rapport Ayikpon G

2.4.3 Pêche

La BMVO dispose des potentialités importantes en matière de pêche et de pisciculture. De ce fait, la pêche constitue une activité économique majeure dans certaines communes et localités de la BMVO. Elle emploie entre 40 et 65% de la population active dans les communes lacustres ou à forte population lacustre, telles

⁷ SDAC Ouinhi

que Sô-Ava, Aguégoués, des localités de Zogbodomey, Zagnanado, Ouinhi, Bonou et Adjohoun. La pêche dans la BMVO est de type continental et est pratiquée dans les lacs, les rivières, les étangs, les lagunes et le fleuve. En plus de la pêche, les pêcheurs utilisent une diversité de techniques de piscicultures traditionnelles et modernes, et on peut observer de ce fait des aménagements de grandes étendues (acadja) sur les plans d'eau, notamment à Sô-Ava, Aguégoués, et Adjohoun. Les pêcheries de la commune de Zagnanado s'étendent sur plus de 835 ha, et celles de Sô-Ava sont encore plus importantes. Pendant la décrue, des trous à poissons (houédo) sont exploités dans les plaines d'inondation. La disposition anarchique de ces aménagements entraîne des conflits aussi bien entre pêcheurs, mais surtout entre pêcheurs et éleveurs transhumants.

Les activités de pêche favorisent le développement du commerce des poissons et les activités de mareyage dans lesquelles sont spécialisées les femmes. Les principales contraintes liées aux activités de pêche sont :

- ensablement et envasement des plans et cours d'eau;
- utilisation des matériels de pêche inappropriés ;
- exploitations anarchiques des plans et cours d'eau;
- envahissement des cours et plans d'eau par des plantes aquatiques proliférantes telles que la jacinthe d'eau ;
- surexploitation de certains plans d'eau ;
- l'enclavement des localités de résidence de pêcheurs.

2.4.4 Commerce

Avec plus de 26% des actifs agricoles de la BMVO, le commerce occupe une place non négligeable dans les activités socio-économiques des populations de la zone. Il est exercé en majorité par les femmes. Elles se livrent pour la plupart aux activités de transformations agro - alimentaires et de commerce de produits vivriers. Le commerce de produits pétroliers de contrebande, très lucratif, est largement répandu dans la zone et est exercé essentiellement par les jeunes.

La BMVO est délimitée par la traversée de deux routes bitumées : à savoir la route nationale dite de la vallée à l'Est, et celle inter-états Cotonou – Bohicon à l'Ouest. Si ces voies facilitent l'accès aux différentes communes et les échanges commerciaux, l'état des pistes intérieures dans les communes ne facilitent pas le transport des produits agricoles locaux.

2.4.5 Situation foncière

Une diversité de tenure foncière caractérise les terres cultivées par les exploitations familiales au Bénin (cf figure 8), dont les principales sont : propriété personnelle (63%) ; propriété familiale (46%) et location (14%). Les femmes agricultrices

accèdent à la terre souvent par usage de propriété familiale (celle du mari ou de sa famille) ou par achat (propriété personnelle).

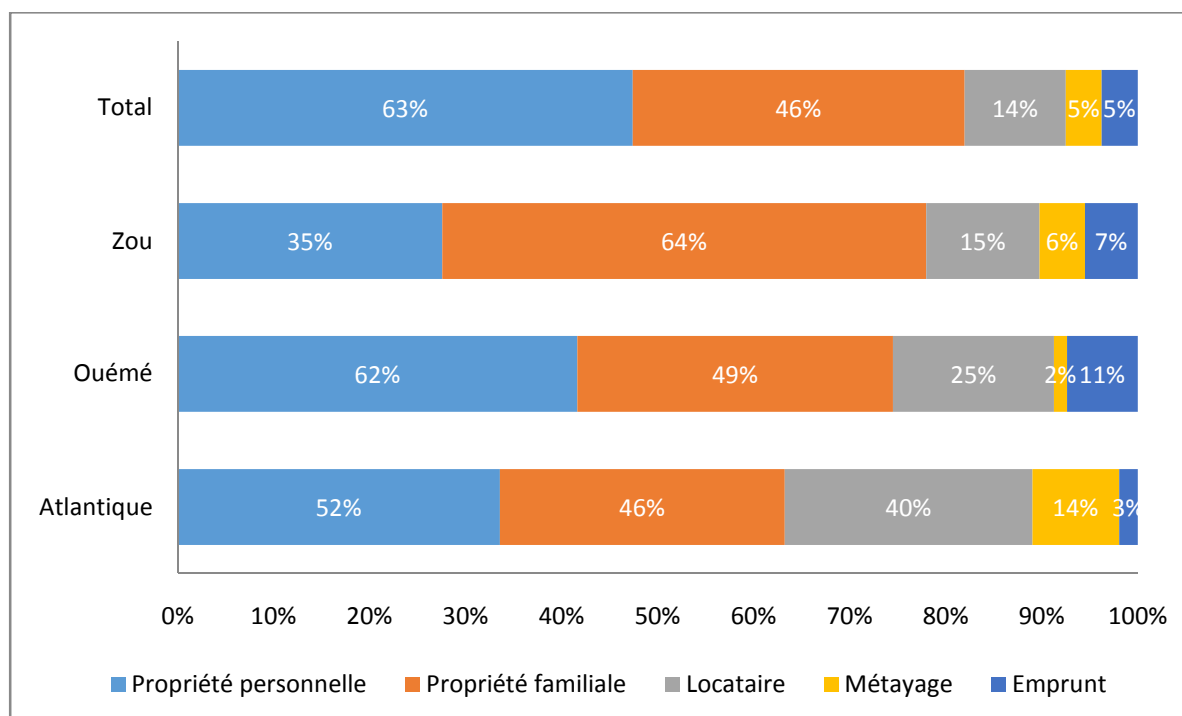


Figure 12 : Principaux modes d'accès à la terre des exploitations agricoles familiales dans la BMVO, en 2013

Source : AGVSA, 2013

En 2013, selon les résultats de l'enquête AGVSA, entre 35% et 62% des exploitants agricoles de la BMVO sont propriétaires de domaines qu'ils cultivent ; et entre 46% et 64% travaillent sur des propriétés familiales. Entre 15% et 40% des exploitations agricoles familiales cultivent sur des terres louées. Dans toutes les communes de la BMVO, on distingue des agriculteurs allochtones, qui dans la plupart des cas travaillent sur des terres mises à disposition, et qui sont de ce fait en situation d'insécurité foncière dans un contexte de vente foncière effrénée. Le cas du groupe ethnique Holli, sensiblement représenté dans les populations des communes de la Moyenne vallée et de partie de la basse vallée de l'Ouémé, essentiellement des agriculteurs itinérant est à souligné. Les hollis proviennent de l'est de la BMVO et ont donc souvent statut d'allochtone dans de nombreuses localités de la BMVO. Leur mode d'habitat et d'organisation socio-politique dispersé en font des groupes plus vulnérables aux aléas de la transhumance, et des marginalisés dans la gestion des conflits qui en découlent.

On note, par rapport à l'existence de conflits fonciers, des situations très différentes dans les communes de la BMVO. Ils sont peu fréquents dans des communes telles que Ouinhi, Bonou et Zogbodomey, alors qu'ils sont plus fréquents dans celles de Zè, d'Abomey-Calavi et de Dangbo, du fait notamment de l'accroissement rapide des acquisitions foncières privées par des citoyens pour la création de fermes agricoles, qui n'empêche pas encore la circulation des troupeaux. Les principales localités de séjour des transhumants commencent à subir de spéculation foncière.

C'est le cas de nombreuses fermes agricoles privées établies à Koussoukpa, Domè et Kpokissa dans la commune de Zogbodomey, et la vente de terre agricole d'environ 270 ha à Sagbovi par la Mairie de Zagnanado.

Les conflits fonciers naissent souvent à partir :

- d'empiètements qui s'opèrent sur les limites domaniales;
- de contestations de transactions de terres par les descendants de propriétaires terriens.

Il existe également de nombreux cas de contestations de limites territoriales entre les communes voisines.

De vastes superficies de terre expropriées par l'Etat et sous valorisées font l'objet de recolonisation par les populations locales et sont aussi des domaines de pâturage pour les troupeaux locaux et transhumants. C'est le cas de la Ferme d'Élevage de Samiondji à Zagnanado, des périmètres aménagés pour la riziculture à Coussin Lélé (Covè), Bamè (Zagnanado), Périmètre rizicole / ranch faunique de Domè (Zogbodomey); périmètres hydro-agricoles de l'ex SONIAH à Abomey-Calavi, Dangbo et Adjohoun.

3. LA TRANSHUMANCE DANS LA BASSE ET MOYENNE VALLEE DE L'OUEME

3.1 Historique de la transhumance dans la région

Selon les récits des populations locales, l'apparition de la transhumance dans la moyenne vallée se situe au milieu des années 1970 et va atteindre la basse vallée une décennie plus tard. Ainsi, les populations de Ouinhi ont accueilli les premiers transhumants en 1979, alors que les premiers séjours sont estimés en décembre 1984 à Bonou, et en 1990 à Sô-Ava. Cette dernière commune n'a connu depuis 1990 qu'un ou deux passages de troupeaux transhumants (1990 et 2000).

Chaque année, les troupeaux arrivaient à partir de décembre et repartaient entre mars et avril. Mais, on notait déjà la concentration des troupeaux transhumants transfrontaliers provenant du Nigéria, plutôt, à partir de fin octobre dans les communes d'influence situées au nord de la BMVO.

Ils provenaient majoritairement et régulièrement de la région septentrionale du Bénin. Des effectifs très réduits venaient des républiques du Niger, et du Nigéria ; et plus rarement du Burkina Faso, du Mali et même de la Mauritanie. Les groupes de transhumants se distinguent les uns des autres par rapport au gabarit et à la robe des animaux, mais aussi au dialecte utilisé par les transhumants.

Les éleveurs transhumants arrivaient avec leurs familles comprenant notamment les épouses et les enfants. Les leaders des bouviers conduisant les troupeaux transhumants louaient et résidaient dans les villages, avec femmes et enfants, ainsi que les jeunes bouviers. Les outils et armes que portaient les éleveurs, comprenaient le poignard, le sabre ou la machette, et le bâton. Ces outils n'inspiraient pas de peur au regard des communautés des localités traversées ou d'accueil.

Les premiers conflits violents entre éleveurs transhumants et agriculteurs locaux surviennent à la fin des années 1980, dans les communes de Zagnanado et de Ouinhi. Depuis ce temps, les chefs des transhumants préfèrent habiter dans la brousse avec le reste de leur groupe par peur de s'exposer aux règlements de compte. Désormais aussi, les transhumants sont fortement armés (fusils artisanaux et armes de guerre obtenues de contrebandes), pour se défendre et défendre leurs troupeaux contre toute sorte d'agression.

3.2 Situation actuelle de la transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence

En fonction de la régularité de la transhumance, les communes de la BMVO et sa zone d'influence peuvent être classées en 3 groupes :

- Les communes ne subissant pas la transhumance : Aguégoués et Sèmè-Podji ;
- les communes ne connaissant qu'épisodiquement la transhumance : Dangbo, Adjohoun, Sô-Ava ; et Abomey-Calavi ; et
- les communes de transit et/ou d'accueil régulier de la transhumance, à savoir : Covè, Zagnanado, Zogbodoméy, Ouinhi, Bonou, et Zè.

3.2.1 Types de transhumance dans la BMVO

La transhumance se manifeste par la traversée ou le séjour en grand nombre de troupeaux étrangers dans les terroirs des communes. Dans la BMVO, elle concerne exclusivement des bovins. Les troupeaux arrivent généralement fin novembre, décembre et repartent entre mars et Avril, ou plus tard pour certains. Leur arrivée de plus en plus précoce surprend les paysans qui n'ont pas encore eu le temps de faire les récoltes de la petite saison des pluies. Leur retour de plus en plus tardif coïncide avec l'établissement des cultures de la grande saison des pluies. Par ailleurs, l'installation et l'extension des cultures de contre-saison occupent les voies de circulation et les espaces traditionnels de pâturage des troupeaux. L'essor, un peu partout, des systèmes d'exploitation hydro-agricole a entraîné actuellement un état d'occupation quasi-permanente par les agriculteurs des espaces de territoire, habituellement exploités par les pasteurs transhumants, ce qui engendre inévitablement des conflits.

Plusieurs évolutions majeures dans l'organisation sociale de la transhumance par les éleveurs sont observées au cours de la dernière décennie :

- i. Les éleveurs transhumants ne sont plus accompagnés de leurs ménages, et ne résident plus parmi les populations d'accueil ;
- ii. Les éleveurs arrivant en transhumance sont de jeunes hommes, et en majorité célibataires. Ce sont des salariés sollicités par les propriétaires pour la conduite des troupeaux en transhumance, et leur effectif par troupeau est réduit. Dans la BMVO, les acteurs locaux témoignent que les bouviers des troupeaux nationaux ou provenant du Burkina-Faso sont d'âges supérieurs à ceux provenant du Nigéria. Les jeunes bouviers s'adonnent à la consommation de stupéfiants pour pouvoir supporter la rudesse de leur métier. En plus, le ratio nombre de bouviers/taille du troupeau n'étant généralement pas respectés, les jeunes bouviers souvent débordés, laissent divaguer les animaux dans les cultures, occasionnant des conflits fréquents. Cette différence d'âges justifierait les conduites imprudentes des jeunes bouviers nigériens, sources de conflits fréquents.
- iii. En plus des éleveurs de bovins établis dans les localités de traversée et d'accueil de la transhumance, qui sont des hôtes traditionnels locaux facilitant l'organisation et le déroulement de la transhumance sur leur territoire d'influence – c'est le cas du Seriki du campement peulh de Gossoé -, un

nouveau type d'acteurs, « démarcheurs » (djankadi) de l'organisation de la transhumance est apparue. On peut les classer en 2 catégories :

- La 1^{ère} catégorie comprend des éleveurs convoyeurs transnationaux de troupeaux en transhumance, à qui les grands propriétaires de troupeaux confient leurs animaux pour la transhumance contre rémunération en espèce et en nature. Ils sont souvent originaires des zones de départ des troupeaux et voyagent dans les zones d'accueil pour établir des contacts locaux et négocier le passage et le séjour des troupeaux confiés. Ils sont localement désignés sous le vocable de « Al hadji ». En cas de conflits, ce sont eux qui répondent en qualité de représentants de propriétaires. Ils sont souvent en déplacement d'un site d'accueil à l'autre pour la supervision et la résolution des difficultés rencontrées par « leurs troupeaux et leurs ouvriers bouviers ». Dans le cas de la BMVO, ces convoyeurs sont des éleveurs nigériens, qui en fonction de leurs carnets de commande se déplacent pour négocier l'arrivée des troupeaux. Ils s'appuient pour ce faire sur des intermédiaires locaux. Ce sont eux qui influencent les trajectoires des mouvements transhumants.
- La 2^{ème} catégorie comprend des facilitateurs locaux de l'organisation de la transhumance, qui sont le plus souvent en relation avec les administrations locales (Mairies, Gendarmerie, ...) et les réseaux d'influence ou de décision communautaire pour l'accès aux ressources pastorales recherchées par les transhumants. Ce sont souvent des éleveurs - négociants peulh bien établis dans les localités d'accueil – cas de leaders des communautés d'éleveurs peulh basées dans les chefs-lieux des communes de Covè et de Kétou -, ou des négociants non peulh, mais parlant couramment le peulh – cas de Inoussa Ahouandjinou résidant à Kpédékpo ou d'un nommé Gilbert résidant à Gnanhouizoun à Bonou. Ces facilitateurs locaux disposent aussi de leurs propres réseaux de clients, composés d'éleveurs propriétaires de troupeaux, et ils servent aussi de relais locaux aux convoyeurs transnationaux (cf encadré 2). Le marché des facilitateurs locaux étant géographiquement plus limité, ils sont les plus motivés à l'organisation et au bon déroulement de la transhumance.

Encadré 2 : Parrainage de troupeaux par des intermédiaires locaux ou transnationaux en 2013

- El hadj Ayokou, président UCOPER Dassa-Zoumè : 8 372 têtes de bœufs parrainés et entrés par Kpédékpo ;
- El hadj Oumarou Mohamed avec 36 ouvriers bouviers : 2 000 têtes de bœufs parrainés et entrés par Kpoto ;
- Dodji Mamadou, président UCOPER Kétou ; 2 000 têtes de bœufs parrainés par Kétou

Source : Enquête, juillet 2015

Grâce, d'une part, à la disponibilité de ces acteurs intermédiaires de l'organisation de la transhumance, et d'autre part, la facilité de communication téléphonique par

GSM, les visites préparatoires des couloirs de passage et des zones d'accueil de la transhumance sont de moins en moins effectuées par les éleveurs - propriétaires.

3.2.2 Provenances et itinéraires de la transhumance

Selon la provenance, on distingue dans la BMVO deux groupes de transhumance : la transhumance nationale et la transhumance transfrontalière.

Les transhumants nationaux venant dans la BMVO sont des troupeaux locaux ou régionaux (départements de l'Alibori, du Borgou, du Zou, des Collines, et du Plateau). Ils sont les premiers à descendre et à s'installer dans les zones d'accueil de la transhumance.

Les transhumants transfrontaliers proviennent principalement des pays frontaliers comme le Nigéria, le Niger, et le Burkina Faso. On signale aussi l'arrivée de troupeaux du Mali. Les transhumants transfrontaliers sont reconnaissables par les races de bovins sahéliens de gabarits plus grands (White Fulani, Mbororo, Gudali, Sokoto) que les races du cheptel national (Borgou et lagunaire). Selon la commune de Ouinhi, les troupeaux du Nigéria représentent environ 60% de la cohorte. Selon les témoignages des intermédiaires locaux de la transhumance, les éleveurs transhumants provenant du Nigéria arrivent déjà au mois d'octobre au Nord de la commune de Kétou, où ils séjournent jusqu'au mois de décembre avant de s'ébranler vers la BMVO.

La figure 12, ci-après, illustre de façon indicative les itinéraires et les zones de séjour en transhumance dans la BMVO. Selon des habitudes établies, les éleveurs transhumants conduisent leurs troupeaux sur des itinéraires précis à travers les communes de la BMVO et convergent sur des localités d'installation. Les textes communautaires et nationaux définissant actuellement les itinéraires de transhumance au Bénin ignorent l'existence du phénomène dans la BMVO.

La définition et la matérialisation des couloirs de transhumance ainsi que des aires de pâturage restent donc à être officialisées de concert avec les collectivités locales.

La gestion actuelle de la transhumance ne permet pas d'évaluer son importance numérique selon les provenances des animaux. La mairie de Ouinhi, a estimé qu'en 2013, sur 10 732 têtes de bovins enregistrés, environ 8 732 sont entrés sur le territoire communal par l'arrondissement voisin de Kpédékpo (commune de Zagnanado), soit 81%, proviennent du Nigéria, le reste, soit environ 2 000 têtes, provient par ordre d'importance numérique décroissant du Bénin, du Niger et du Burkina-Faso.

Dans la commune de Zagnanado, principale porte d'entrée des troupeaux transhumants dans la BMVO, les voies de circulation et les zones de pâturages sont nombreuses et concernent tous les 5 arrondissements de la commune. Il en est de même des communes de Ouinhi et de Bonou.

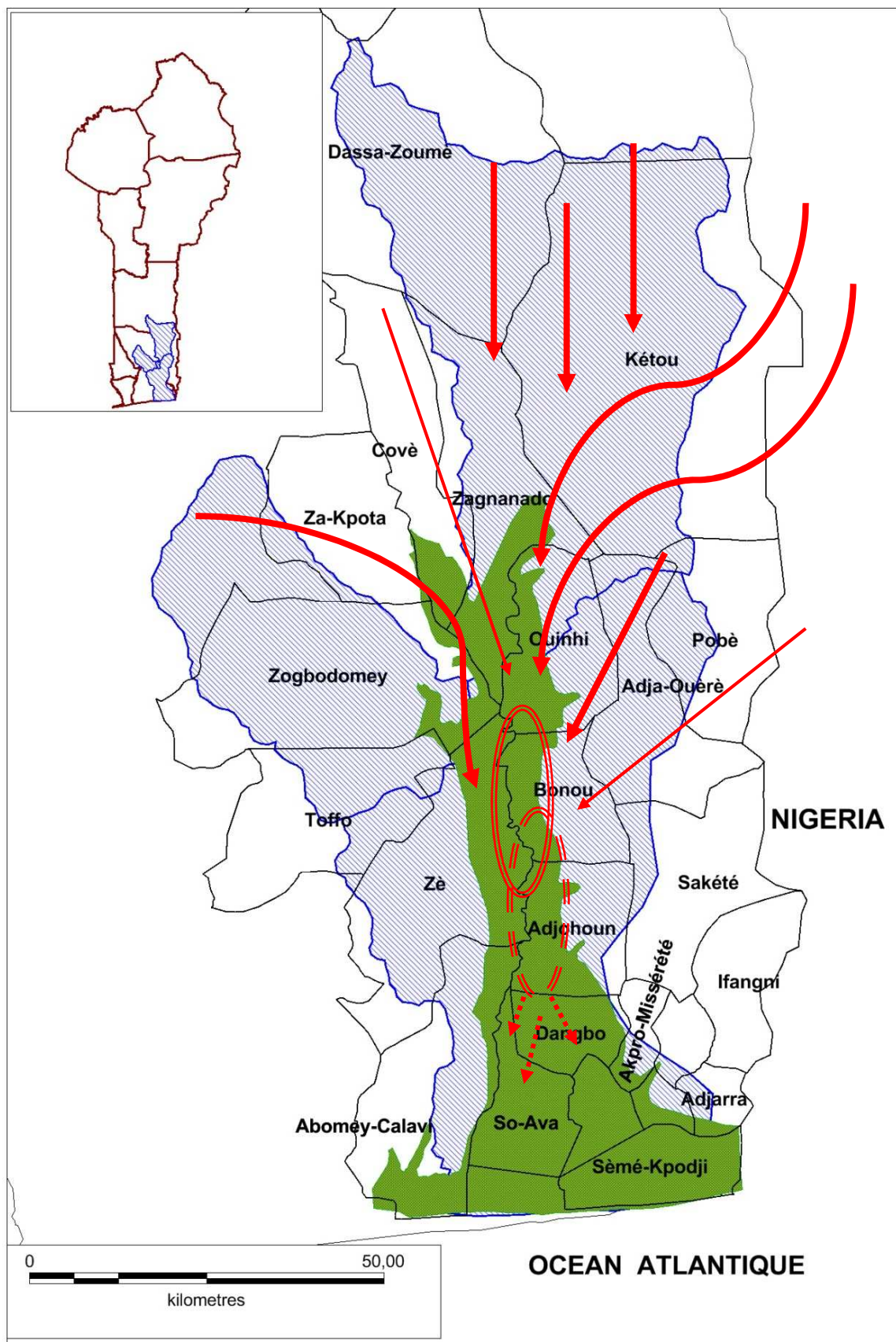


Figure 13 : Carte de transhumance dans la BMVO

Source : GAI sarl

3.2.3 Entrée, installation et séjour des éleveurs transhumants dans la BMVO

Plusieurs voies d'entrée et de traversée des communes sont utilisées par les troupeaux transhumants. Certaines sont reconnues dans les SDAC des communes, mais ne sont pas matérialisées ou réglementées. Ainsi, les trajectoires de déplacement des troupeaux sont modifiées en fonction des obstacles à contourner, tels que les champs de cultures et autres établissements humains sur les voies « traditionnelles », modifiées, allant toujours aux mêmes destinations finales dans la vallée. Il existe deux principaux points d'intersection des couloirs de transhumance où passent le plus grand nombre de troupeaux. Il s'agit du point de passage du pont de Kpoto dans la commune de Zagnanado et de celui de Aizè dans la commune de Ouinhi. A chacun de ces deux points de passage est établi un dispositif de contrôle et de perception de redevances locales par les mairies et les services déconcentrés territorialement compétents.

Le point d'intersection de Kpoto permet à un grand nombre de troupeaux d'accéder à la commune voisine de Ouinhi ou de continuer vers les riches pâturages de Sagbovi dans la commune de Zagnanado. A ce carrefour de la transhumance dans la BMVO, la Mairie de Zagnanado, avec l'appui de l'Agence Française au Développement, a érigé un poste de contrôles et de perception de redevances locales sur les troupeaux transhumants. L'édifice comprend un poste d'observation, un bureau et des toilettes. Pour diverses raisons propres à la mairie de Zagnanado, les troupeaux venant de Djidja, à l'Est, de Dassa-Zoumè au Nord, et de Kétou se regroupent dans la plaine d'Agonvê, pour s'ébranler dès la date d'ouverture de la campagne de transhumance, vers le poste de passage érigé le long de la voie bitumée, au niveau du pont du village de Kpoto (Arrondissement de Kpédékpo, commune de Zagnanado). La traversée en flux continu se déroule ainsi pendant 3 à 5 jours, puis en discontinu de décembre à janvier. La Mairie de Zagnanado et les services sectoriels déconcentrés locaux (SCDA, Brigade de Gendarmerie) et des intermédiaires locaux de la transhumance agréés par la Mairie mettent en place des dispositifs de perception de diverses redevances sur les troupeaux, de contrôle de la circulation des armes. Un marché forain est créé à ce poste, animé par les femmes locales, offrant notamment des produits alimentaires aux éleveurs passant, ainsi que des griots peulh pour louer les divers lots de troupeaux.

Contrairement à la Mairie de Zagnanado, celle voisine de Ouinhi, a créé au 2^{ème} carrefour de la transhumance dans la BMVO, situé sur la route nationale de la vallée, entre les localités de Kpédékpo (commune de Zagnanado), de Aizè (Commune de Ouinhi) et de Massè (Commune d'Adja-Ouèrè), un poste de contrôle à l'entrée dans la commune, pour assurer le contrôle et la perception de redevances sur le flux de troupeaux venant essentiellement du Nigéria par les communes de Kétou et Adja-Ouèrè.

Au niveau de la commune de Bonou, à l'entrée de la Basse vallée, le dispositif de contrôle et de perception de redevances locales sur la transhumance n'est pas formellement établi. Il est convenu que des éleveurs aillent à la gendarmerie payer

les redevances locales. Les agents du SCDA entreprennent des visites de contrôle des cartes de vaccination et perception de redevances au niveau des campements.

Aucun des dispositifs communaux et des services déconcentrés de contrôles et de perception de redevances n'a été utilisé pour réguler le flux d'entrée et de séjour des troupeaux ou pour les repousser pour non vaccination. L'objectif principal des services communaux de l'institution de ces différents dispositifs de contrôle est donc le captage de rente sur la transhumance. Par ailleurs, aucune initiative de gestion concertée pour effectuer des contrôles efficaces et accroître les recettes locales n'a été déployée, pas plus qu'elle n'a été inspirée par les Préfets de départements, présidents des comités régionaux de gestion de la transhumance.

L'entrée des transhumants dans les territoires communaux étant précédée des négociations par le biais de leurs intermédiaires locaux, les troupeaux s'établissent dans les localités négociées. Des campements de transhumance sont établis pour le séjour des troupeaux. Ces campements abritent les éleveurs propriétaires, les équipes de bouviers, et les convoyeurs transnationaux. Une organisation sociale conjoncturelle est établie entre les membres du campement, de sorte que des leaders sont déterminés pour la gestion de la vie en commun et des conflits avec les populations locales.

Une fois, les campements installés, les jeunes bouviers se relaient, chaque jour, pour la conduite de leurs troupeaux aux pâturages. Les pâturages comprennent outre les terrains de végétation naturelle, les champs récoltés, les jachères. Pour l'abreuvement des bovins, les troupeaux sont conduits aux cours et points d'eau. Les troupeaux sont rassemblés en fin de journée autour des campements.

3.3 Perceptions de la transhumance par les acteurs locaux

3.3.1 Perception des populations locales

Pendant longtemps, la transhumance ne posait aucun problème aux populations de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé qui reçoivent la visite cyclique des transhumants. Elles apprécient parfaitement le phénomène à cause, d'une part, des avantages socio-économiques qu'elles en tirent (échanges de biens et de services, disponibilité de protéines animales, échanges socioculturels, création d'emplois, etc.) ; et d'autre part, du peu de conflits, toute nature confondue, qu'il engendrait et surtout des capacités des différents protagonistes à les régler de façon consensuelle au niveau local. Selon les populations hôtes et des éleveurs et démarcheurs rencontrés, un réalisme, l'objectivité et l'équité caractérisaient la gestion des conflits qui les opposaient. Ces relations sociales normales et transparentes ont permis la régularité de la transhumance, même dans des localités ayant précédemment connu de conflits.

Mais depuis une dizaine d'années passées, l'évolution rapide de nombreux facteurs politiques, sociaux et économiques ont fortement dégradé les relations mutuellement bénéfiques entre éleveurs transhumants et populations locales des couloirs de passage et des localités d'accueil. L'analyse des facteurs par les acteurs locaux étudiés établit la hiérarchie comme ci-après :

- L'implication contre-productive de l'administration communale et des services déconcentrés communaux (SCDA et Brigade de Gendarmerie) dans la gestion des conflits entre transhumants et populations locales, caractérisée par la non transparence, le rançonnement des éleveurs, le racket, et la non restitution des dommages versés par les éleveurs aux victimes locales ;
- La non délimitation des voies de circulation et des pâturages des troupeaux transhumants ;
- L'extension des champs de cultures et surtout des cultures de décrue, consécutive à la croissance démographique et à la demande des marchés ;
- L'accroissement rapide des troupeaux transhumants ;
- Le confiage dominant des troupeaux aux bouviers salariés, et l'utilisation de jeunes assistants de bouviers sans expérience, mais qui sont les principaux conducteurs des troupeaux dans les pâturages des terroirs d'accueil ;
- Les difficultés de communication linguistique entre les transhumants transfrontaliers et les populations et administrations locales ;
- L'essor de groupes organisés de razzia de troupeaux et d'agression des éleveurs ; et
- L'apparition de démarcheurs, intermédiaires véreux ;
- Etc.

Il s'en suit actuellement, une atmosphère d'antagonisme, caractérisée par la méfiance entre les différentes parties prenantes, la psychose au sein des populations des zones de passage et d'accueil.

Cette dégradation de la situation est très mal vécue, aussi bien par les peulhs que par les agriculteurs de la vallée. Ainsi, face à l'ampleur des dégâts et surtout ceux de la campagne de 2014-2015, où il y a eu une escalade de la violence, les 80% environ des populations de la vallée n'admettent que leur territoire accueille la transhumance si elle ne peut être mieux organisée et réglementée aux profits des transhumants et des agriculteurs locaux. Le cri de cœur fréquemment entendu est : *« nous voulons une transhumance à visage plus humain, afin que chaque acteur enterre la hache de guerre »*.

3.3.2 Perception des élus locaux et des administrations communales

Comme décrit ci-avant, les perceptions des élus locaux et des administrations communales sont différentes d'une commune à l'autre et au sein de chaque commune. Deux discours se côtoient, mais les actes posés sont plus soutenus par des intérêts personnels et peu mus par l'intérêt général.

Le premier discours tenu, notamment par les élus locaux en position exposée, pour tempérer l'hostilité agressive exprimée par leurs administrés, est légaliste. Il consiste à informer les populations que le Bénin est engagé par son adhésion aux accords régionaux (Conseil de l'Entente, UEMOA et CEDEAO) et internationaux pour être une terre de transit et d'accueil de la transhumance transfrontalière. Il ajoute que la volonté nationale s'impose à celle locale, et justifie ainsi leur obligation de laisser se dérouler la transhumance. Ce type de discours tend à présenter la transhumance comme phénomène exogène au territoire béninois, car ce sont les transhumants transfrontaliers qui sont le plus souvent les sources de conflits. Aucun acte n'a été posé par les communes pour assurer une gestion apaisée et participative de la transhumance, par exemple l'institution de couloir de passage et d'aires de pâturage des troupeaux transhumants.

Le second type de discours largement tenu dans toutes les communes, est politique, et consiste à faire preuve d'empathie ou de compassion avec leurs administrés pour les peines ressenties, et à déployer des efforts pour leur montrer que le Maire et les élus locaux veillent à leur sécurité et quiétude. Dans cette posture, ils n'hésitent pas à désigner des complicités locales, régionales et nationales et à dénoncer la corruption entretenue par le pouvoir financier des éleveurs transhumants. Ils démarchent activement le déploiement de contingents armés de militaires et de gendarmes dont les patrouilles rassurent les populations locales et intimident les éleveurs transhumants.

Les positions des communes sont parfois contradictoires et chaque commune essaie de gérer la situation jusqu'à ses frontières et la lègue à son voisin. Le cas de la commune de Ouinhi et de celle de Zagnanado, deux communes mitoyennes de la BMVO est illustratif.

Officiellement, la position du Conseil Communal et de l'administration communale de Zagnanado; du fait de l'influence favorable du Maire, est favorable à la transhumance.

Par contre, les autorités politico-administratives de Ouinhi, manifestement réduite en la seule personne du Maire d'alors, sont contre la transhumance sur leur territoire. Pour elles, la transhumance n'est que source de dégâts et conflits aux dépens des populations locales. Et pour parvenir, à décider le Président de la République à décider d'envoyer des détachements de militaires pour contrôler la situation de violence engendrée par les transhumants au cours de la campagne 2009/2010, le Maire de la commune de Ouinhi a offert un tableau flatteur (cf figure 23) qui a eu l'effet escompté. Le Président de la République « aurait fait déployer des militaires et gendarmes qui ont dissuadé les transhumants, voire refoulé certains ».

A Bonou, la perception communale officielle de la transhumance est négative.

Cette apparente contradiction des autorités locales vis-à-vis de la transhumance traduit à la fois, leur souci de courtiser leurs administrés, et surtout le manque de courage politique pour définir et sécuriser les infrastructures de transit et d'accueil de

la transhumance. Interpelés sur ce constat, les maires et collaborateurs rencontrés estiment que les communes n'ont pas les ressources humaines et financières nécessaires, et que la définition et la matérialisation devraient être initiées par l'Etat, et les communes responsabilisées dans la gestion.

3.3.3 Perception des services déconcentrés communaux

Il s'agit, pour chaque commune, de la brigade de gendarmerie (BG) et du secteur communal de développement agricole (SCDA).

✓ **Les brigades de gendarmerie**

Selon les gendarmes des brigades de gendarmerie rencontrés dans les communes de Bonou, Ouinhi, et Zagnanado, la transhumance en tant que déplacement de richesse animale et éventuellement de numéraires, porte en elle-même le germe d'insécurité, car elle attire les convoitises de toutes sortes. Elle mérite un encadrement plus élaboré avant et pendant la campagne. Pour les gendarmes, les comités communaux de gestion de la transhumance n'agissent pas suffisamment pour préparer l'arrivée et le séjour des transhumants, afin de réduire fortement les dégâts et conflits. Par ailleurs, les gendarmes expliquent la faible efficacité de leur intervention par l'insuffisance de leur effectif et la modicité de moyens techniques et financiers qui leur sont alloués.

Les gendarmes expliquent que la violence observée au niveau des transhumants est une souvent en réaction à divers actes de vandalisme et de braquage orchestrés par des groupes dont certains jeunes hommes appartenant aux communautés d'agriculteurs. Les bouviers sont de plus en plus armés pour faire à ces agressions. Et le désarmement des éleveurs et bouviers effectué à la frontière restera inefficace, car, c'est dans le milieu de séjour, qu'ils sont fournis en armes par un vaste réseau de trafiquants non encore démantelé.

Les entretiens avec les brigades constatent aussi le déficit d'intégrité notamment au niveau hiérarchique, des comportements véreux vis-à-vis de tous les protagonistes de conflits liés à la transhumance, ce qui explique la perte de crédibilité des gendarmes aussi dans l'opinion des populations locales que dans celle des transhumants ; d'où également la tendance croissante de règlement de compte directement sur le terrain. Elles ont institué une diversité de charges aux dépens des parties en conflit, prélèvent indûment et de façon multiple des primes sur les montants de dédommagements ou pénalités versées.

Les brigades de gendarmerie suggèrent, pour limiter les conflits agriculteurs-éleveurs, que le Gouvernement : (i) impose des effectifs maximum de tête de bovins que le pays peut accepter, (ii) fasse baliser les pistes de circulations, et (iii) renforcer les capacités de patrouilles en période transhumance.

✓ Les secteurs communaux de développement agricole (SCDA)

Ce sont les premiers acteurs qui interviennent en cas de dégâts pour l'évaluation technique et financière. Pour ces acteurs d'appui au secteur de développement agricole, la transhumance a un effet négatif sur la production agricole dans la zone. Les petits producteurs et les femmes seraient plus vulnérables car le passage des troupeaux sur leurs exploitations les laissent sans moyens d'existence. C'est pour cette raison que l'évaluation des dégâts est rigoureuse et faite à l'optimum de la production attendue. Malheureusement les agriculteurs ne rentrent presque jamais en possession de la totalité des frais de dédommagement versés par les éleveurs, en raison de la préemption d'autorité par les agents de SCDA de primes d'évaluation et de frais de déplacement, sans compter la surévaluation des coûts de dégâts aux dépens à la fois des éleveurs et des agriculteurs victimes. A l'inverse, les éleveurs, dont les animaux sont abattus ou blessés, soupçonnent les agents de SCDA de sous évaluer les dommages ou pertes subis.

La figure 13 ci-après illustre les estimations par le SCDA de Zagnanado, de pertes financières engendrées d'une part, par les dégâts sur les cultures et autres dommages subis par les populations locales, et d'autre part, par les blessures, abattages et vols des bœufs subis par les transhumants dans la commune. Cette figure montre également, une tendance croissante, au fil des campagnes, de l'ampleur des dégâts créés de part et d'autre par la transhumance. A partir de la campagne 2008/09, l'étendue des dégâts enregistrés a connu un bond fulgurant, avec un accroissement par rapport à la campagne précédente de 128% des superficies de cultures détruites et de 152% de bovins perdus.

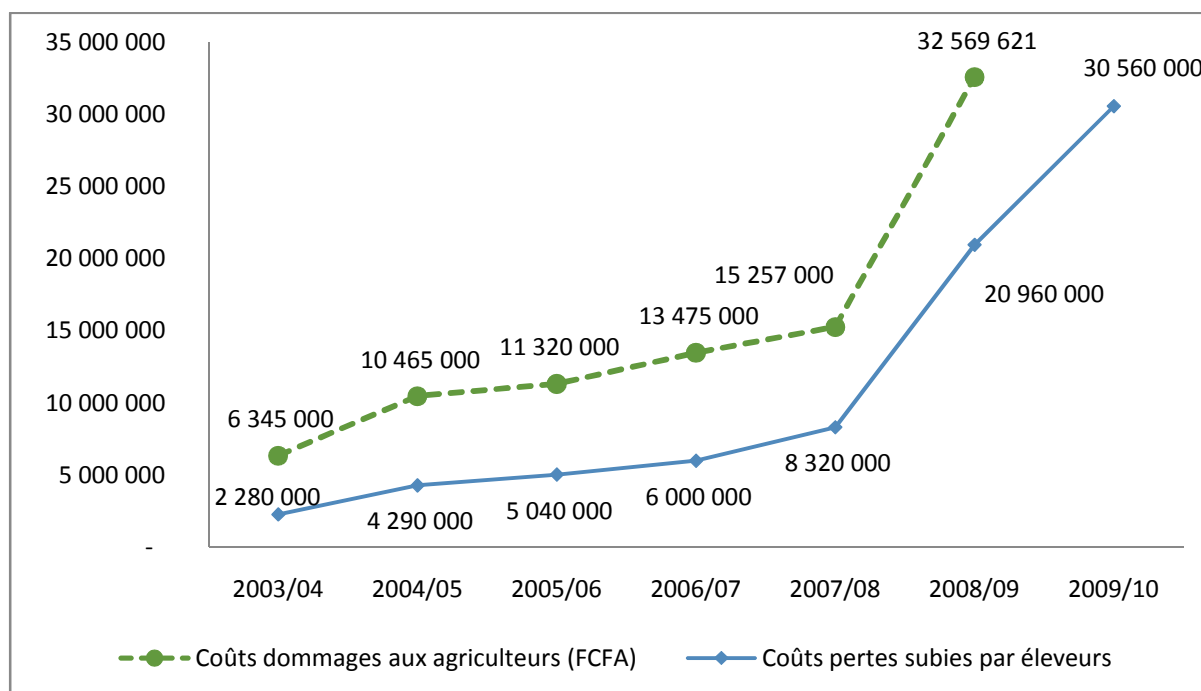


Figure 14 : Evolution des évaluations monétaires des dommages causés aux agriculteurs et aux éleveurs dans la commune de Zagnanado

Source : Données extraites de Ayikpon G (2010)

Au cours de la campagne suivante de 2009/2010, marquée par l'opération de refoulement militaire organisé par le Gouvernement dans les communes de Zagnanado et de Ouinhi, la perte des animaux s'élèvera à 267% par rapport à la campagne 2007/2008.

Les entretiens avec les agents de SCDA dans toutes les communes visitées montrent l'existence systématique de préjugés multiples défavorables aux éleveurs transhumants. Leurs perceptions de la transhumance sont négatives avec un discours empreints d'hostilité. Il faut un moment d'entretien contradictoire pour les ramener à la conscience de leur mission de développement « Agricole » et d'équité sociale pour qu'ils modulent plus objectivement leur analyse de la problématique de la transhumance. Bien que membres des comités de transhumance à divers niveaux territoriaux de la commune, le SCDA n'assume pas véritablement de fonction de conseiller technique et ne planifie aucune activité de préparation et prévention de conflits. Ils se bornent à répondre aux sollicitations des autorités locales et des producteurs agricoles ou des éleveurs. Par contre, les agents exercent volontiers leurs fonctions de contrôles sanitaires des troupeaux, y compris dans des zones bien éloignées afin de percevoir de façon abusive des redevances et pénalités auprès des bouviers. Il est important que les SCDA étant les moyens de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales du secteur agricole sur le terrain, leur position plus en faveur de l'agriculture et contre la transhumance sont bien en cohérence avec la priorité accordée par le Gouvernement à l'accroissement des productions végétales.

✓ **Perception des organisations socio-professionnelles d'éleveurs et de producteurs**

Il s'agit essentiellement de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (ANOPER) et de la Fédération des Unions de Producteurs Agricoles du Bénin (FUPRO-Bénin) allant de pair avec l'Association Nationale des Femmes agricultrices du Bénin (ANAF Bénin), dont les démembrements sont déployés à tous les niveaux de découpage administratif territorial. L'UDOPER Zou-Collines avec 9 UCOPER membres intervient en pratique dans la BMVO. Selon la Coordination de l'organisation, au moins 2/3 de ses éleveurs – membres pratiquent la transhumance dans la BMVO, notamment dans les communes de Zagnanado, Covè, Ouinhi, Bonou, Zogbodomey, Zè et quelques fois Adjohoun.

Pour eux, la BMVO est une zone très riche en quantité et en qualité en ressources en eau et fourragères, qui sont disponibles en saison sèche. Pour cela, elle attire aussi la transhumance transfrontalière.

Pour l'UDOPER Zou-Collines et l'UCOPER Kétou, des possibilités d'accueil de la transhumance nationale et transfrontalière existent encore. Les conflits de plus en

plus fréquents et violents qui opposent les agriculteurs locaux et les éleveurs transhumants, ont une diversité de sources :

- Une différence d'organisation et de comportement des éleveurs selon leurs provenances. Les OP béninoises distinguent d'une part, les troupeaux et éleveurs venant du Nigéria, dominés par les Mbororo, et d'autre part, les autres provenances y compris les béninois. Les premiers sont qualifiés de violents, belliqueux et vindicatifs et ne s'intègrent pas à d'autres groupes culturels. Ils sont les plus armés et utilisent plus de jeunes bouviers. Les seconds sont qualifiés de plus pacifiques, organisés, responsables et tendent à établir de relations avec des personnes ressources locales dans les terroirs de séjour ;
- La non organisation des transhumants ;
- La stigmatisation des éleveurs peulh et des préjugés ethniques à leur rencontre ;
- La barrière linguistique entre notamment les transhumants provenant du Nigéria et les populations et autorités locales ;
- La centralisation de toutes les fonctions de gestion de la transhumance par les communes, qui fixent les règles, collectent des taxes, redevances et pénalités sans fournir quelle que prestation que ce soit en retour à leurs populations, ainsi qu'aux éleveurs transhumants. C'est le cas des dispositions actuelles de gestion « administrative » non efficace des conflits par les Communes et les services déconcentrés. L'exercice du principe de subsidiarité qui était de mise avant la décentralisation des communes était très efficace pour la bonne résolution des conflits sur le terrain.
- Les abus de pouvoir des brigades de gendarmerie et des agents de CARDER ;
- L'itinérance des cultures, la non matérialisation ou les contestations des couloirs et des pâturages ;
- Le développement du brigandage des bovins, notamment par les jeunes locaux ;
- Les intérêts financiers personnels des autorités locales (élus locaux, chefferies locales, gendarmes et agents CARDER, etc.)

Les organisations d'éleveurs au niveau communal et régional reconnaissent que la transhumance fait des dégâts, mais argumentent aussi que la gestion des conflits de transhumance est une activité bien lucrative pour beaucoup d'acteurs locaux, notamment les gendarmes, les djankadi (intermédiaires interprètes ou convoyeurs de la transhumance) et certaines autorités politico-administratives qui s'ingénieraient à entretenir les conflits entre les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs. L'impassibilité des mairies de Zagnanado et de Ouinhi aux requêtes de l'UDOPER de coopérer à l'organisation de la transhumance est citée en illustration. Elle a aussi pointé du doigt le déficit d'intégrité des brigades qui récupèrent les montants des

dédommagements en cas de dégâts mais qui ne les restituent pas entièrement et à temps aux victimes quels qu'ils soient.

L'UDOPER et ses démembrés dénoncent aussi certains groupes de transhumants et d'éleveurs nationaux qui préfèrent les intermédiaires et les circuits de corruption en lieu et place des institutions formelles et compliquent aussi les efforts de régulation de la transhumance.

Les organisations d'éleveurs dénoncent aussi les contradictions dans les politiques de développement des communes. Au même moment que certaines communes acceptent la transhumance et prélèvent des taxes sur les troupeaux, ils vendent de larges superficies en un tenant de leurs terroirs aux exploitants agricoles, réduisant l'espace pâturable et rendant difficile la circulation des troupeaux. Ainsi, les éleveurs du campement peulh de Gossoé à Zagnanado estiment qu'en l'espace d'une génération (25 – 30 ans), l'agriculture s'est étendue à 80% du pâturage utilisé, ce qui oblige à aller plus vite en transhumance plus au sud. Dans la zone de concentration des troupeaux transhumants à Sagbovi, la mairie aurait vendu environ 260 ha de terre pour un projet d'entrepreneuriat agricole.

Quant aux leaders des organisations de producteurs agricoles, ils affichent une vision équivoque de la transhumance. La principale perception de la FUPRO et des UCP de la transhumance est celle génératrice de violences meurtrières et de viols aux dépens des exploitations familiales agricoles membres. La perception secondaire est celle plus bénéfique de l'intégration agriculture – élevage qui permettrait une transhumance apaisée et mutuellement bénéfique à l'élevage et à l'agriculture. Pour ce faire, la FUPRO soutient les actions de sensibilisation et de plaidoyer de l'ANOPER et de ses démembrés pour les aménagements appropriés de gestion apaisée de la transhumance dans l'ensemble du pays.

✓ **Perception des démarcheurs-facilitateurs et autres intermédiaires locaux (Djankadi)**

La gestion de la transhumance est génératrice de micro-entreprises de services lucratifs d'intermédiation en tout genre. Pour préserver leurs intérêts précieux, ces acteurs sont très pleins d'initiative et investissent beaucoup d'énergie pour gérer les conflits, négocier chaque année la poursuite de la transhumance. Tout conflit avec les éleveurs nuit à leurs intérêts. Pour eux, nombre de conflits est dû :

- A l'appât de gain facile au niveau des jeunes locaux ;
- A la cupidité des autorités locales ainsi que des services déconcentrés ;
- A la barrière linguistique entre les peulh et les populations locales ;
- A la présence dominante de transhumants Mbororo, « très susceptibles ».

4. LES CONFLITS MAJEURS LIES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le concept de conflits liés à la gestion des ressources naturelles et particulièrement à la transhumance désigne un différend, une dispute, une tension, un désaccord, un affrontement, etc. entre deux ou plusieurs protagonistes à propos de leurs relations par rapport à la gestion desdites ressources ou par rapport à la transhumance. Il se réfère à l'opposition d'intérêts entre différentes parties prenantes, voire leur compétition par rapport à la gestion des ressources naturelles.

On peut étudier les conflits sous divers angles qui se recoupent souvent pour permettre une analyse plus judicieuse de chaque situation.

Rappelons également que la gestion des conflits est à distinguer de la résolution de conflits. La gestion des conflits s'entend un processus avec des activités en amont et en aval des conflits, alors que la résolution est souvent un traitement symptomatique des conflits.

4.1 Typologie et cartographie des conflits liés à la gestion des ressources naturelles

Dans ce sous-chapitre, la détermination des conflits liés à la gestion des ressources naturelles et/ou la transhumance bovine est traitée avec le croisement de la typologie des conflits selon les acteurs avec celle basée sur leurs origines.

Le classement des conflits liés à la transhumance selon leur fréquence et ampleur au cours des 5 dernières années est établi dans le tableau 6 et la figure 14. On peut ainsi dénombrer 12 conflits dont 6 majeurs par leur fréquence ou récurrence. Si la figure 14 donne un aperçu synthétique de l'ampleur des conflits, le tableau 6 présente les particularités relatives aux communes échantillonnées, et le tableau 7 traite des déterminants de ces conflits.

La cartographie des conflits (figure 14) montre qu'à l'exception de la commune de Kétou, les conflits dans la zone d'influence sont certes fréquents, mais pas toujours violents, car le séjour dans cette zone est transitoire ou transitaire, donc relativement court. Par contre, les 6 communes de séjour de la BMVO connaissent de conflits fréquents et violents, avec encore plus d'acuité dans les 3 communes de Zagnanado, Ouinhi et Bonou.

Les 6 conflits majeurs sont présentés et analysés dans les paragraphes ci-après :

4.1.1 La destruction de cultures

C'est la principale source de conflits entre les éleveurs transhumants et les agriculteurs locaux dans toutes les communes de séjour des troupeaux. Elle est récurrente et est grave dans les communes d'établissement des campements de

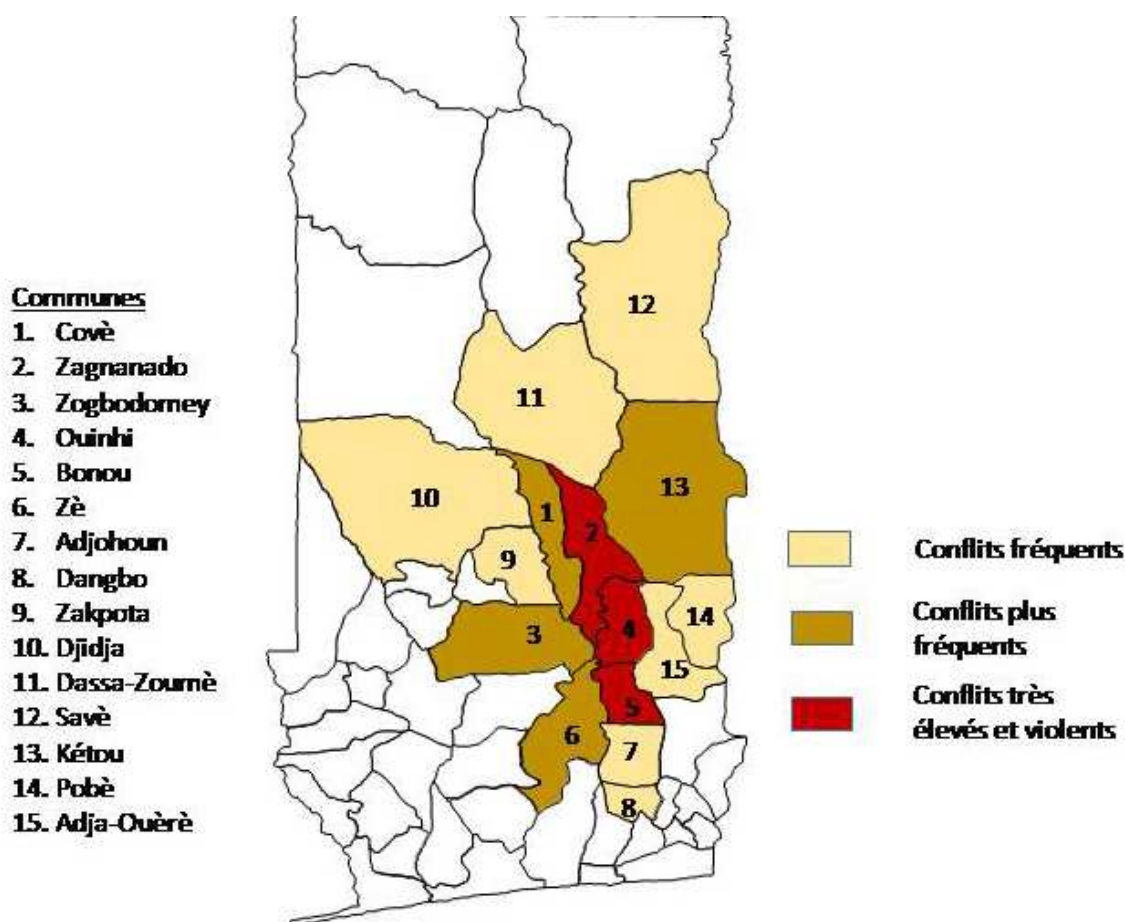


Figure 15 : Cartographie de l'ampleur des conflits liés à la transhumance bovine dans la BMVO et sa zone d'influence

Source : GAI sarl 2015

séjour des transhumants à Zagnanado, Ouinhi et Bonou, et dans une moindre mesure à Covè, Zogbodomèy et Zè. Les causes sont multiples et sont par fréquence décroissante : l'extension des champs de cultures ; l'itinérance / dispersion des cultures ; l'occupation des aires traditionnelles de pâturage ; la divagation des troupeaux / manque d'attention ou imprudence des bergers, l'installation de « champs pièges », les récoltes tardives, l'installation précoce de cultures ; et le non-respect par tous les éleveurs des voies lorsqu'elles sont définies. Du fait de l'extension des cultures de décrues dans les plaines alluviales de la basse vallée, la destruction des cultures est de plus en plus fréquente. Les facteurs influents de ce type de conflit sont notamment la demande croissante des besoins d'autoconsommation et des marchés nationaux et régionaux, entretenue par la croissance démographique des populations aussi bien locales qu'urbaines. L'absence de règles locales d'occupation de l'espace entraîne l'installation dispersée des champs agricoles. Les échanges avec les agriculteurs et des leaders d'éleveurs permettent de constater que le statut social des transhumants (éleveurs propriétaires, éleveurs ouvriers, ouvriers, jeunes bouviers) influence leurs conduites des troupeaux une fois arrivés dans la BMVO. Ils seraient moins « consciencieux » que des éleveurs – propriétaires et des bouviers d'âge mûr. Au nombre des autres facteurs influents sur la destruction des cultures, il faut noter :

Tableau 6 : Cartographie des conflits liés à la transhumance dans la BMVO

Conflits selon origine	Fréquence	Acteurs en conflit	Zagnanado	Covè	Quinhi	Zogbodomey	Bonou	Zè
1. Destruction de cultures	3	Agriculteurs - Eleveurs transhumants	3	2	3	1	3	1
2. Obstruction voies de circulation des troupeaux	3	Agriculteurs / maraîchers / pêcheurs – Eleveurs transhumants	3	3	3	2	2	2
3. Contrôles administratifs et fiscalités locales	2	- Eleveurs transhumants – Agents services déconcentrés (SCDA et Brigades de Gendarmerie) - Eleveurs transhumants – Agents Mairie	3	nd	2	nd	1	nd
4. Blessures et vols de bœufs	2	Gangs de jeunes locaux - Eleveurs transhumants	3	1	3	2	3	2
5. Braquage	2	Gangs de voleurs - Eleveurs transhumants – Populations locales	2	2	3	nd	nd	nd
6. Règlements non satisfaisants des conflits	2	Plaignants – administrations locales	2	2	2	nd	2	nd
7. Destruction de pêcheurie	1	Agro-pêcheurs – Eleveurs transhumants	1	1	2	2	2	nd
8. Destruction aménagements hydro-agricoles	1	Agriculteurs - Eleveurs transhumants	2	1	2	2	1	nd
9. Viol / agression sexuelle des femmes	1	Groupe de familles locales – Eleveurs transhumants	1	nd	1	1	1	nd
10. Non-respect par des éleveurs des règles communes de séjour fixées dans les campements	1	Eleveurs transhumants transfrontaliers – Eleveurs transhumants nationaux	1		1	1	1	nd
11. Pâturage aires protégées de RN / ferme d'état	1	Eleveurs transhumants – Structures de co/gestion desdites aires	2	1	1	3	1	nd
12. Litiges fonciers	1	- Agriculteurs locaux – exploitants / acquéreurs fonciers allogènes - Agriculteurs – Etat (Communes, projets gouvernementaux)	2	nd	2	1	1	nd

Echelle de notation : 3 : très élevé / fréquent 2 : élevé / fréquent 1 : peu élevé / fréquent

Tableau 7 : Causes et facteurs influents des conflits liés à la transhumance

Conflits selon origine	Causes	Facteurs influents	Conséquences
1. Destruction de cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des champs agricoles - Occupation des aires traditionnelles de pâturage - Itinérance / dispersion des cultures - Divagation des troupeaux / manque d’attention ou imprudence des bergers - Installation de « champs pièges » - Récoltes tardives - Installation précoce de cultures - Non-respect par tous les éleveurs des voies lorsque définies 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique des populations locales - Demande croissante du marché - Absence de règles locales d’occupation de l’espace - Statut social des transhumants (éleveurs propriétaires, éleveurs ouvriers, ouvriers âgé) - Diversité culturelle des éleveurs et des agriculteurs - Effectif de bouviers - Fluctuation des calendriers agricoles - Faible implication et capacité des organisations d’éleveurs-pasteurs - Statuts fonciers différents des agriculteurs - Cartes des services d’infrastructures à la transhumance non opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Aggravation insécurité alimentaire - Perte de revenu - Abattage / blessure des bœufs - Affrontements violents entre agriculteurs locaux et éleveurs transhumants, avec perte en vies humaines - Lynchage des peulh locaux et des intermédiaires
2. Obstruction voies de circulation des troupeaux	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de « champs pièges » - Installation de champs dans / à proximité des couloirs - Culture de décrue sur les berges et dans les lits de cours d’eau ou bas-fonds - Non-respect des limites de voies tracées - Improvisation de barrière de passage payant dans des localités ou villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de ressources en eau pour l’agriculture - Faible autorité des administrations locales (communes, services décentralisés) - Non délimitation des voies de passage - Fluctuation des calendriers agricoles - Faible implication et capacité des organisations d’éleveurs-pasteurs - Cartes de circulation de la transhumance non opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Dévastation des champs - Abattage / blessure des bœufs - Affrontements violents entre agriculteurs locaux et éleveurs transhumants, avec perte en vies humaines
3. Contrôles administratifs et fiscalités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplicité de taxes et redevances sans reçus et sans services - Fausses déclarations des éleveurs - Défaut de CIT - Défaut de vaccination - Réticence des éleveurs à payer 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de contrôle de conformité et de légalité par les préfetures et administrations centrales - Inflation des tarifs et des postes de contrôles - Marginalisation de UCOPER/UDOPER 	<ul style="list-style-type: none"> - Traversée nocturne des troupeaux - Réticence / hostilité aux visites des agents SCDA dans les campements - Résistance organisée des éleveurs
4. Blessures et vols de bœufs	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de groupes de maraudage pour consommation familiale - Convoitise des voleurs - Essor de marchés de recèle de viande de bœuf et 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité administrative des autorités locales - Accessibilité motorisée des sites de séjours des troupeaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Représailles diverses à l’encontre des populations locales - Affrontements violents entre jeunes locaux et éleveurs

Conflits selon origine	Causes	Facteurs influents	Conséquences
	<ul style="list-style-type: none"> de bœufs sur pied - Faible garde des troupeaux 		<ul style="list-style-type: none"> transhumants, avec perte en vies humaines
5. Braquage	<ul style="list-style-type: none"> - Immigration saisonnière de voleurs à mains armées - Manipulation imprudente de masses importantes de numéraires sur les marchés à bétail - Transport inapproprié des recettes des marchés locaux et régionaux par les commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> - Complicité des populations locales, des intermédiaires et des jeunes bouviers transhumants - Faible capacité d’intervention des Gendarmeries 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépouillement des usagers des routes de leurs biens et numéraires - Coups et blessures, voire tuerie - Viols de femmes - Stigmatisation des éleveurs peulh - Vindictes populaires - Limitation de déplacement des usagers des marchés - Réduction voyages nocturnes des véhicules
6. Règlements non satisfaisants des conflits	<ul style="list-style-type: none"> - Rançonnement des protagonistes par les Gendarmeries / agents SCDA - Non remise des dédommagements versés par les éleveurs aux agriculteurs - Prémption de primes sur les amendes versées par les éleveurs avant remise - Non connaissance de la réglementation par les populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible compétence technique des gendarmeries à régler judicieusement les litiges sur les ressources naturelles - Institution des procédures et organes non appropriés de résolution des conflits par la mairie et chaque administration locale - Absence de services déconcentrés qualifiés pour connaître des conflits liés à l’aménagement du territoire et à la gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Méfiance des populations vis-à-vis des administrations locales - Manipulation des informations - Essor d’organisation d’autodéfense et de protection communautaire à tendance milice - Vindictes populaires
7. Destruction de pêcheurie	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de dispositifs de pêche sur les voies d’accès aux plans et aux cours d’eau - Piétinement et comblement des trous à poissons - Dégradation des filets par piétinement 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement démographique - Appauvrissement des cours et plans d’eau en poisson - Défaut d’aménagement du territoire - Déficit de prise en compte de l’élevage transhumant dans les règles d’occupation des cours et plans d’eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Affrontements violents
8. Destruction ouvrages des aménagements hydro-agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Obstruction d’accès au pâturage ou à l’abreuvement par l’aménagement hydro-agricole des bas-fonds et de plaine inondable - Pâturage sur les périmètres aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de prise en compte de la transhumance et d’autres tiers absents dans les besoins d’aménagements hydro-agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction productivité des aménagements
9. Viol / agression	<ul style="list-style-type: none"> - Abus de femmes rencontrées en situation 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation abusive d’alcool et de produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Affrontements violents

Conflits selon origine	Causes	Facteurs influents	Conséquences
sexuelle des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - vulnérable - Stigmatisation des jeunes éleveurs transhumants - Prostitution déguisée 	« stimulants »	- Insécurité des femmes pendant la transhumance
10. Non-respect par des éleveurs des règles communes de séjour fixées dans les campements	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité de provenance des éleveurs - Diversité de statut social des éleveurs - Replis communautaires selon les provenances 	- Absence d’organisation formelle des éleveurs pour la gestion de la transhumance	- Difficulté de règlement des conflits avec les populations locaux
11. Pâturage aires protégées de RN / ferme d’état	<ul style="list-style-type: none"> - Non délimitation des voies de passage et aires de pacage ou de pâturage - Non information des éleveurs transhumants - Aménagement des aires protégées 	Faible participation des éleveurs – pasteurs à l’aménagement	
12. Litiges fonciers	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des limites de propriété domaniale - Remise en cause des droits 	Faible capacité des administrations foncières locales Superposition des droits fonciers (traditionnels et modernes) Pauvreté Marchandisation des terres	Espaces collectifs et communautaires sont en recul

- **Diversité culturelle des éleveurs et des agriculteurs.** Les éleveurs sont en général des musulmans, alors que les agriculteurs locaux sont d'une diversité de religion. Cette différence d'appartenance religieuse ne favorise le rapprochement des 2 groupes dans un cadre plus ouvert, lorsque les destructions surgissent. Ils ont alors recours à des intermédiaires dont les rôles ne sont pas toujours neutres. Par ailleurs, au niveau des agriculteurs, on peut distinguer la communauté des holli caractérisée par un habitat dispersé, plus exposé aux risques de dégradation des cultures par les troupeaux bovins transhumants.
- **Effectif de bouviers.** Le constat de l'évolution des modes de conduite des troupeaux transhumants vers le salariat et le confiage semble aller avec celui de la tendance à la réduction de l'effectif des aides bouviers par troupeau. Cette baisse du nombre d'aide bouviers induit une diminution des capacités de contrôle des animaux lors des déplacements et du pâturage, et notamment la nuit.
- **Fluctuation des calendriers agricoles.** Le décalage du calendrier agricole dans la zone lié aux effets du changement climatique est visible dans la région aussi bien, en termes de précocité des pluies pour les cultures de 1^{ère} saison des cultures qui devaient survenir après le retour des transhumants, qu'en termes de retard de pluies, entraînant encore le décalage des récoltes, ou en termes de variabilité du niveau de crue.

Si ce type de conflit est au départ de nature interpersonnelle, c'est-à-dire opposant un agriculteur à un éleveur, il tend à devenir automatiquement un conflit inter groupe, où tous les agriculteurs d'une localité et du voisinage font bloc pour accuser et obliger sans discernement le groupe des éleveurs à réparer les préjudices causés.

Les conséquences de la destruction des cultures sont : l'aggravation de l'insécurité alimentaire ; la diminution de revenus familiaux ; les représailles mortelles sur les troupeaux ; et souvent des heurts violents entre les agriculteurs et éleveurs se soldant par des blessés graves ou des morts ; le lynchage des familles de peulh locaux ou des intermédiaires locaux de la transhumance.

4.1.2 L'obstruction des voies de circulation des troupeaux.

Il s'agit de l'occupation des voies de déplacement des troupeaux au cours de leur voyage et au cours de leur séjour dans les zones d'accueil. Ces voies reconnues par la majorité des agriculteurs, même si elles ne sont pas délimitées, sont occupées par endroits par une minorité d'agriculteurs. Cette situation d'exploitation agricole partielle, ou même de vente de terre par endroits, crée des parcours plus difficiles à éviter la destruction des cultures implantées sur les voies ou à proximité. Il s'agit donc du même type de conflit que celui à la destruction des cultures. Ce type de conflit est presque général dans toutes les communes. Et, il semble que la cause

principale de cette ampleur générale est l'improvisation de barrières de péage des troupeaux en transit par des groupes de jeunes gens auto-organisés, parfois de concert avec le chef de village ou d'arrondissement. Ces barrières sauvages érigées sont cependant connues des autorités locales et sont plus érigées lors de l'arrivée des transhumants et non à leur retour.

Les facteurs influents et les conséquences de ce conflit sont presque les mêmes que pour les conflits de destruction des cultures.

4.1.3 Les contrôles administratifs et fiscalités locales

Ce type de conflit oppose des agents des services déconcentrés locaux ainsi que ceux des mairies, d'une part, aux éleveurs transhumants, d'autre part. Il s'agit d'un exemple de conflits d'information ou de données, où les éleveurs sont surpris par l'institution tous azimuts de nouveaux tarifs de taxes et redevances fixés unilatéralement par les services déconcentrés locaux ou communaux. Les éleveurs de leur côté font systématiquement des déclarations biaisées sur les données de base utilisées pour calculer les montants de taxes, redevances et autres frais à prélever.

Ce type de conflit est influencé par :

- la faible capacité ou le déficit de contrôle de conformité et de légalité par les préfetures et administrations centrales des règles appliquées sur le terrain.
- L'inflation des tarifs et des postes de contrôles, et
- La marginalisation des organisations d'éleveurs ou d'agriculteurs.

La réaction des éleveurs à ce type de conflit est la traversée nocturne des troupeaux, la réticence ou l'hostilité vis-à-vis des visites de contrôles sanitaires effectués par les agents de SCDA/CARDER/MAEP dans les campements de transhumants ; et la résistance organisée des éleveurs qui bloquent les points d'entrée et de péage institués par les administrations locales et les services déconcentrés, ouvrant la porte à des négociations.

4.1.4 Les blessures et vols de bœufs

Ce type de conflit aussi généralisé, mais avec des ampleurs variables d'une commune à l'autre, oppose des gangs de jeunes locaux aux éleveurs transhumants. Les jeunes hommes locaux se comportent comme des prédateurs sur les cheptels bovins transhumants pour s'approvisionner en viande pour leur consommation familiale ou communautaire et pour voler et vendre des bœufs vivants ou de la viande. La cause est l'essor d'une part, de groupes de jeunes gens armés pour braconnage de bœufs, et d'autre part, d'un marché de recèle de viande de bœuf et de bœuf sur pied.

Ce type de conflit s'accroît avec la faible capacité administrative des autorités et services déconcentrés locaux, l'accessibilité de plus en plus facile des campements de séjours ou aires de pacage des troupeaux aux bandes de voleurs, grâce à l'utilisation de tricycles motorisés capables du transport rapide de bœufs abattus ou volés.

Les blessures et vols de bœufs engendrent souvent des réactions émotionnelles fortes des éleveurs et ainsi, une escalade de violence entre groupes de villageois et les éleveurs, se soldant par des préjudices matériels et humains importants.

4.1.5 Les braquages

Ce sont des vols à main armée dans des embuscades tendues par des groupes de brigands sur les routes, qui semblent plus fréquentes et circonscrites aux localités où séjournent des groupes de transhumants. Ainsi, les éleveurs transhumants, voire les jeunes éleveurs peulh, bien que souvent victimes aussi de braquage, sont stigmatisés comme des « braqueurs » par les populations locales des zones d'accueil. Pour le moment, ce sont les braquages sur les routes bitumées, notamment la route dite de la vallée, qui font les plus d'échos, amplifiant la psychose générale au sein des populations locales et des usagers des routes.

Les causes diverses sont :

- L'immigration saisonnière de voleurs à mains armées, comme entraînée par les transhumants
- La manipulation imprudente de masses importantes de numéraires sur les marchés à bétail
- Le transport inapproprié des recettes des marchés locaux et régionaux par les commerçants.

Comme facteurs influents, on peut indiquer les complicités internes et externes aux groupes d'éleveurs et la faible capacité d'intervention des gendarmes locaux, souvent en nombre insuffisant et peu équipés.

Les conséquences des braquages sont lourdes avec des échos socio-politiques très larges, entraînant des réactions de sécurisation publique des personnes et des biens, comme suit :

- Dépouillement des usagers des routes de leurs biens et numéraires
- Coups et blessures, voire tuerie
- Viols de femmes
- Stigmatisation des éleveurs peulh
- Vindictes populaires
- Limitation de déplacement des usagers des marchés
- Réduction voyages nocturnes des véhicules

4.1.6 Les règlements non satisfaisants des conflits

Il s'agit d'un type de conflits de relations, également généralisé, opposant des usagers des services publics locaux aux agents desdits services. Les usagers ici sont aussi bien les populations locales toutes catégories confondues et les éleveurs transhumants et leurs intermédiaires ou leurs organisations professionnelles. Tous les usagers sont convergents dans la dénonciation de comportements véreux de la part des fonctionnaires aussi bien des brigades de gendarmerie, des SCDA / CARDER / MAEP que des mairies, et même de nombreux élus locaux. Les causes de cette perception non avantageuse pour les personnels des services publics locaux sont :

- Le rançonnement quasi-systématique des protagonistes d'une quelconque requête adressée par des protagonistes aux fonctionnaires des Brigades de Gendarmerie, des SCDA ou des mairies.
- La non remise des dédommagements versés par les éleveurs aux agriculteurs
- La préemption de primes, entre 10 et 20% sur les dédommagements versés par les éleveurs au profit des agriculteurs, ce qui résulte en des remises de montants ridicules.
- La non connaissance de la réglementation par les populations locales. Ainsi, il arrive souvent que pour les destructions de cultures reconnues par l'éleveur, les agriculteurs expriment leur indignation de ne pas voir la brigade de gendarmerie le mettre en garde à vue.

A l'opposé, les éleveurs transhumants pensent qu'ils sont victimes de « délit de faciès » et donc discriminés par rapport aux « citoyens » agriculteurs locaux.

Les facteurs affectant ce type de conflit sont : (i) la faible compétence technique des gendarmeries à régler judicieusement les litiges sur les ressources naturelles ; (ii) l'institution des procédures et organes non appropriés de résolution des conflits par la mairie et chaque administration locale ; et (iii) l'absence de services déconcentrés qualifiés pour connaître des conflits liés à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources naturelles.

Les conséquences de ce type de conflit sont :

- Méfiance des populations vis-à-vis des administrations locales
- Manipulation des informations
- Essor d'organisation d'autodéfense et de protection communautaire à tendance milice
- Vindictes populaires.

4.2 Facteurs transversaux déterminant les conflits liés à la gestion des ressources naturelles

Au nombre de ces facteurs, on peut citer :

4.2.1 La faible capacité des organisations des éleveurs

La présence marginale des éleveurs ou agro-éleveurs de bovins dans les zones agro-pastorales 4 et 5 affecte la visibilité de leurs organisations syndicales que sont l'ANOPER et ses déclinaisons aux niveaux régional et local. Leur faible visibilité et influence formelle sur la gestion de la transhumance s'explique par la jeunesse de l'organisation rimant avec la faiblesse des ressources humaines, et surtout par le manque de soutien des autorités politico-administratives locales ; ces dernières préférant entretenir avec les leaders peulh les relations profitables de dépendance qui existaient avant la naissance de leurs organisations. Ainsi, les OP d'éleveurs dans la BMVO et sa zone d'influence, apparaissent plus comme des mécanismes de collecte et de redistribution de rentes aux fonctionnaires et élus locaux ; des structures mobilisées pour le règlement des conflits.

4.2.2 Déficit / faible visibilité d'OSC d'appui à la gestion apaisée de la transhumance dans la BMVO

Le diagnostic institutionnel de la gestion de la transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence montre l'inexistence d'organisation de la société civile de type Organisation Non Gouvernementale qui s'investit dans des activités d'appui à une transhumance apaisée et intégrée. En raison de leurs propres intérêts socio-économiques en tant qu'éleveurs, les OP d'éleveurs apparaissent vulnérables face aux administrations locales, et ne peuvent donc entreprendre certaines initiatives de plaidoyer, d'information et de sensibilisation sans rencontrer l'adversité des autorités locales et des administrations publiques. L'activisme d'une ONG est nécessaire pour améliorer la gouvernance de la transhumance au Bénin et particulièrement dans la BMVO et sa zone d'influence.

4.2.3 Décalage entre textes nationaux (juridiques et institutionnels) et pratiques

La gestion de la transhumance par l'Etat béninois illustre le décalage entre d'un côté la volonté politique, les engagements pris y compris le cadre juridique, et de l'autre, les pratiques des acteurs de l'Etat. La problématique de la transhumance est traitée de façon saisonnière. Il s'agit donc d'un traitement symptomatique et on peut dire de ce fait que la transhumance ne constitue pas une problématique de développement socio-économique pour le Gouvernement ou les communes.

Au plan institutionnel, les structures de gestion de la transhumance relève du mandat du secteur de la sécurité intérieure, et donc abordée comme un phénomène à surveiller de près et sur lequel l'Etat n'a engagé des investissements que pour la

mise en œuvre d'une stratégie de sécurité des populations locales. Les rapports d'activité des services du Ministère de l'intérieur stigmatisent tout comme les politiciens, les médias les transhumants transfrontaliers, encourageant ainsi les traitements discriminatoires à l'encontre des éleveurs transhumants.

4.3 Gestion de conflits de transhumance

Il existe plusieurs modes de gestion des conflits liés à la transhumance, tout comme il y a une pluralité d'acteurs intervenants. La gestion apaisée des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ou à la transhumance est un processus comprenant la prévention, la manifestation de conflit, la résolution du conflit et le suivi de la résolution. L'analyse de la gestion des conflits liés à la transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence est effectuée par rapport aux dispositions de gestion, aux modes de gestion, puis les acteurs de la gestion. L'évolution des mécanismes par rapport à celle de l'administration territoriale au Bénin sera aussi examinée. En effet, à partir de 2003, commence la mise en œuvre effective de la décentralisation au niveau des communes ; réforme de l'Administration territoriale ayant consacré le transfert de l'exercice des compétences en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles aux communes.

4.3.1 Dispositions de gestion des conflits

Dans cette section, on distingue avant et après la décentralisation les dispositions d'une part, de prévention des conflits, et d'autre part, de règlement des conflits.

✓ **Prévention des conflits**

Pour prévenir les conflits liés à la transhumance, on peut distinguer actuellement quatre mécanismes situés à des niveaux administratifs territoriaux différents : des mécanismes traditionnels, des mécanismes initiés par l'Etat, et ceux régionaux initiés par l'UEMOA puis la CEDEAO.

- a. **Les mécanismes traditionnels**, comprennent l'ensemble des démarches préparatoires entreprises par chaque éleveur à l'endroit d'un réseau de relations sociales établies avec des personnes ressources locales résidant sur les territoires à traverser et où séjourner. Cette démarche est directement faite par des éleveurs du Bénin, alors que les éleveurs transfrontaliers ont recours à des intermédiaires locaux pour leur négocier l'accès et utilisent le réseau de communication avec des éleveurs locaux ou croisés pour effectuer les voyages jusqu'à destination. Cette nuance dans les démarches préparatoires explique pourquoi les populations locales distinguent les éleveurs Mbororo du Nigéria des autres groupes d'éleveurs qui créent moins de conflit. Les négociations préparatoires à l'arrivée des troupeaux visent à garantir l'accès aux pâturages, aux couloirs de transhumance et la sécurité

des éleveurs et de leurs biens. Ces négociations sont conclues avec le paiement de montants convenus. Ce mécanisme traditionnel est aussi utilisé pour le règlement amiable de conflits.

Ces mécanismes traditionnels continuent d'être utilisés par les éleveurs transhumants jusqu'à nos jours.

- b. **Les mécanismes initiés par l'Etat du Bénin.** Conformément au cadre juridique existant, l'Etat du Bénin a mis en place, sous la coordination actuelle du Ministère en charge de l'intérieur, un mécanisme intersectoriel décliné depuis le niveau central à tous les niveaux territoriaux administratifs tels que les départements, les communes et les arrondissements (cf tableau 8).

Tableau 8 : Mécanismes publics de prévention des conflits liés à la transhumance

Niveau territorial	Organes de Gestion de conflits
National	Présidence de la République
	Comité National de la transhumance / Ministère Intérieur et Sécurité Publique
Départemental	Comités départementaux transhumance / Préfectures
Communal	Comités communaux transhumance / Conseils communaux / Mairies
Arrondissement	Comités d'arrondissement de transhumance

Ces organes fonctionnant de façon hiérarchique, sont dominés par des représentants des administrations sectorielles impliquées dans la gestion de la transhumance, à savoir : Ministère en charge de l'intérieur et de la sécurité publique ; Ministère en charge de la défense nationale, Ministère en charge de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire ; Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Des représentants de la communauté des éleveurs bovins peulh y sont cooptés. Cette composition est ainsi déclinée aux niveaux territoriaux infra nationaux, les Préfets de département, les Maires de communes et les chefs d'arrondissements étant respectivement présidents chacun à son niveau de l'organe correspondant. Ces organes se réunissent annuellement pour faire le point d'exécution de leurs tâches, préparer la campagne suivante, organisent des visites de suivi des structures infra et d'information et de sensibilisation des éleveurs nationaux. Le Comité National a même doté quelques brigades de gendarmerie de motocyclette pour faciliter les patrouilles dans les zones d'installation des troupeaux. Ces organes interviennent aussi pour mobiliser l'intervention des forces publiques en cas de conflits violents. Le Comité National a aussi fait élaborer une carte des couloirs de transhumance sans aires de pâturage ou de pacage, et surtout sans application sur le terrain. Cependant, on note des actions de projets pour délimiter et sécuriser les

couloirs de transhumance. Dans la BMVO, ces actions ont rencontré l'hostilité et le sabotage de partie des populations locales, mais semblent obtenir l'adhésion ou l'intérêt des propriétaires locaux de troupeaux de boeufs.

- c. **Mécanismes régionaux.** Le cadre réglementaire communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO a prévu des organes semblables aux mécanismes nationaux pour définir les modalités d'organisation de la transhumance transfrontalière dans tous les Etats – membres. Ici également, est établie une carte régionale des trajets de la transhumance transfrontalière, qui sont en cours d'ouverture et de sécurisation dans les zones traditionnelles du pastoralisme, donc loin des zones agro-pastorales 4 et 5 couvrant la BMVO et sa zone d'influence.
- d. **Les organisations / associations d'éleveurs,** fédérées par l'ANOPER avec des démembrements départementaux (UDOPER), communaux (UCOPER), et locaux (GPER). Ces structures corporatistes jeunes font de la prévention des conflits en prenant d'une part, des initiatives de négociations et de préparation de l'arrivée des transhumants dans les communes de la BMVO et sa zone d'influence ; et d'autre part, en jouant les intermédiaires entre les transhumants et les administrations locales. Leurs activités ne sont pas toujours bien accueillies par les administrations locales et les élus communaux.

Il faut souligner que les 3 derniers mécanismes de prévention des conflits sont activés seulement avant et pendant le séjour des transhumants. Or, on voit de plus en plus de conflits survenir au retour des transhumants, du fait de la précocité des installations de cultures, de saccages de cultures ou de greniers par des éleveurs, des assauts de brigands à l'encontre des troupeaux, les extorsions de fonds par les fonctionnaires locaux, etc.

✓ **Le règlement des conflits**

On peut distinguer 3 niveaux de résolution des conflits : règlement à l'amiable, règlement par les instances administratives locales et celui au niveau des instances judiciaires.

- a. **Le règlement amiable.** C'est le mode de règlement traditionnel, encore largement privilégié par les protagonistes d'un conflit, notamment dans les cas de conflits liés aux dégâts aux cultures. Le dédommagement de la victime est assuré en espèce, et directement dans ses mains. Ce mode de règlement toujours connaît un recul depuis l'avènement de la décentralisation, les communes cherchant à se positionner comme les défenseurs des « citoyens victimes ».
- b. **Le règlement par les instances administratives locales.** Depuis l'avènement de la décentralisation en 2003, les communes développent une stratégie de contrôle de leur territoire et incitent les populations locales à

recourir aux autorités locales ou aux instances qu'elles ont mises en place par le règlement des conflits. Les autorités ou instances locales sont organisées autour des chefs de village, des chefs d'arrondissement et des maires de communes. Au niveau de ces instances, la méthode privilégiée est la conciliation, à l'issue de constats effectués par un comité dont sont membres les protagonistes. Elle permet aux parties en conflit de contribuer elles-mêmes à la recherche de solutions à leurs différends. La source de droit appliqué, sont les règles ou habitudes instituées dans le milieu. Cependant, les éleveurs trouvent souvent que ces instances prennent partie pour leurs citoyens. Ici aussi, les dédommagements auprès des chefs de villages et des maires se font en argent, avant d'être souvent intégralement reversé à la victime.

- c. **Le règlement par les instances judiciaires.**- Ce sont des conflits portés devant les brigades de gendarmerie, les commissariats de police ou les tribunaux. Ces instances, exceptées les tribunaux, bien qu'ayant des compétences bien délimitées, s'occupent aussi des affaires civiles telles que le règlement des dégâts sur les cultures, les problèmes fonciers, les obstructions de voie, pour lesquels ils sollicitent les expertises des fonctionnaires des SCDA pour évaluer les dégâts des cultures ou des animaux. Souvent, les instances judiciaires sont sollicitées dans des conflits relevant du droit pénal tels que l'abattage de bœuf, le vol, les meurtres, les coups et blessures, auxquels cas, l'affaire finit au tribunal. A l'exception des tribunaux, le recours à la gendarmerie et à l'expertise des SCDA pour les constats entraîne le paiement à la charge des protagonistes des frais de déplacement aux experts et aux gendarmes.

Tableau 9 ; Comparaison des modes de gestion des conflits avant et depuis la décentralisation

Avant décentralisation	Depuis la décentralisation
Amiable et directement entre protagonistes	Règlement par structures administratives locales mais éloignées des théâtres de conflits
Conciliation par des instances administratives locales	Règlement par instances judiciaires (Gendarmerie, Commissariat de police, tribunal)
Règlement par instances judiciaires (Gendarmerie, Commissariat de police, tribunal)	

Au vue des expériences décevantes faites par les éleveurs et les agriculteurs en recourant aux instances judiciaires, les populations rencontrées reconnaissent que les règlements à l'amiable sont plus justes et rassurants pour tous les partis au conflit. Ce mode traditionnel de règlement, qui était le plus utilisé, est construit en application des **principes de subsidiarité, de participation et de transparence.**

Les mécanismes à promouvoir devront donc s'inspirer des avantages des mécanismes traditionnels de gestion.

4.3.2 Rôles des tierces parties dans la gestion des conflits

Les tierces parties prenantes à la gestion des conflits sont les intermédiaires de transhumance, les UCOPER / UDOPER, des structures communautaires et des organisations de la société civile. Leurs rôles dans les processus de gestion des conflits sont récapitulés dans le tableau 10, ci-après :

Tableau 10 : Rôles des tierces parties dans la gestion des conflits liés à la transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence

Catégories d'acteurs	Désignation acteur	Rôles
Intermédiaires transhumants	Leaders éleveurs (Ruuga, Sériki)	- Conciliation - Arbitrage
	Négociants transhumance	- Plaidoyers / lobbying - Négociation
Acteurs communautaires	UCOPER UDOPER	- Plaidoyers / lobbying - Facilitation / modération - Négociation
	Milices villageoises	- Sécurisation des personnes et des biens - Règlement des conflits
ONG	WANEP Bénin	- Sensibilisation - Facilitation / modération - Gestion des conflits sociaux - Renforcement des capacités

Source : Données de terrain, 2015

4.4 Stratégies d'adaptation et de gestion de l'insécurité

L'insécurité liée à la transhumance se manifeste par une tendance à la hausse de la fréquence des vols à main armée, communément appelés braquages, effectués par des bandes de délinquants notamment, d'une part, sur les usagers des routes traversant les localités de séjour des éleveurs transhumants, et d'autre part, sur les éleveurs transhumants, les commerçants de bétail et sur les populations locales.

Diverses stratégies locales de gestion de l'insécurité sont mises en œuvre, essentiellement pour protéger les populations locales et les usagers des routes. On ne note, par contre, aucune stratégie d'adaptation et de gestion de l'insécurité pour protéger les troupeaux, les éleveurs et les commerçants de bétail.

4.4.1 Stratégie des communes et de l'Etat pour la gestion de l'insécurité

Déploiement saisonnier d'effectifs de l'armée et de la gendarmerie pour prévenir les braquages des usagers de la route. Il est souvent effectué à la demande des maires,

ou suite aux échos médiatiques de braquages sur certains axes routiers. Ces contingents militaires effectuent des patrouilles à titre « dissuasif » dans les zones de pâturage ou de campement des troupeaux transhumants. Dans la BMVO et sa zone d'influence, on peut dénombrer 6 postes fixes de regroupement et d'assistance des véhicules à la circulation nocturne.

4.4.2 Stratégies d'adaptation et de gestion de l'insécurité par les communautés locales

On observe la mise en œuvre de 2 stratégies différentes au niveau des populations hôtes de la transhumance :

✓ **Constitution de brigades locales de surveillance et de défense**

Quelques jeunes gens locaux, volontaires, s'organisent en une brigade ou milice pour surveiller la traversée des troupeaux transhumants sur leur territoire. Ils installent de ce fait des barrières de contrôle, où ils rackettent les usagers des pistes qu'ils contrôlent. Ils ont souvent l'accord des élus locaux et des brigades de gendarmerie. Ces brigades civiles de surveillance avaient été instituées dans la commune de Zagnanado et sont signalés à Covè. Au cours des trois dernières années, on signale le fait que ce sont des jeunes voleurs de bœuf qui constituent ces brigades.

✓ **Brûlage des pâturages**

Depuis quelques années, les éleveurs, confirmés par le CARDER Ouémé – Plateau, observent le développement d'une stratégie de la terre brûlée par les populations des localités d'accueil. Elle consiste en l'organisation du brûlage des pâturages par des « agriculteurs locaux » afin d'empêcher le séjour des troupeaux transhumants dans leurs localités. Ce comportement de destruction des ressources fourragères recherchées par les troupeaux transhumants est signalé à Zagnanado, Bonou et Adjohoun. Il s'agit là d'un développement grave susceptible d'aggraver les conflits avec les éleveurs et aussi nuisible à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les conflits liés à la transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence ne sont pas dus à une compétition d'accès aux ressources naturelles, mais plutôt à diverses entraves aux déplacements des troupeaux pour accéder aux ressources pastorales abondantes et de bonne qualité disponible. Ils sont aussi liés, d'une part, à l'évolution socio-économique des populations des territoires d'accueil, de l'organisation politico-administrative, et d'autre part, à l'évolution de l'organisation structurelle de la transhumance, aussi bien nationale que transfrontalière.

La transhumance dans la BMVO et sa zone d'influence donne lieu à des marchés forains annuels qui attirent une diversité d'acteurs locaux et étrangers, qui organisent l'insécurité.

Les communes, à l'image des intermédiaires-négociants de la transhumance, organisent le prélèvement de rentes diverses sur la transhumance et ne perçoivent pas leurs intérêts à aménager des infrastructures socio-économiques d'accueil ou de transit des transhumants. La gestion directive et exclusive de la transhumance par les communes, en contradiction avec l'esprit de la décentralisation qui les a engendrées à partir de 2003, n'est pas efficace et tend plutôt à entretenir les conflits entre les acteurs à la base que sont les communautés locales et les éleveurs transhumants.

Les conflits entre les éleveurs et divers groupes d'acteurs locaux sont de plus en plus nombreux et récurrents, face à l'accroissement des effectifs de bœufs arrivant chaque année. Les habiles intermédiaires – négociants de la transhumance se battant pour leurs intérêts, œuvrent et vont continuer à faire venir des transhumants dans un environnement de plus en plus hostile, où les populations locales développent des stratégies d'hostilité en violation de la législation et de la réglementation en vigueur. Pour limiter ce risque de perversion de la transhumance et pour permettre une transhumance apaisée mutuellement profitable pour les populations locales et les transhumants, les mesures ci-après sont nécessaires à mettre en œuvre :

- Appuyer la mise en œuvre d'un processus participatif d'aménagement et de sécurisation des couloirs de déplacement ainsi que des aires de pâturage ;
- Renforcer les capacités des communes à gérer de façon intégrée et durable la transhumance ;
- Accompagner la dynamisation des organisations d'éleveurs transhumants et des autres groupes d'acteurs locaux, afin de favoriser le développement de relations sociales entre les parties ;
- Susciter l'intérêt des ONG à accompagner les acteurs locaux pour la gestion apaisée des conflits.

6. REPORTAGE PHOTOS DE LA MISSION

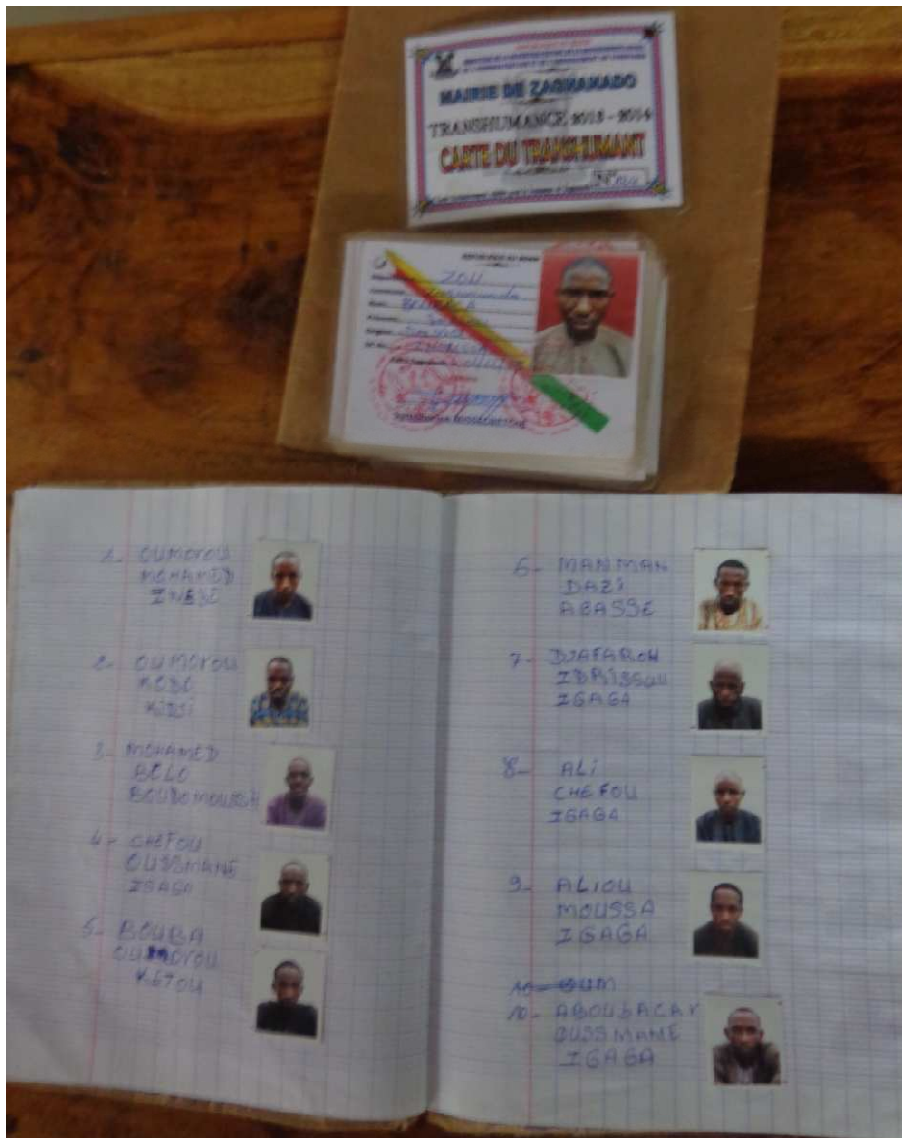


Figure 16 : Cahier d'enregistrement des éleveurs désireux d'effectuer la transhumance sur le territoire de la commune de Zagnanado, juin 2015



Figure 17 : Carte annuelle du transhumant délivrée par la mairie de Zagnanado, mais non retirée par le pétitionnaire, juin 2015



Figure 18 : Aperçu de cartes du transhumant non retirées par les éleveurs pétionnaires



Figure 19 : Focus group avec des cultivateurs holli de la localité d'Azakpa du village d'Agonvê, commune de Zagnanado. Echange entre un « démarcheur local » de la transhumance avec des groupes d'opposants à la transhumance



Figure 20 : Aperçu d'un exemple de barrière locale de rançonnement des trafiquants d'essence du Nigéria, érigée sur un chemin rural.



Figure 21 : Réplique du tableau offert par le Maire de Ouinhi au Président de la République pour le sensibiliser à réagir contre la transhumance

7. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **ALI K. F. M. Rachad et al.(2014)** : Caractérisation floristique et analyse des formes de pression sur les forêts sacrées ou communautaires de la Basse Vallée de l'Ouémé au Sud-Est du Bénin.
Afrique SCIENCE 10(2) (2014) 243 - 257 243 ISSN 1813-548X,
2. **BOKO S. Yacin Wilfrid (2009)** : Gestion communautaire des ressources en eau et conflits d'usage dans la basse vallée de l'Ouémé. DESS – CIFRED – UAC 2009
3. **FAO (2012)** : La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest – Proposition de Plan d'action
4. **BENIN PAIA-VO (2013)** : Rapport d'évaluation du projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la vallée de l'Ouémé. Département OSAN/BAD Octobre 2013
5. **Ambassade Royale des Pays-Bas au Bénin (2012)** : Analyse et formulation de propositions de mesures et dispositifs concrets pour faciliter l'accès aux marchés locaux et sous-régionaux pour les produits agricoles béninois. Rapport final synthèse départementaledel'ouémé. – DIRO-Center Août 2012
6. **GUIBERT Bertrand et al (2009)** : Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail / accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales. Rapport final. SNV – Réseau de connaissances de la SNV Afrique de l'Ouest et Centrale sur l'Elevage et le Pastoralisme. Ed IRAM, Avril 2009
7. **AYIKPON Gabriel (2010)** : Analyse des Impacts socio-économiques et environnementaux de la transhumance bovine dans la commune de Zagnanado. Mémoire de DESS, FLASH/UAC

8. ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence

TERMES DE REFERENCE

ANALYSE DES DYNAMIQUES SOCIALES LIEES A UNE GESTION APAISEE DE LA TRANSHUMANCE DANS LA BASSE ET MOYENNE VALLEES DE L’OUEME ET SA ZONE D’INFLUENCE EN REPUBLIQUE DU BENIN

1. Contexte et justification

Cette mission est organisée dans le cadre de la réalisation de l’étude de base d’un projet sur l’élevage transhumant dans la Basse et Moyenne Vallée de l’Ouémé (BMVO) et sa zone d’influence (Corridor Bénin-Nigéria) en vue de promouvoir une gestion concertée et apaisée de l’espace.

Les éleveurs pasteurs qui pratiquent la transhumance dans la BMVO recouvrent des réalités sociologiques, culturelles, économiques, sécuritaires, et géopolitiques (à travers leur dimension transnationale) variées qui se fondent notamment sur l’acquisition de savoirs et savoir-faire en matière de connaissance des ressources pastorales, de gestion des troupeaux et d’organisation sociale intra et intercommunautaire dont le socle principal repose sur le capital social dont ils disposent. Son importance est déterminante pour le développement d’alliances et de mécanismes de solidarité face aux crises et, particulièrement aux conflits liés à l’accès aux ressources naturelles et au bétail. Parcourant depuis longtemps, et de génération en génération, la zone saharo-sahélienne et la zone soudano-sahélienne, les éleveurs pasteurs qui fréquentent désormais la BMVO s’identifient à une aire culturelle transfrontalière qui intègre le Niger, le Burkina Faso et le Nigéria et les régions septentrionales du Bénin.

Si les ressources naturelles ne sont pas en elles-mêmes source de conflit, ce sont les processus d’interactions humaines s’y rapportant qui peuvent l’être, notamment les différents processus socio-économiques et politiques qui entourent leur accès et leur gestion⁸. Or, l’on constate l’augmentation de la récurrence de conflits localisés dans la BMVO de grande ampleur mais se produisant à la fois entre et, au sein des communautés et, qui s’illustrent notamment par l’omniprésence de tensions et d’explosions sporadiques de violence entre pasteurs transhumants et agriculteurs, mais aussi, avec les agro-éleveurs sédentarisés.

Le caractère relativement récent des mouvements saisonniers transhumants qui s’opèrent dans la BMVO peut se justifier par l’extension de la période sèche plus au Nord, qui amène un nombre croissant d’éleveurs à migrer de plus en plus tôt vers les pâturages de qualité du Sud, leur arrivée pouvant alors coïncider, voire précéder la période des récoltes, ce qui cause des dégâts sur les cultures et surtout celles de contre-saison.

La BMVO est aussi une zone de transit commercial vers le Nigéria qui constitue un grand débouché pour le gros bétail. Cette zone attire donc non seulement les transhumants mais est également animée par un ensemble d’acteurs intéressés par le développement du marché de bétail et les revenus qu’il génère ce qui est propice à l’émergence de pratiques criminelles. Les modifications observées dans les couloirs de migrations vers la BMVO conduisent en outre à des situations de

⁸ « Ce qui importe, ce n’est pas la simple présence des ressources naturelles mais la façon dont elles sont gérées » selon Achim WENNMANN, 2007, cité dans « Ressources Naturelles, Conflits et Construction de la Paix en Afrique de l’Ouest », Rapport GRIP, 2012.

surpopulation locale relativement nouvelles, souvent dommageables pour les sols et les ressources locales.

Ainsi, les principales causes ou contraintes majeures à la mobilité sont donc à mettre en relation avec les questions d'aménagement de l'espace, de la gouvernance de la transhumance et, les actions menées par les multiples acteurs institutionnels qu'elles impliquent et, qui interpellent à la fois les instances locales coutumières et formelles de gestion du territoire mais aussi les services déconcentrés de l'Etat. Cependant ceux-ci abusent souvent des pouvoirs que leur confèrent les Etats tout en profitant de l'incapacité des transhumants à disposer de recours. Cela entraîne toutes sortes de taxations plus ou moins licites, de corruption, de coûts et d'emprisonnement arbitraires et alimente le sentiment grandissant d'insécurité à travers les communautés d'éleveurs pasteurs.

Ce phénomène peut d'ailleurs être entretenu par des éléments endogènes à leurs communautés tels que des intermédiaires traditionnels dans les zones d'accueil qui profitent de leur présence pour escroquer, organiser des braquages aussi bien des transhumants que des populations autochtones entraînant ainsi la stigmatisation de l'« étranger » qui vient perturber l'équilibre social. De plus, ces tensions interviennent dans un contexte où, avec la prolifération d'armes, l'accroissement du grand banditisme depuis plusieurs années notamment au Sahel, les conflits armés dans certains pays proches (Nigéria, Nord Mali) les communautés rurales tendent aussi à assurer de façon croissante leur propre sécurité sur leurs terroirs.

Ainsi, comprendre les éléments déterminants les conflits actuels liés à la gestion des ressources naturelles dans la BMVO et, souligner le rôle que peuvent jouer les multiples acteurs dans leur gestion apaisée représente un champ d'action fertile en tant que voie de prise en compte des préoccupations et des apports de chaque catégorie de la population (femmes/hommes, jeunes agriculteurs/éleveurs, transhumants etc.), de coopération, de transformation et de consolidation de la paix sociale pour une exploitation durable et équitable de la BMVO.

2. Objectifs et résultats attendus

L'objectif principal de la mission est l'analyse diagnostique de la problématique de l'insécurité des personnes et des biens associées au déroulement de la transhumance dans la région de la BMVO.

De façon spécifique, la mission vise à :

- Elaborer une typologie et une cartographie des conflits majeurs liés aux ressources naturelles intervenus dans la BMVO les 5 dernières années et, en établir les facteurs déterminants, ainsi que les modalités de gestion;
- Etablir la cartographie et analyser la perception qu'ont les éleveurs, les agriculteurs, les transhumants, les agents de la sécurité, les élus locaux, les chefs traditionnels, les agents d'élevage, de l'insécurité dans la BMVO y compris en fonction de la saisonnalité;
- Analyser l'efficacité des modalités de gestion et de prévention des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles dans la BMVO y compris les mécanismes coutumiers ;
- Analyser les effets induits de l'insécurité perçue et/ou vécue par les transhumants dans la BMVO sur la préparation et la conduite de la transhumance ;

- Décrire les stratégies d'adaptation mises en œuvres par les multiples acteurs impliqués dans la gouvernance de la transhumance pour faire face à l'insécurité perçue et/ou vécue dans la BMVO ;
- Formuler des recommandations pour améliorer la gestion apaisée des ressources naturelles dans la BMVO.

3. Tâches du consultant

- Collecter les données nécessaires à l'établissement d'une typologie et d'une cartographie des conflits majeurs liés aux ressources naturelles intervenus dans la BMVO les 5 dernières années ;
- Recenser auprès des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la gouvernance de la transhumance leur perception de l'insécurité dans la BMVO y compris en fonction de la saisonnalité ;
- Répertoire les modalités de gestion et de prévention (y compris coutumiers) des principaux conflits liés aux ressources naturelles dans la BMVO les 5 dernières années et en évaluer l'efficacité ;
- Inventorier et analyser les effets induits de l'insécurité perçus et/ou vécus par les transhumants dans la BMVO sur la préparation et la conduite de la transhumance ;
- Rapporter et analyser les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les multiples acteurs impliqués dans la gouvernance de la transhumance pour faire face à l'insécurité perçue et/ou vécue dans la BMVO ;
- Formuler des recommandations pour améliorer la gestion apaisée des ressources naturelles dans la BMVO.

4. Produits attendus

- Un rapport provisoire et sa présentation à un atelier de validation
- Un rapport final d'étude après intégration des observations et suggestions faites lors de l'atelier de validation

5. Profil du consultant

Sociologue rural ou socio-anthropologue, de niveau BAC + 4 au moins, 10 ans d'expériences professionnelles, notamment dans des études sur la gestion de la sécurité des personnes et des biens. Une expérience professionnelle dans des études et recherche sur la transhumance transfrontalière et une bonne capacité d'analyse juridique et institutionnelle.

6. Organisation et durée de la mission

La mission sera organisée concomitamment avec celle consacrée à l'étude de base sur la transhumance dans la BMVO, pour une durée payée de 20 jours dont 10 jours de terrain, sur la période courant de juin à juillet 2015. En conséquence le consultant travaillera de concert avec celui chargé de l'étude de la transhumance dans la Basse et Moyenne Vallées de l'Ouémé.

Le déplacement sur le terrain sera assuré par la SNV Bénin.

Une séance de présentation et de validation de la méthodologie sera organisée par la responsable de l’étude à la SNV Bénin.

Un groupe de référence composé d’une experte de SNV Bénin, d’une experte du HCGC, d’une experte internationale SNV et d’un expert de la Coordination du Réseau BilitalMaroobé, fournira un appui –conseil pour la conduite de la mission et veillera à la satisfaction des attentes de l’étude.

Le budget de la mission, hormis les frais liés au transport de l’équipe du consultant sur le terrain et d’organisation de la présentation des résultats, se présente comme ci-après :

N°/	Désignation	Unité	Prix unitaire (FCFA)	Quantité	Montant (FCFA, HT)
1	Honoraires				
1.1	Consultant	H-J	120 000	20	2 400 000
2	Frais remboursables				
2.1	Per diem Consultant	J-T	45 000	10	450 000
2.2	Assistant enquête (2, pendant 10 jours)	J-T	30 000	20	600 000
3	Divers				
3.1	Edition rapports	forfait	100 000	1	100 000
3.2	Communication et divers	forfait	100 000	1	100 000
6	Total hors taxe				3 650 000

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

N°/	Noms et Prénoms	Fonction / structure	Observations
1	HOUNSOU H. Alain	SG / Mairie Zagnanado ; Point focal transhumance Zagnanado alain2h@yahoo.fr	97067616 94110976 93661383
2	MISSEGBETCHE Symphorien	Maire Zagnanado	xxxxxx
3	BOURAIMA Aliou	Seriki (Chef peulh) de la commune de Zagnanado	66144411
4	OUMAROU Ousmane	Sage peulh des départements du Zou et des Collines	97521614
5	MAMA SAMBO Binta (Mme)	Animatrice UDOPER Zou – Collines	66119176
6	HOUNSA Aristide	TSPA / SCDA Sô-Ava / CARDER Atlantique Littoral	97024750
7	WOLOU Olawolé	C/Div Gestion des ressources pastorales et de l'environnement / Direction de la Production Animale / MAEP	95078100 / 97099490
8	AGUESSY Florent	Cadre / DLROPEA	66031002
9	DJODI Mouhamadou	Président UCOPER Kétou	97411523
10	ALI TCHAM Akibou	Président UDOPER Zou – Collines	97531320
11	MAMA SAMBO MouhamedBouhari	Coordonnateur UDOPER Zou – Collines	96506260
12	SAMBA Dooti	Chargé transhumance UDOPER Zou – Collines	97512064
13	GODJO Rufin	Directeur Exécutif FUPRO Bénin fuproben@yahoo.fr rufingodjo@yahoo.fr	97195010 / 95427271 / 22010328
14	DEGUENONVO Marius Nicaise	Chef Département Communication	96331532
15	AYILARA Louise (Mme)	Présidente ANAF Bénin	97176735
16	DOSSOU Germain	Coordonnateur ANAF Bénin	xxxxxx
17	DOSSA Rafiou	Assistant Chef SPAT / Préfecture Abomey	97120701 / 95528245
18	BIAOU Boni Joachim	SG Préfecture d'Abomey	97874241
19	GBENAN Pierre	CV Gbégbomey / Sô-Ava	96045027
20	AGBOTOMEY Alphonse	Président maraîchers Sô-Ava	
21	BOSSA S. Nicolas	CV KintoAgué	97490864 / 94672197
22	AGODEDJI BOSSA Z. Thomas	Ex conseiller du village KintoAgué / Sô-Ava, Cultivateur	97538838
23	GODONOU Jacob	Cultivateur à KintoAgué	97367525
24	TIYO Emile	SG pi Mairie Bonou	97657823
25	GOVOEYI Georges	Chef SADE Mairie Bonou	97942253
26	ALAMON Bienvenu	Président UCP Bonou	97161861
27	ESSOUN Spero	TSPV / SCDA Bonou / CARDER Ouémé - Plateau	97165674
28	AGOSSA Hermann	C/SAF Mairie Bonou	97728455
29	SONON Hyppolite	C/SAG Mairie Bonou	95880050 / 97924564
30	TOWANOU Désiré	Assistant Service Technique Mairie	97418196

		Bonou	
31	AGOSSOUKPE Salomon	TSPA SCDA Bonou / CARDER Ouémé - Plateau	97791148
32	AFOHOUNHA Julien	DAM Bonou, Président Comité Transhumance commune de Bonou	97872696
33	AZANDEDJI Gaston dit « Papa lapin »	Conseiller village Assrossa / Bonou Président cuniculteurs Bonou	97264206
34	HOUNNOU Bernard	Conseiller village Gnanhouizounmè / Bonou	97784002
35	DANSOUGAN Lamoni	Président comité de gestion forêt communautaire Gnanhouizounmè	96037060
36	AFATON Martin	Ancien chef de village de Gnanhouizounmè	
37	AZONSI Marcellin	Chef de village de Gnanhouizounmè	97421303
38	BOGNANHO G. Alphonse	Chef de village de Ayogo	66416831
39	DJOSSOU Gilbert	Cultivateur à Ayogo	
40	HOUESSO Francis	Cultivateur à Ayogo	
41	MEDEKO Charlotte (Mme)	Ayogo	
42	DANSOU Veronica (Mme)	Ayogo	
43	SALAKO Moudachirou	Ayogo	
44	SALAKO Amadou	Ayogo	
45	BOGNANHO Etienne	Ayogo	
46	HOUESSO Vincent	Ayogo	
47	GNEMALO HOUESSO Jérôme	Ayogo	
48	GBEVENON Hountododé (Mme)	Ayogo	
49	DJOSSOU Madeleine (Mme)	Ayogo	
50	TOUTOFA Mathieu	Chef de brigade de gendarmerie de Bonou	96672808
51	TABE Gabriel	CBA Gendarmerie de Bonou	
52	ABATCHA Daniel	SG Mairie Ouinhi	95287354 / 90924665 / 97288208
53	SEKOU K. Innocent	Maire Ouinhi	97396767
54	HOUESSO Florent	C/SAG Mairie Ouinhi ; Point focal transhumance Ouinhi	95053291
55	GOUDAHI Albert	Chargé SADE Mairie Ouinhi	xxxxx
56	GANDJETO Clément (MDL)	Agent Brigade Gendarmerie Ouinhi	66566064
57	ADIKPETO Romaric (MDC)	Agent Brigade Gendarmerie Ouinhi	97040277
58	KETOUNOU Issa	TSPA / SCDA Ouinhi	97099695
59	DOSSOUNON Faustin	Conseiller village Tévèdji/ arrondissement Sagon / Ouinhi	66049723
60	BOKO Modeste	Jeune, cultivateur à Tévèdji	96767267
61	DOGNON Robert	TSPV / SCDA Ouinhi	97220997
62	AFFO épouse KOUINSOU Eugénie	Chef Unité de Développement BornFonden 435 Wanignon de Zagnanado	
63	xxxxx	Chef Service Affaires Economiques Mairie Zagnanado fmouinhi@yahoo.fr	
64	HOUMBADE Comlan Emmanuel	TSPA / SCDA Zagnanado	95285587 /

			96484330	
65	KEOUDA Augustin	C/SAG Zagnanado	xxxxx	
66	OLODO Victorine	RDR / SCDA Zagnanado	97627727 / 94694556	
67	AGASSOUNON Marius	TSANA / SCDA Zagnanado	96629434	
68	BIO WOROU Nadège	TSIEC / SCDA Zagnanado	66687337	
69	SAIDOU Amadou	Adjoint chef peulh Gossoé/ arrondissement Banamè / Zagnanado	96078537	
70	DABO Aliou	Eleveur peulh à Gossoé / Zagnanado		
71	MOUHAMED Aminou	Eleveur peulh à Gbanago / Gossoé		
72	BOUBE Mouhamed	Eleveur peulh à Gossoé		
73	AHOUANJINO Inoussa	Intermédiaire / démarcheur transhumance à Kpédékpo	97396767	
74	IMOROU Mahma dit « Amadou soudeur »	Commerçant peulh, négociant transhumance à Kétou, chef transhumance UCOPER Kétou	95797621 / 96113782	
75	BOLI Issa	Président comité de gestion du marché à bétail d'Igadj, Kétou	95368639 / 96230624	
76	OLOULO Soulé	Cultivateur holli à Azakpa / Agonvè / Kpédékpo / Zagnanado	95970556	
77	OLOUKPEDE Djima	Cultivateur holli, leader local à Azakpa	95071779	
78	DOTCHAN Babatoundé	Jeune cultivateur holli à Azakpa		
79	ADOHO H. Emmanuel	DRSSA Zou – Collines / MAEP bicevutco@yahoo.fr	95428729 / 97263142 / 98730514	
80	KINSO Prosper	Chef village Sota / Bonou	97 78 47 80	
81	KOULODJI Adrien	Conseiller village Sota / Bonou	97 81 68 24	
82	KOUTCHEMITCHI Ahoton	Sage village Sota / Bonou		
83	ZOUMASSO André	Conseiller village Sota / Bonou	97 75 59 01	
84	KOUTCHEMITCHI Appolinaire	Cultivateurs village Sota / Bonou	97 85 16 70	
85	ZOUMASSO Agoumallo		67 10 62 58	
86	KOUTCHEMITCHI Ignace		64 01 86 05	
87	GNANSOUNOU Hyppolite		96 48 78 02	
88	AGOSSOU Lucien		97 65 78 21	
89	SODJATI Albertine		Cultivatrices village Sota / Bonou des femmes	66 86 27 05
90	Koulodji Viviane			96 33 84 29
91	KPANOU Dansi	66 27 60 90		
92	AHOTON Marcelline	97 65 50 74		
93	KOUTEMITI Damienne	67 35 96 56		
94	KOUTEMITI Victorine	67 82 28 54		
95	KINSO Martine	62 06 98 92		
96	FAGNON Denise	61 91 32 25		
97	KOUTEMITI Angèle	96 50 15 62		
98	KOULODJI Léandrine	96 13 95 94		

Annexe 3 : Guides d'entretiens utilisés

A. GUIDE D'ENTRETIEN ET DE COLLECTE DE DONNEES AU NIVEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES ET PROJETS / PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

1. Répertoire / Description et analyse organisation, mission / rôles, et fonctionnement des institutions concernées, y compris institutions internationales et régionales
2. Données statistiques et techniques sur l'évolution du pastoralisme et la transhumance
3. Instruments de gestion de la transhumance : Politique, stratégie et planification stratégique, carte des ressources, carte de la transhumance, ...
4. Perception de la transhumance
5. Organisation opérationnelle sur le terrain
6. Répertoire / Description et analyse dispositif juridique touchant l'administration et l'aménagement du territoire, le pastoralisme, le foncier, l'agriculture, l'eau et l'environnement
7. Dispositif d'opérationnalisation des textes
8. Répertoire / description de projets et programmes récents (moins de 5 ans), existants et en cours d'élaboration
9. Répertoire et état de lieux des services d'infrastructures touchant la gestion de la transhumance (couloirs de passage, couloirs de transhumance, aires de repos, aires de pâturage, ...)

B. GUIDE D'ENTRETIEN ET DE COLLECTE DE DONNEES AU NIVEAU DES INSTITUTIONS DEPARTEMENTALES ET PROJETS / PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT (Départements de l'Atlantique, du Zou et de l'Ouémé)

1. Situation et Perception de la transhumance
2. Enjeux socio-économiques et environnementaux autour de la transhumance
3. Répertoire / Description et analyse organisation, mission / rôles, et fonctionnement des structures, services déconcentrés concernés, et des OP agricoles et d'élevage
4. Données statistiques et techniques sur l'évolution du pastoralisme et la transhumance
5. Instruments de gestion de la transhumance : Stratégies, Directives, Planification, carte des ressources, carte de la transhumance, ...
6. Exercice de compétences en matière de tutelle des communes (conseils et approbation par rapport au PDC, STAD / SDAC et PAI). Utiliser les PDC et SDAC disponibles
7. Organisation opérationnelle sur le terrain
8. Répertoire / Description et analyse dispositif réglementaire touchant le pastoralisme, le foncier, l'agriculture, l'eau et l'environnement
9. Dispositif d'opérationnalisation des textes
10. Répertoire / description de projets et programmes récents (moins de 5 ans), existants et en cours d'élaboration
11. Répertoire et état de lieux des services d'infrastructures touchant la gestion de la transhumance (couloirs de passage, couloirs de transhumance, aires de repos, aires de pâturage, ...)
12. Types et répartition par commune de conflits liés à la transhumance
13. Documentation expériences de gestion de la transhumance
14. Répertoire et collecte de données sur les flux financiers liés au pastoralisme et à la transhumance au niveau fiscal et sur les différents segments du marché de bétail

15. Statistiques fiscales régionales / locales au niveau de toutes les institutions ou acteurs non formels concernés

C. GUIDE D'ENTRETIEN ET DE COLLECTE DE DONNEES AU NIVEAU DES INSTITUTIONS COMMUNALES ET AVEC DES PERSONNES RESSOURCES LOCALES

1. Situation et Perception de la transhumance et de son évolution actuelle et future ;
2. Enjeux socio-économiques et environnementaux locaux autour de la transhumance ;
3. Inventaire des ressources pastorales (eaux, foncier, végétation, aménagements, ...) ;
4. Place de l'élevage de ruminants dans l'économie régionale / locale (communale) ;
5. Données socio - démographiques et caractéristiques des groupes concernés : situation actuelle et dynamique depuis 5 ans (ampleur et géographique/territoriale) ;
6. Données statistiques sur la transhumance et le pastoralisme (nombre d'animaux par provenance, aménagements hydro-agricoles / pastoraux...) ;
7. Répertoire des frais et taxes perçus sur l'élevage ou le commerce / transit des bovins dans la région / communes de la BMVO ;
8. Statistiques fiscales régionales / locales au niveau de toutes les institutions ou acteurs non formels concernés ;
9. Mandat / fonction et procédures d'accueil, de transit ou de séjour des transhumants et évolution. Implication dans la gestion de la transhumance ;
10. Types de conflits (acteurs, ressources et répartition dans l'espace communal ;
11. Mécanismes de gestion de la transhumance : stratégie, instruments opérationnels, services d'infrastructures et socio-administratifs, sécurité publique,
12. Stratégie spécifique des acteurs locaux pour la gestion apaisée et durable de la transhumance ;
13. Cartographie de la transhumance et de l'élevage de ruminants (couloirs de transhumance par type (national, local et régional), couloirs de passage des troupeaux locaux ; aires de repos, aires de pâturage ; aires de séjour de transhumants (demander carte administrative détaillée de la commune pour fixer les parcours et infrastructures de transhumances) ;
14. Situation actuelle et évolution de l'agriculture et autres activités d'aménagement territorial (lotissement,) ;
15. Evaluation de l'organisation et de l'élaboration de plan foncier rural, de STAD, SDAC, PDC, PAI et plans sectoriels locaux (Eau, environnement, ...) ;
16. Perception de l'évolution des droits sur la gestion des RN et du foncier : documentation et données disponibles sur les transactions foncières ;
17. Données statistiques sur les transactions foncières au niveau de la commune ;
18. Diagnostic de la situation d'insécurité attribuée à la transhumance : perception de chaque groupe d'acteurs : types et localisation dans la commune ;
19. Analyse dynamique et typologie des contentieux enregistrés au niveau des structures déconcentrées de sécurité et structures liées (Police, Gendarmerie, CARDER). Vérification de la saisonnalité des phénomènes signalés

D. GUIDE D'ENTRETIEN ET DE COLLECTE DE DONNEES AU NIVEAU VILLAGE

a. Au niveau du village de passage ou d'accueil de la transhumance

1. Profil de la population selon les activités socio-économiques clés et en lien avec le pastoralisme ;
2. Historique de la transhumance dans le village / localité
3. Perception de l'évolution de la transhumance et des relations socio-économiques liées et détermination des acteurs locaux impliqués dans sa gestion
4. Evaluation et analyse des enjeux autour de la gestion de la transhumance : avantages / intérêts et contraintes / difficultés
5. Gestion des ressources générées par la transhumance
6. Calendriers agricoles et de la transhumance : évolution
7. Procédure d'installation : identification du site ; statut foncier ; procédures d'établissement ; acteurs impliqués ; système de gestion de l'élevage et évolution cheptel ; rapports avec autres groupes socio-professionnels
8. Rôles joués dans l'accueil et le séjour des transhumants et évolution. Implication dans la gestion de la transhumance
9. Types de conflits autour de la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture et de la transhumance (acteurs, ressources, conflit, localisation, période, ...)
10. Causes et effets des conflits
11. Perception par catégories d'acteurs des types de conflits liés à la GRN et évolution au cours des 5 dernières années
12. Stratégie spécifique des acteurs locaux pour la gestion apaisée et durable de la transhumance
13. Carte de tracé par commune des infrastructures de gestion de la transhumance et de l'élevage de ruminants (couloirs de transhumance par type (national, local et régional), couloirs de passage des troupeaux locaux ; aires de repos, aires de pâturage ; aires de séjour de transhumants ;
14. Situation actuelle et évolution de l'agriculture et autres activités d'aménagement territorial ;
15. Etat actuel des ressources naturelles. Dispositions d'accès et de contrôle : analyse historique et perspective
16. Evaluation de l'organisation et de l'élaboration de plan foncier rural, de STAD, SDAC, PDC, PAI et plans sectoriels locaux (Eau, environnement, ...)
17. Règles locales de GRN : analyse historique et fonctionnalité ;
18. Perception locale de l'insécurité à la gestion des RN : typologie, cartographie ; causes et effets
19. Modes de gestion / stratégies d'adaptation à l'insécurité des personnes et des biens
20. Evaluation de l'organisation et de l'élaboration de plan foncier rural, de STAD, SDAC, PDC, PAI et plans sectoriels locaux (Eau, environnement, ...)
21. A part les conflits, quelles relations sociales, économiques ou culturelles entre les transhumants et la population locale (échanges de biens, de services, contribution financières, animation de marchés locaux, exploitation

b. Au niveau d'un campement peul local

1. Historique d'installation des groupes d'éleveurs bovins résidents. Evolution peuplement (nb de familles, provenances, ...)
2. Evolution des activités socio-économiques dans la zone d'installation
3. Procédure d'installation : identification du site ; statut foncier ; procédures d'établissement ; acteurs impliqués ; système de gestion de l'élevage et évolution cheptel ; rapports avec

- autres groupes socio-professionnels (bouchers, agriculteurs, éleveurs locaux, commerçants, ...)
4. Enjeux économiques, sociaux et culturels de la transhumance dans la région d'accueil : intérêts et contraintes ;
 5. Rôles joués dans l'accueil et le séjour des transhumants et évolution. Implication dans la gestion de la transhumance
 6. Provenance des transhumants et calendrier de transhumance
 7. Perception de l'évolution de la transhumance et des relations socio-économiques liées avec les autres acteurs locaux
 8. Stratégie spécifique des acteurs locaux pour la gestion apaisée et durable de la transhumance
 9. Carte de tracé par commune des infrastructures de gestion de la transhumance et de l'élevage de ruminants (couloirs de transhumance par type (national, local et régional), couloirs de passage des troupeaux locaux ; aires de repos, aires de pâturage ; aires de séjour de transhumants ;
 10. Situation actuelle et évolution de l'agriculture et autres activités d'aménagement territorial ;
 11. Evaluation de la participation à l'élaboration de plan foncier rural, de STAD, SDAC, PDC, PAI et plans sectoriels locaux (Eau, environnement, ...)
 12. Gestion des troupeaux et des ressources naturelles lors du séjour en transhumance : organisation et règles
 13. Perception des éleveurs de l'insécurité : types, causes, et impacts sur la transhumance et les rapports sociaux avec les communautés locales

Annexe 4 : Données chiffrées d’impacts socio-économiques sur la transhumance dans la commune de Zagnanado

Campagnes agricoles	Nombre troupeaux	Nombre têtes bovins	Cultures détruites en décrue (ha)	Coûts cultures détruites (FCFA)	Coûts autres dégâts par éleveurs (FCFA)	Coûts dommages aux agriculteurs (FCFA)	Nombre bovins abattus	Nombre bovins volés	Nombre bovins total perdus	Coûts pertes subies par éleveurs	Taxes perçues par la mairie (FCFA)
2003/04	25	1 800	45	5 400 000	945 000	6 345 000	29	10	39	2 280 000	500 000
2004/05	76	5 300	68	8 840 000	1 625 000	10 465 000	20	13	33	4 290 000	1 050 000
2005/06	93	6 700	73	8 760 000	2 560 000	11 320 000	28	8	36	5 040 000	1 500 000
2006/07	113	7 900	92	10 580 000	2 895 000	13 475 000	26	14	40	6 000 000	900 000
2007/08	166	11 600	86	12 212 000	3 045 000	15 257 000	35	17	52	8 320 000	950 000
2008/09	271	16 260	196	27 674 621	4 895 000	32 569 621	48	83	131	20 960 000	1 950 000
2009/10	200	14 000					41	150	191	30 560 000	3 150 000

Source : extrait de Ayikpon Gabriel (2010)